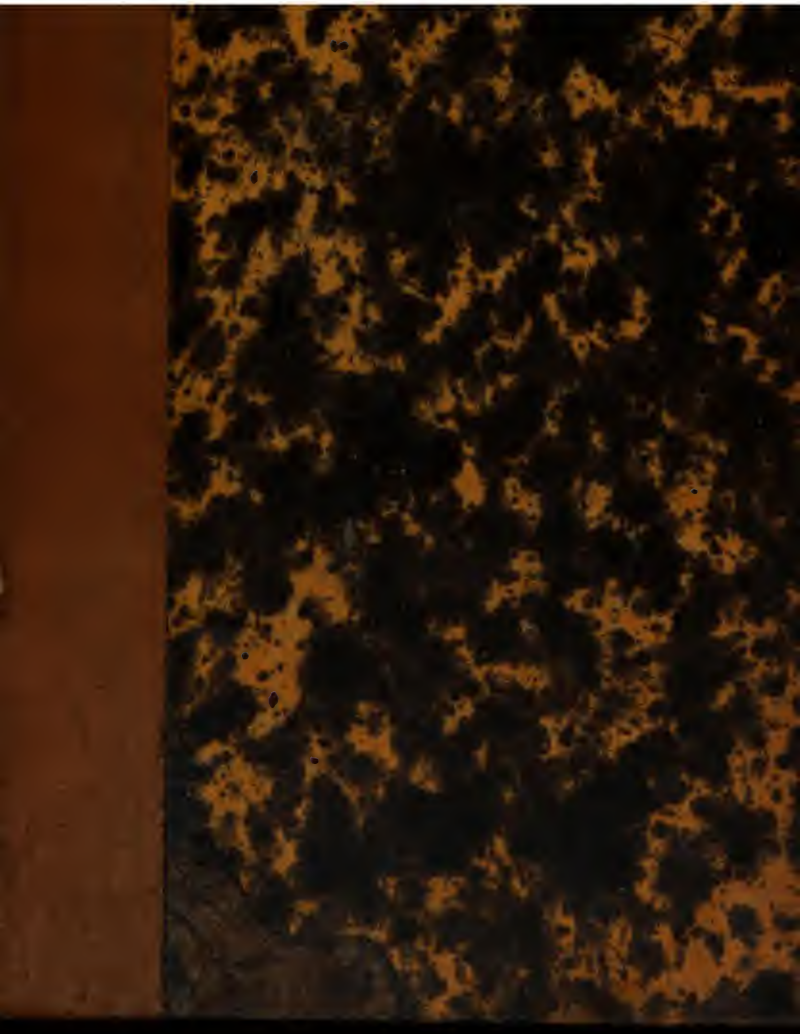
Digitized by Google

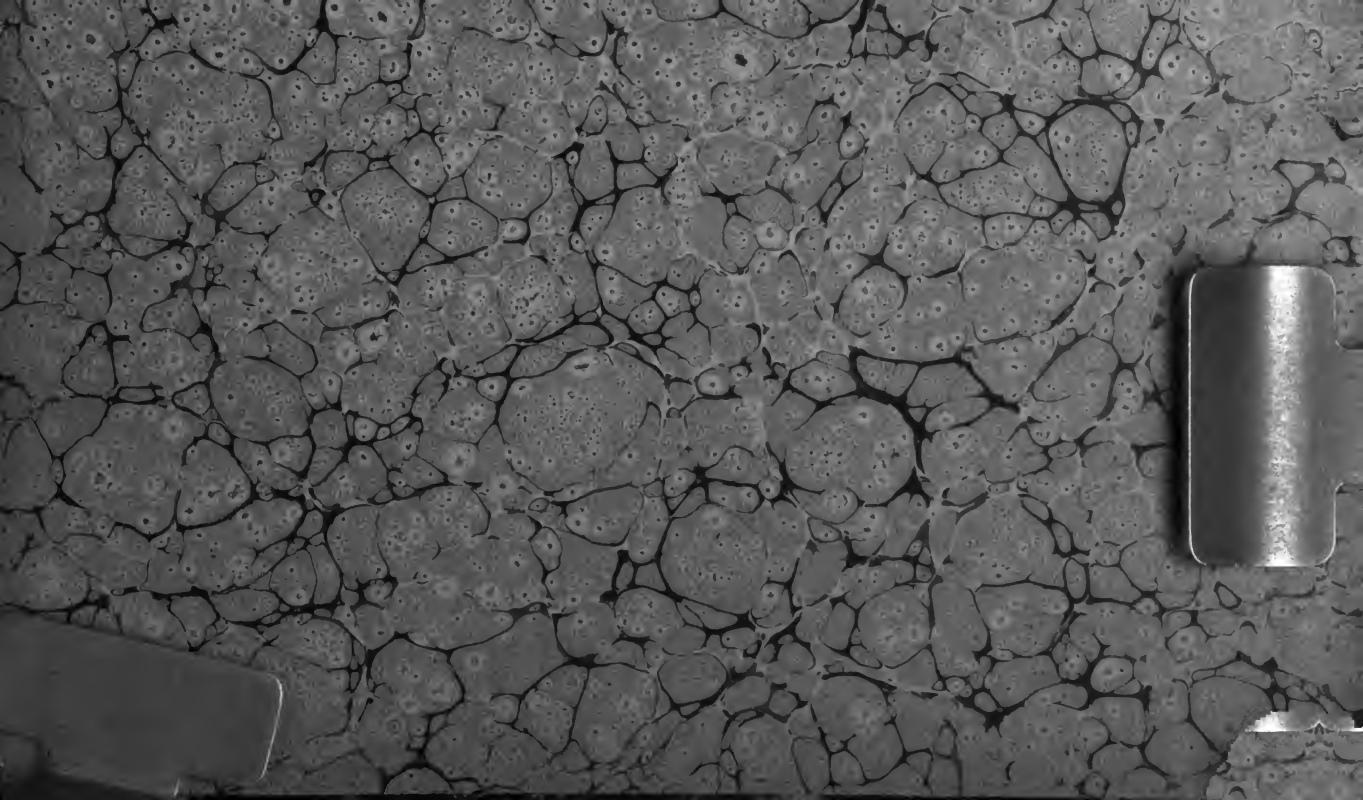

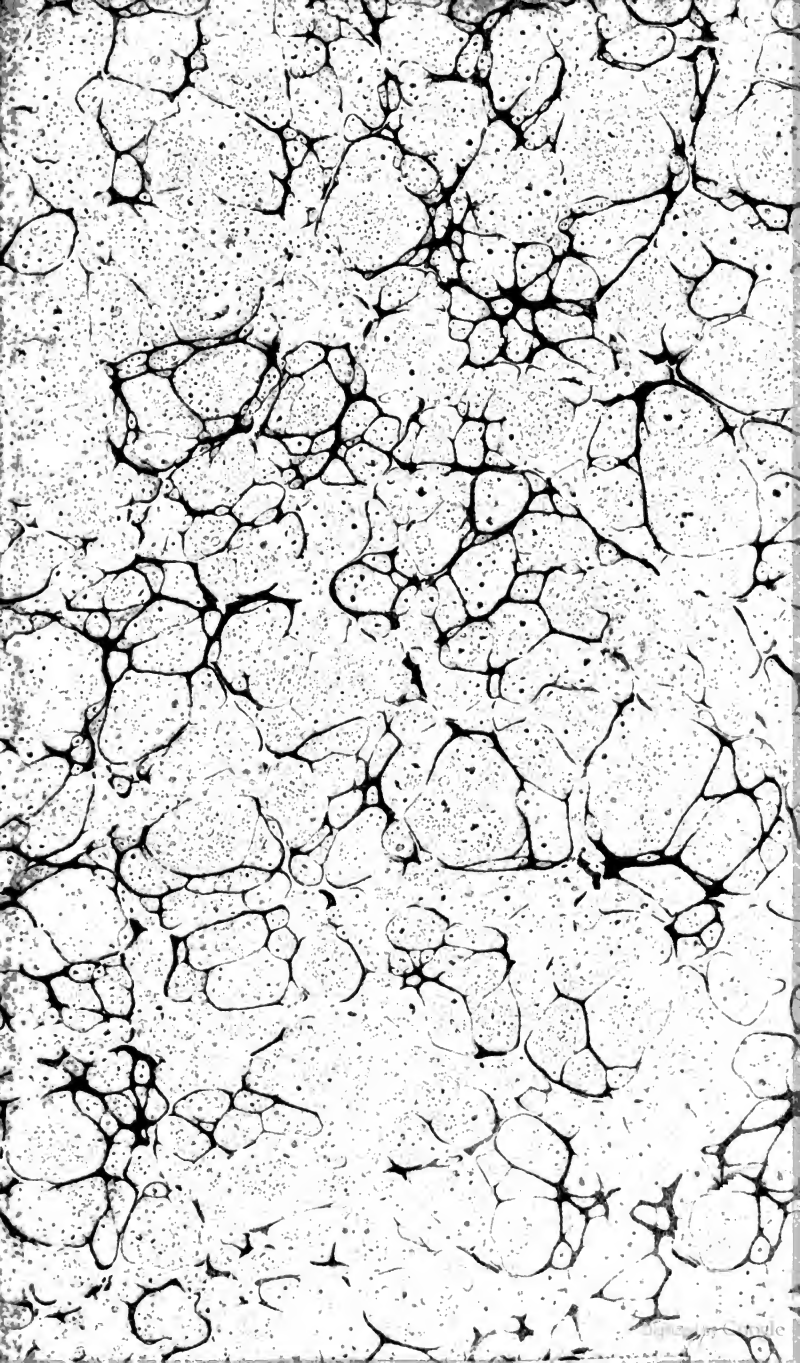

Digitized by Google

Digitized by Google

807173

# JOURNAL
## DE L'AGRICULTURE,
## *DU COMMERCE,*
## DES ARTS,
## *ET*
## DES FINANCES.

*O, fua ſi bona norint!*

JANVIER
1769.

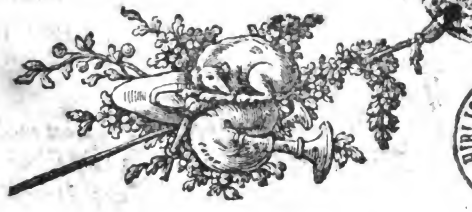

BIBLIOTHEQUE DE LA VILLE LYON 1894

*A PARIS,*
Au BUREAU, rue Traverſière.

*Avec Approbation & Privilege du Roi.*

Digitized by Google

# AVERTISSEMENT.

CE Journal paroît le 15 de chaque mois, & il y a douze volumes par an, qu'on reçoit francs de port dans toute l'étendue du Royaume. L'abonnement, pour une année, eſt de 18 l. Les perſonnes qui veulent ſouſcrire pour la Gazette ſeulement, payent 24 liv. & pour les deux objets 36 liv. On prie ceux qui voudront s'abonner d'affranchir le prix des ports de lettres & celui des abonnemens. Il faut s'adreſſer à M. DE GRACE, au Bureau rue Traverſiere: les paquets ou lettres qui ne ſeront point affranchis reſteront au rebut.

*Ce Journal a commencé au mois de Juillet* 1765, *& on a diſtribué ſept Journaux pendant le cours des ſix derniers mois de cette même année.*

Digitized by Google

# JOURNAL
## DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE, *DES ARTS* ET DES FINANCES.

# DISCOURS
## *SUR*
## L'AGRICULTURE

*Traduit de l'Italien de Jean-Baptiste Ratti, par M.* Pingeron.

L'Agriculture ou l'Art de cultiver les terres, étoit en si grande estime chez les anciens, que les personnes les plus distinguées par leur

naiſſance ou par les places éminentes qu'elles rempliſſoient, ne dédaignerent point de l'exercer. Sans parler des premiers Patriarches qui s'occuperent de la culture de leurs terres, l'Hiſtoire nous fournit des exemples mémorables du cas que les Romains, Peuple guerrier, faiſoient de l'Agriculture. Dans les tems heureux de la République, les Citoyens les plus célébres ſe faiſoient gloire d'être mis dans les Tribus de la Campagne. Les Serranus & les Cincinnatus ſe plaiſoient à tenir la charrue de la même main qui avoit cueilli peu de tems auparavant ſur le champ de bataille les Lauriers dont ils avoient couronné leur front. Mais depuis que les vices ſe furent introduit dans Rome avec les Nations ſubjuguées, l'Agriculture, cet Art ſi noble que les anciens Romains allioient avec le triomphe, le Conſulat & la Dictature, fut enfin abandonnée au Peuple le plus vil & à une troupe d'Eſclaves. Au milieu de la corruption des mœurs, il y eut cependant quelques illuſtres

Citoyens qui conſerverent toujours la plus grande eſtime pour elle ; tels furent le vieux Caton, qui compoſa d'excellens Ouvrages ſur la culture des terres, & l'éloquent Ciceron qui regarda l'Agriculture comme l'art le plus utile, le plus agréable & le plus digne de l'homme. Virgile, qui chanta les Heros, avoit conſacré ſes premieres Poëſies aux travaux champêtres ; cet Ouvrage ne lui fit pas moins d'honneur que l'Eneïde. Columelle partagea la même gloire en laiſſant à la poſtérité un ſçavant Traité d'Agriculture, qu'il appelle *la Sœur de la Philoſophie*, quoiqu'elle fût tellement tombée ſous l'Empereur Claude, qu'on eut beſoin de Maître pour en faire des leçons. Louis Allemani (*a*), Emule de Virgile, & auſſi recommandable par ſon illuſtre naiſſance que par l'étendue de ſes connoiſ-

(*a*) Louis Allemani eſt encore Auteur d'un excellent Poëme Italien, ſur l'Education des Abeilles. Ce Poëme eſt entiérement inconnu en France.

ſances, a laiſſé à l'Italie un excellent Poëme ſur la culture des terres ; il fait connoître dans ſes Ecrits, fruits de ſon expérience & de ſon grand âge, toute l'utilité qu'on peut retirer de l'Agriculture.

Cet Art n'eſt pas ſeulement noble par lui-même, quoique la molleſſe & les viciſſitudes des tems l'aient conſigné entre les mains d'hommes groſſiers, on peut encore le regarder comme la véritable ſource & la baze du Commerce, puiſqu'il force la terre à nous fournir abondamment des productions qui nous ſont auſſi utiles qu'aux animaux qui fourniſſent à nos beſoins. En effet, c'eſt à l'Agriculture qu'on doit ces abondantes récoltes de grains dont l'homme fait ſa principale nourriture. C'eſt à elle que nous ſommes redevables de ces vignes dont les fruits nous donnent une liqueur agréable & ſpiritueuſe, & qui en contribuant à nous déſaltérer ſert à augmenter nos forces ; c'eſt encore à l'Agriculture que nous devons ces fruits délicieux qui flattent notre palais d'une ma-

Digitized by Google

niere ſi agréable ; c'eſt elle qui produit ces gras pâturages où nous élevons des animaux dont la chair ſert à notre ſubſiſtance, & qui nous fourniſſent la matière première de nos vêtemens & une foule innombrable de ſervices qui contribuent au bonheur & à la commodité de la vie. C'eſt enfin à l'Agriculture que nous devons ces tapis de verdure qui embelliſſent nos Campagnes & ces fleurs qui décorent nos jardins. Nous lui ſommes redevables en un mot de tout ce qui nous eſt néceſſaire pour nous nourrir, nous habiller & faire notre amuſement. S'il eſt vrai, comme j'en ſuis intimement perſuadé, que les vraies richeſſes ne conſiſtent que dans ce qui concourt à notre conſervation, à nos plaiſirs, il eſt évident que ce n'eſt que dans la culture des terres qu'on trouve la ſource inépuiſable de pareils avantages.

L'or & l'argent qu'on ne peut acquérir qu'au prix de tant de riſque & de fatigue, n'ont de valeur réelle que parce qu'ils nous offrent

les moyens de nous procurer les productions des climats les plus éloignés, ſoit dans le regne végétal, ſoit dans le regne animal, enfin, ces dons ſi précieux tels que la terre, cette mere ſi féconde les produit ou changés de forme par l'induſtrie pour les adapter à nos beſoins. Toutes ces choſes ſont l'objet du Commerce que les Nations éloignées ont établi entr'elles pour ſubvenir à leurs néceſſités ou pour ſe procurer les choſes de pur agrément. C'eſt ainſi que les productions qu'un climat refuſe à l'autre ceſſent de lui être étrangeres, & que ces mêmes productions nouvelles ou manufacturées qui abondent dans certains pays, s'y métamorphoſent en eſpèces.

Si nous voulions entrer dans un plus grand détail ſur les avantages que l'Agriculture procure aux hommes qui paroiſſent la mépriſer, nous verrions que nous ne ſçaurions avoir des toiles, même les plus groſſieres, ſi le champ cultivé par le Laboureur n'eût fournit les chan-

Digitized by Google

vres & les lins avec leſquels on en a fait le tiſſu ? Comment nos draps pourroient-ils nous défendre des injures de l'air pendant la ſaiſon des frimats, ſi de nombreux troupeaux qui tirent leur nourriture de nos prairies ne nous euſſent fourni des laines en abondance. Comment l'art ſeroit-il l'émule de la nature dans ces belles étoffes, ſi ces vers induſtrieux qui ſe nourriſſent des feuilles de meuriers n'euſſent pas donné ces ſoies ſi fines & ſi précieuſes ? Enfin, comment pourrions-nous avoir ces mets ſucculens, ces boiſſons délicieuſes, ces habillemens ſi commodes, nos aiſes en un mot, ſi la terre préparée & rendue en quelque façon plus vigoureuſe & plus féconde par l'induſtrie du Cultivateur, ne nous fourniſſoit comme une ſource abondante tout ce qui peut contribuer à l'utile & à l'agréable ? Si le Commerce des matières, dont on vient de parler & de tant d'autres dont le détail ſeroit trop long, nous procurent ces richeſſes qu'on nomme de conven-

tion, & qui ne consistent que dans une grande quantité d'argent, quel est celui qui ne voit pas combien l'Agriculture nous est utile en nous les fournissant, soit par ses productions naturelles, soit dans les animaux dont elle soutient l'existence.

Les avantages que procure l'Agriculture ne se bornent pas seulement à ceux qu'on vient de décrire, puisque l'expérience nous apprend depuis très-long-temps, que les hommes fixent plus volontiers leur demeure dans une contrée où les productions de la terre y sont plus abondantes que dans une autre moins fertile. Il s'ensuivra, selon un Auteur célébre, que la quantité des productions est la cause d'une plus grande population; or, c'est un Peuple nombreux qui fait la force & la gloire des Etats. C'est donc de l'Agriculture que les Royaumes & les Empires doivent attendre leur splendeur & leur force.

Une vérité si importante n'a pas échappé à la sagacité naturelle des Anglois. Cette nation qui recueil-

loit à peine aſſez de grains pour nourrir ſes Habitans, il y a environ un ſiécle, a doublé par ſon induſtrie le produit de ſes terres & par une ſuite toute naturelle, le nombre de ſes Habitans. La France a marché ſur ſes traces, elle ne regarde plus l'Agriculture avec la même indifférence qu'autrefois. On a fondé de toutes parts dans ce Royaume des Académies où des Sçavans du premier ordre dépoſent leurs lumieres pour faciliter les progrès d'un Art ſi utile. Les Italiens n'ont pas été les derniers à travailler ſur une matière auſſi importante que la culture des terres, puiſque dès l'année 1753 il s'eſt trouvé à Florence un excellent Citoyen qui y a fondé une Académie d'Agriculture, connue ſous le nom des *Georgophyles*. Ce beau pays que l'Appenin partage, que la Mer & les Alpes environnent, ne devoit point reſter dans le cas d'envier aux autres Nations les avantages & les richeſſes que leur procure la culture de leurs terres.

# DESCRIPTION

## D'UNE *nouvelle Charrue à cinq coutres imaginée par M.* JEAN-BAPTISTE RATTI (*a*).

M. Jean-Baptiſte Ratti, loin de s'attribuer dans ſa patrie les inventions de ſes voiſins, convient de

(*a*) M. J. B. Ratti, célébre Agriculteur du Montferat, dont on vient de lire le Diſcours *ſur l'Agriculture*, eſt Auteur d'un Ouvrage Italien intitulé, *Della Seminazione de Campi e Della Cultivazione de Prati*; ou Traité de la Culture des Terres & de celles des Prairies. M. Pingeron a bien voulu nous traduire la deſcription qu'on va lire.

Nous avons cru devoir faire connoître cette Charrue afin de remplir notre objet, qui eſt de raſſembler tout ce qui a rapport à l'Agriculture, ſoit de France, ſoit des pays Etrangers. Nos Gazettes & nos Journaux doivent en effet être le dépôt de toutes ces choſes. Nous ne garantiſſons jamais l'utilité des machines que nous annonçons, à moins que nous n'en ſoyons très-aſſurés.

Digitized by Google

bonne foi qu'il doit la première idée de la charrue que l'on va décrire à celle qui se trouve dans les Ouvrages de M. Duhamel. Il n'a fait que la simplifier de concert avec son fils Alphonse.

Elle est composée, 1°. d'un essieu de bois de la grosseur ordinaire de trois pieds de long, quarré dans son étendue, excepté par les bouts où l'on place les roues. On ajoute sur l'une des faces planes de cet essieu, une forte planche de chêne de trois pouces d'épaisseur sur un pied dix pouces de large.

2°. On assemble dans l'essieu à queue d'hyronde (*a*) & le madrier tout ensemble, une autre planche d'un pied & quatre pouces de large de la même épaisseur que la première, & longue de deux pieds.

3°. Ces deux planches doivent former un angle de quatre-vingt degrés, c'est-à-dire, n'être pas tout à fait d'équerre; le milieu de cette

(*a*) Le Peuple dit queue d'aronde.

planche doit répondre au milieu de l'eſſieu.

4°. On pratique dans le bout de la planche qui n'eſt point joint à l'eſſieu une ouverture dans laquelle on fait entrer un timon, qui a la facilité de ſe hauſſer & de ſe baiſſer juſqu'à un certain point, & qui ſe meut par conſéquent autour d'un bon boulon de fer.

5°. Afin que l'effort des bœufs ſur le timon ne ſépare pas ce dernier du boulon, on y met une bande de fer qui embraſſe la face ſupérieure & inférieure & qui dépaſſe de beaucoup le trou que l'on a fait pour le boulon.

6°. Deux forts tirans de fer réuniſſent la piéce de bois qui reçoit le timon & la planche qui eſt clouée dans la longueur contre l'eſſieu. Ces tirans vont en s'élargiſſant, tenant d'un bout près de la roue & de l'autre au boulon, ſur lequel l'eſſieu ſe meut. On oublioit de remarquer que la planche qui recevoit le timon ſe terminoit en une pointe un peu arrondie vers le bout, & qu'il y avoit

Digitized by Google

un ſecond boulon dans l'ouverture qui reçoit le timon pour empêcher que celui-ci quittât la ſituation horizontale en le levant de bas en haut, au rebours de ceux de carroſſe. Les deux planches & les deux tirans de fer qui les aſſemblent fortement, forment un triangle preſque rectangle étant vus de côté. Les tirans ſont au-deſſous de la Charrue.

7°. Sur la face de la planche qui eſt tournée du côté du timon ſont percés dix trous en deux lignes de cinq trous chacune, l'un dans le milieu & les deux autres de chaque côté. Ces cinq trous ſont deſtinés à recevoir des morceaux de fer cylindriques & terminés à vis d'une part, & ayant une tête avec un œil ſemblable à celui d'une manivelle. C'eſt par où l'on fait paſſer les coutres dont la tige eſt quarrée ; on les ſerre enſuite à la hauteur que l'on veut à l'aide d'un écrou qui ſe place à l'autre extrêmité des boulons & qui ſe viſſe avec une clef ſemblable à celle des voitures. Ces coutres ſont de bon fer, ſoudé avec de

Digitized by Google

l'acier ; ils ont la forme d'une demie lance bien aigue, le tranchant eſt de bon acier & le dos eſt très-large afin d'avoir un appui facile & ſolide contre le madrier. La dimenſion de ces coutres eſt à volonté & proportionnée à la hauteur des roues dont on ſe ſert dans le pays pour les Charrues. Comme on n'écrit pas toujours pour des Géometres ni pour des Sçavans, nous dirons que l'on n'a qu'à imaginer une feuille un peu longue coupée par le milieu. La tige de la feuille repréſentera la queue des coutres, la demi feuille fera le tranchant. Les coutres doivent ſe mettre ſur la face de la planche qui regarde le timon.

8°. On ajoute enſuite ſur l'eſſieu deux manches pour pouvoir diriger cette Charrue. Ces manches doivent être aſſemblés dans le corps de l'eſſieu & retenu avec de bonnes chevilles. La planche dont on a parlé, article ſecond de cette deſcription, doit être aſſemblée à queue d'hyronde & laiſſer une ouverture en forme de demi cercle vers ſon mi-

Digitized by Google

lieu, d'environ quatre pouces de diametre pour donner la facilité d'ajuſter le coutre du milieu. Telle eſt en peu de mots la conſtruction de cette Charrue que l'on comprendra facilement en ne liſant chaque article qu'après avoir bien compris celui qui le précéde. D'ailleurs M. Pingeron donnera dans ſon *grand Ouvrage ſur les Arts utiles*, la planche qui repréſente cette machine dans tous ſes détails, avec ſes proportions par pieds, pouces & ligne. Il y renvoye ceux de nos Lecteurs à qui cette deſcription n'auroit pas pû être intelligible.

Il eſt aiſé de voir que l'on diviſe la ſurface des Prairies avec cette Charrue, en laiſſant dépaſſer les tranchans des coutres plus ou moins ſelon l'intention du Cultivateur. M. Ratti nous apprend, page 82 de ſon Traité, que deux bœufs peuvent conduire cette Charrue quand les coutres entrent de deux pouces dans les Prairies que l'on veut labourer. Mais comme les bœufs ſont en général très-gros & très-forts en Ita-

Digitized by Google

lie, nous préſumons qu'on ne courroit aucun riſque de mettre une paire de plus.

On ſe ſert de la Charrue que l'on vient de décrire dans le mois de Novembre & de Décembre, lorſque la terre qui a été pénétrée par les eaux de pluie eſt devenue plus traitable. On a fait dans cette ſaiſon des ſillons de quatre & même cinq pouces de profondeur, dans leſquels on a ſemé du trefle après avoir fumé ſelon la méthode preſcrite par M. Duhamel. Il faut paſſer la herſe de bois après les ſemailles pour recouvrir les ſillons & diſperſer les graines & le fumier. On la traîne de maniere que les dents de la herſe paſſent à contre-ſens ſur les ſillons afin de pouvoir les combler plus facilement.

M. Ratti aſſure, page 83 de ſon Traité, que cette méthode lui a très-bien réuſſi, & que ſon fourage eſt le plus beau de ſon canton. Lorſque ſes près ſont très-vieux, il les diviſe en trois parties, & cultive pendant trois ans conſécutifs, ſelon

Digitized by Google

la maniere dont nous avons parlé, un tiers de la Prairie tous les ans.

L'Auteur a mis à la fin de ſon Traité une inſtruction pour ſe ſervir de ſa nouvelle Charrue, page 115. En voici le précis que donne M. Pingeron.

1°. Il faut conduire la Charrue dans les champs ſans y mettre les coutres; l'on y détache les bœufs & l'on renverſe la Charrue pour placer les coutres; on ſerre enſuite les écrous de maniere que les coutres ſoient toutes fois à la même hauteur.

2°. On les fait d'abord dépaſſer de deux pouces & l'on remet la Charrue dans ſon premier état, & l'on attache les bœufs.

3°. Après avoir eſſayé de labourer, on acheve de ſerrer les écrous ſi l'on eſt content de la profondeur des ſillons. Il eſt inutile d'aller en ligne droite, il faut tourner un peu au large avant d'arriver au bout de la Prairie.

4°. Quand la Charrue s'engage, le Laboureur doit peſer ſur les man-

Digitized by Google

ches pour la dégager. Enfin, on aura ſoin d'ôter les coutres en ſortant du champ de peur de les gâter en chemin, en heurtant contre les pierres.

Digitized by Google

# OBSERVATIONS

## *DE M. L. sur quelques objets d'Agriculture.*

UN Citoyen zelé a renouvellé dans la Gazette, N°. 93, la méthode qu'il ſuit pour conſerver ſes gerbes & les mettre en meules, en plein champ, à l'abri de la pluie, lorſque l'intempérie des ſaiſons ne permet pas de les tranſporter tout de ſuite dans les Granges.

Les accidens arrivés aux récoltes de la préſente année dans pluſieurs Provinces, & notamment en Baſſe-Normandie, en Baſſe-Bretagne, ainſi que dans le Poitou, prouvent combien il auroit été utile de ſuivre la pratique de ce Citoyen. Perſonne n'ignore les déſaſtres du Pays de Caux & du Territoire des Sables d'Olonne.

Nous aurons toujours les mêmes inconvéniens à craindre dans les années pluvieuſes, tant que le nom-

Digitized by Google

bre des Cultivateurs ſe trouvera inférieur au travail, & tant que les abus locaux ſubſiſteront.

La Province de Normandie eſt fertile, & doit encore plus à l'activité des Colons qu'à la bonté de ſon ſol, nulle Province ne ſurpaſſe, & ſi je l'oſe dire, n'égale ſes Habitans en ſobriété, en induſtrie, & en conſtance au travail; mais les Manufactures, les Embarquemens, la pêche & la multitude de Domeſtiques qui émigrent de cette Province, appauvriſſent trop la culture. Ce n'eſt pas que toutes ces choſes n'aient leur utilité, même leur néceſſité, il ne s'agit que de trouver une balance de proportion entre le Commerce & l'Agriculture qui doit être la plus favoriſée comme plus pénible & moins lucrative.

On ſçait que ſans les ſecours des Vignerons, la plupart de nos Provinces ne pourroient pas achever leurs moiſſons, parce que les Fermiers ont des exploitations trop conſidérables pour pouvoir faucher, ſcier & ſerrer leurs récoltes par eux-

Digitized by Google

mêmes, & que ce n'eſt ni des Habitans des Villes, ni des Ouvriers des Manufactures qu'on peut attendre ces ſecours, ils ne ſont point accoutumés aux ardeurs du Soleil, & ils ſuccomberoient bientôt à la fatigue.

Lorſque les Seigneurs habitoient leurs Terres, ou qu'ils y paſſoient au moins le temps des récoltes, leurs Domeſtiques, enfans de la charrue, n'étoient point des êtres perdus pour l'Agriculture, habitués au travail, ils s'employoient aux moiſſons, & après quelques années de ſervice, ils portoient dans leurs familles une induſtrie dégagée de préjugés par les leçons de leurs Maîtres.

Un ſervice à rendre à la population, ce ſeroit de réduire toutes les grandes exploitations à une ſeule charrue, par ce moyen, les terres ſeroient mieux cultivées, puiſqu'elles ſeroient plus près du Manoir, toute la famille mettroit la main à l'ouvrage, les ſarclages, les épandages de fumiers & les autres travaux ſe feroient à meſure; le Fer-

mier n'ayant pas de quoi s'étendre au-delà, s'induſtrieroient pour cultiver des chanvres & des lins, élever des Beſtiaux & ſe former de bonnes baſſe-cours, au lieu que dans les grandes exploitations le Fermier a trop d'affaires pour s'occuper de ces détails, ſes enfans ſont deſtinés à d'autres occupations, ou s'il n'eſt pas riche, il ſe trouve écraſé par la charge d'une trop forte exploitation, parce qu'il a entrepris une Ferme de trois charrues, tandis qu'il pouvoit à peine en monter deux. Delà une mauvaiſe culture & de pires récoltes.

En Bretagne, les charges locales ſeront toujours un obſtacle inſurmontable à l'Agriculture; la plus grande partie des terres y eſt chargée d'un champart ou droit Seigneurial à la cinquième gerbe. Comment un Colon pourra-t-il payer à ſon Maître, qui eſt un Bourgeois de quelque Ville, un prix de fermage, ſatisfaire aux dépens de culture, acquitter toutes les charges & donner le cinquième de ſa récolte au Seigneur,

Digitized by Google

gneur. Delà tant de landes & de terres négligées. Les Seigneurs ſont jaloux de ces droits, combien ne gagneroient-ils pas s'ils donnoient les terres incultes à nouveau cens ?

Dans le Poitou & dans beaucoup d'autres Provinces on n'eſt point dans l'uſage de payer les Meſtiveurs en argent : on les paye en grain à raiſon du neuvième boiſſeau de la récolte, de maniere que ſi cette récolte monte à 900 boiſſeaux, on en délivre 100 aux Meſtiveurs, qui de leur côté ſont obligés de ſcier, battre & cribler; à l'égard du bled de terrage, comme ils ne l'ont point coupé, ils n'ont que le treiſième boiſſeau ſur cette partie. Il réſulte de cet uſage, qui a lieu dans beaucoup d'autres Provinces, qu'on n'enferme point le bled dans les Granges, on l'amoncelle auprès de la Ferme, en plein champ, & on le bat en plein air pour faire enſuite ce partage, tant entre les Meſtiveurs qu'entre le Métayer & le Propriétaire, de ſorte, que s'il arrive des pluies pendant les moiſſons, il faut

attendre que le beau temps revienne pour battre, on laisse ensuite ressorer ce grain quelques jours, & lorsqu'il fait du vent, on le jette à l'air à la pelle & on le crible, c'est alors que le partage se fait. De sorte, que quand la saison est pluvieuse ou qu'on manque de vent, le grain est exposé aux oiseaux, il germe dans l'épi, il germe, ou au moins pompe l'humidité sur terre en attendant le criblage, & la paille perd toute sa qualité. Il résulte encore delà, que pendant tout le mauvais temps; ce qui dure quelquefois six semaines, les Mestiveurs ne font aucun ouvrage, car sous prétexte que le temps va se remettre, ils restent couchés dans une écurie, sans qu'on puisse les engager à entreprendre aucun autre ouvrage.

Comme on ne peut pas réformer tout d'un coup tous les abus, les Gens de la Campagne étant trop attachés à leurs usages, on pareroit à une partie de ces inconvéniens, en ordonnant que le partage des grains se feroit à la gerbe par tas qui

ſeroient faits par le Métayer & le choix déféré au Propriétaire, au moyen de quoi chacun d'eux engrangeroit chez ſoi ſa portion, pour faire battre pendant l'Hyver : le Métayer qui n'a point d'ouvrage pendant les gros tems de cette ſaiſon, feroit lui-même ſon battage, & le Propriétaire le feroit faire par ſes Domeſtiques ou par les mêmes Meſtiveurs qui paſſent ordinairement la plus grande partie de l'Hyver ſans ouvrage.

La ſeule difficulté qui gêneroit d'abord, c'eſt qu'il faudroit payer les Meſtiveurs en argent, & que les Métayers n'ayant pour l'ordinaire pas le ſol dans la ſaiſon des meſtives, ce ſeroit aux Propriétaires à en faire l'avance. Cet obſtacle ſeroit facile à lever, ceux qui en auroient le moyen payeroient en argent, les autres payeroient en grain à raiſon de tant de boiſſeaux par arpent de terre, ou bien le Propriétaire qui auroit payé la totalité des frais de ſciage, préléveroit une certaine quantité de gerbes pour ſon

rembourſement. Le Réglement fait, il ne s'agiroit que de le maintenir avec vigueur, en condamnant au doublement de la Capitation ceux qui ne s'y conformeroient pas, ſans s'arrêter à de vaines clameurs ſur la difficulté de l'exécution, car il eſt bon d'obſerver que dans beaucoup de Provinces, on met le foin dans les Granges & on laiſſe le grain expoſé aux injures du temps, ce qui provient de la difficulté qu'on avoit de vendre ſes grains tandis que le bétail ſe tiroit avec facilité.

C'eſt un grand mal pour l'Etat que le nombre des Propriétaires-Cultivateurs ne ſoit pas plus conſidérable, le Colon qui cultive le terrein d'autrui, n'a jamais l'induſtrie ni l'activité de celui qui travaille ſur ſon fonds, & malheureuſement le préjugé a réduit dans la claſſe la plus mépriſée (*a*) la portion

(*a*) L'Auteur de ce Mémoire nous permettra de lui obſerver que ce préjugé eſt preſque entièrement tombé, & qu'il ne tardera pas à diſparoître entièrement.

Digitized by Google

de Citoyens la plus néceſſaire. Un Laboureur a honte de prendre cette qualité, pour peu qu'il ait d'aiſance, il prend celle de Marchand, & s'il a un fils qui s'applique aux Etudes, celui-ci rougira de s'entendre nommer fils de Laboureur : ne pourroit-on pas y rémédier en accordant des diſtinctions particulieres au fils du Laboureur, par rapport au Militaire & à la Marine? Ne pourroit-on pas accorder une eſpèce de Nobleſſe à celui qui juſtifieroit de ſix générations ſuivies dans l'état de Laboureur dans la même Paroiſſe, en prouvant en même-temps qu'aucun de ſes ancêtres n'a fait banqueroute, n'a déſerté du ſervice, & ne s'eſt avili dans la livrée? Cet état mitoyen entre le Noble & l'Artiſan donneroit de l'énergie au Cultivateur & les mœurs y gagneroient.

Vous pouvez, Meſſieurs, épurer mes idées, les rectifier & leur donner plus de liaiſon, tout ce qui tendra à exciter le Citoyen à un travail utile deviendra toujours avan-

tageux à la Société ; on ne fait point de baſſeſſes, quand on a quelqu'eſtime de ſoi-même, & on n'eſt point tenté de rechercher l'eſtime des autres, quand on eſt indifférent ſur ſon propre aviliſſement. Ce ſont les mœurs qui conſtituent la véritable Nobleſſe.

Digitized by Google

# DISCOURS

*Prononcé le 9 Novembre 1768, par M. Rigaud de l'Isle, Bourgeois de Creſt-en-Dauphiné, lors de la diſtribution des prix du Labourage qu'il fit à ſon Domaine de l'Iſle.*

MESSIEURS, MES CHERS AMIS ET BONS VOISINS.

LEs circonſtances où je me trouvai l'année derniere (*a*), ne me permirent pas de vous raſſembler ici pour mon Prix du labourage, & pour m'entretenir avec vous ſur notre Agriculture.

Vous vous rappellez, Meſſieurs, qu'après la diſtribution des Prix du labourage, en 1766, encouragé par votre émulation, je vous propoſai un Prix pour la *culture* proprement

(*a*) Son frere aîné mourut.

dite, c'eſt-à-dire, pour l'art de préparer & d'enſemencer la terre. J'étois fortement perſuadé que la médiocrité de nos récoltes venoit en général de l'inſuffiſance de nos travaux préparatoires : il s'agiſſoit de les augmenter en combattant la routine actuelle par *le ſuccès* d'une méthode pratiquée en beaucoup d'endroits, & vous voulûtes bien y concourir avec moi. M. M****** ayant tiré au ſort chacun une portion égale de terrein dans un de mes fonds, lui donnerent les ſix labours que j'avois indiqués, & ſemerent à peu-près la même quantité du même bled dans le même temps. Je fis cultiver le reſtant dudit fonds d'une contenance égale aux ſix portions ſuſdites, ſuivant la méthode locale, c'eſt-à-dire, que je ne fis donner en tout que deux labours & demi. Le ſarclage avoit été fait à propos, & la récolte auroit dû nous décider pour toujours ſur un point auſſi important ; mais malheureuſement l'intempérie des ſaiſons dans ce Canton a été tellement contraire à

nos essais, que le résultat a dû vous laisser encore dans l'incertitude. En effet, la récolte n'a produit dans les six portions du concours que cinq septiers cinq civayers sept huitièmes, & cinq septiers dans la partie cultivée par mon Valet, ce qui donne seulement cinq civayers sept huitièmes de plus en faveur de la méthode proposée. Au reste, Messieurs, je crois devoir annoncer ici que **** mon Granger de l'Isle, l'un des Concourans, ayant le plus récolté, a obtenu le Prix (*b*), & que B** a obtenu l'*accessit*. J'espere que vous voudrez bien répéter l'année prochaine, une expérience de laquelle dépend en général le succès de nos récoltes.

Rien donc de plus essentiel dans l'Agriculture, nous l'avions déjà dit, que de beaucoup labourer, & sur-tout de bien labourer. Vous avez prouvé hier, Messieurs, que vous en

(*b*) Ce prix consistoit dans la récolte même. Les autres Concourans furent seulement payés de leur travail.

poſſédiez le talent; mais l'adreſſe du Laboureur ne s'exerce qu'à demi, quand la conſtruction de l'inſtrument du labour s'oppoſe à la perfection de l'art. Un article non moins eſſentiel, c'eſt l'économie dans une opération qui ſe renouvelle tous les jours.

J'étois ſérieuſement occupé de ces deux objets, lorſque la *Charrue de Brie* inventée ou rectifiée par M. de Sutieres, fut annoncée au Public comme un inſtrument qui joignoit à la perfection du labour, la réduction dans les forces.

La célébrité d'un Cultivateur reſpectable qui marche depuis près de ving-cinq ans à la découverte des vérités les plus utiles ſur les pas d'une expérience réfléchie, me détermina à le prier de me procurer une de ſes charrues, & il a eu la bonté de m'envoyer celle qui manœuvra hier ſous vos yeux, en concurrence avec la plus grande charrue du Pays appellée *Charriot*, ou *Tourne-oreille*.

Vous avez reconnu avec ſatis-

faction, Meſſieurs, que la *Charrue de Brie* attelée de deux chevaux de taille médiocre, avoit ouvert des ſillons de ſix pouces de profondeur, & qui peuvent aller à volonté juſqu'à douze & quinze pouces, en hauſſant ſimplement la *tende*, & en augmentant l'attelage d'une ou de deux bêtes ; que d'ailleurs la terre parfaitement retournée, eſt tellement diviſée, ameublie, qu'elle ſemble avoir reçu deux labours conſécutifs.

Vous convenez que notre charriot tiré ordinairement par la force de ſix, ſept ou huit bêtes, ſuivant le plus ou le moins de tenacité du ſol, ouvroit à la vérité des ſillons de ſept à huit pouces de profondeur, mais dont les mottes, loin d'être briſées & ameublies, étoient au contraire ſerrées, compactes, ce qui eſt ſans doute un défaut eſſentiel dans le labour.

De-là, Meſſieurs, trois principaux avantages qui ſemblent procurer à la *Charrue de Brie* la préférence ſur la nôtre : 1°. plus de perfection dans l'œuvre ; 2°. moins de bêtes de ti-

rage ; 3°. plus de célérité & de facilité dans l'opération, parce qu'un attelage nombreux, très-embarrassant pour le Conducteur, fait perdre néceſſairement beaucoup de temps dans les tours & retours.

C'eſt, ainſi que vous l'avez obſervé, Meſſieurs, à la bonne méchanique de la charrue de M. de Sutieres, c'eſt à la hauteur de ſes roues, & ſurtout à la tournure ingénieuſe de *l'oreille*, qu'elle doit ſa ſupériorité ſur la nôtre.

Cette ſupériorité a déjà été reconnue dans nos alentours, & pluſieurs Cultivateurs m'ont prié de leur en faire faire ſous mes yeux, d'après le modèle. Ainſi, petit-à-petit, le bien s'opere de proche en proche, & les routines vicieuſes ſont place aux bonnes pratiques.

L'année prochaine, Meſſieurs, je compte vous offrir pour premier Prix une charrue ſemblable à celle de Brie, & ce ſera un vrai préſent relativement à la nature de notre ſol.

Je n'ai pas cru faire aſſez pour

vous, mes chers & bons Voiſins, & pour moi, en me procurant un inſtrument d'un auſſi bon uſage; l'art de s'en ſervir utilement nous manquoit, je ne pouvois mieux le puiſer qu'à la ſource même des bonnes pratiques, & M. de Sutieres m'offrit obligeamment d'inſtruire mon principal Laboureur. J*** a donc été ſe former ſous les yeux de ce digne Cultivateur.

Là, il a vû que les terres étoient diſpoſées en trois parts : l'une, enſemencée en bled ; la deuxième, en avoine, & la troiſième en jacheres ; les champs diviſés par les labours en eſpèces *de planches* de quinze pieds de large, un peu bombées au milieu pour rejetter dans les rayes qui les ſéparent les eaux ſurabondantes, & prévenir les effets d'une trop grande humidité ; ce qui convient particulierement à nos plaines, & dont vous voyez maintenant des exemples autour de mon Domaine. Dans ceux de M. de Sutieres, mon Laboureur a encore obſervé que toutes les cultures ſe réduiſoient à

celle du froment, comme étant la denrée par excellence; le bled battu & vanné en grange pendant l'hyver; les fumiers employés uniquement à la reproduction du froment (*c*); les prairies artificielles, les pailles fraîches & l'avoine être preſque la ſeule pâture de ſes bêtes de labour; nul arbre ne diſputant à ſes moiſſons, ni la ſubſtance du ſol, ni les influences qui les vivifient & les mûriſſent, leſquels encore leur attirent ſouvent des brouillards qui les détruiſent.

Mais ce qui a le plus frappé mon Laboureur, c'eſt la perſonne même de M. de Sutieres, c'eſt ſon zèle infatigable & patriotique pour les progrès de l'Agriculture, c'eſt la ſimplicité de ſes mœurs, ſa bienfaiſance. S'il m'honore quelque jour de ſa préſence, ainſi qu'il me l'a fait eſpérer, je vous en préviendrai, &

(*c*) Dans le territoire de la Communauté d'Alex dont il eſt queſtion, ainſi que dans le reſte de la Province, preſque tous les fumiers ſont employés dans les Prairies.

Digitized by Google

alors ſeulement vous me devrez quelque reconnoiſſance.

Mais en vain, Meſſieurs, mettrons-nous plus de perfection dans nos inſtrumens du labourage, plus d'intelligence & de travail dans la culture de nos terres, ſi nous négligeons de les garantir des torrens qui les dégradent, & ſouvent ravagent nos moiſſons. Nous avons eu dernierement un exemple fâcheux pendant les ſemailles, & il doit tourner efficacement notre attention vers cet objet.

La difficulté de diriger convenablement les *réparations* contre les torrens, le défaut des moyens & de concours de la part des Intéreſſés, la crainte des procès, ſouvent auſſi ruineux pour le Colon que les autres fléaux, ſembloient nous avoir livrés pour toujours à la fureur des orages; mais l'adminiſtration publique ſagement occupée de la conſervation du ſol culte de l'Etat, a fixé des yeux paternels ſur les ravages des torrens, & ſur les moyens d'en préſerver les

campagnes (*d*). Elle a vû qu'en laiſſant agir l'intérêt perſonnel, dont l'abus eſt deſtructif de l'intérêt de tous, ou qu'en abandonnant à la négligence ou à l'incapacité de la plûpart des Riverains le maintien du lit & des berges des torrens, c'étoit, pour ainſi dire, leur abandonner les plaines les plus précieuſes; d'un autre côté, des travaux hydrauliques ſouvent difficiles à projetter ou à conduire, & qui exigeoient de groſſes dépenſes, ne pouvoient être dirigés ni ſoutenus par de ſimples Particuliers; l'adminiſtration, dis-je, Meſſieurs, offre dans cette Province des moyens & des ſecours aux Communautés, & aux Particuliers qui auront le courage & la prudence de ſe réunir, de ſe cotiſer pour redreſſer, repurger le lit des torrens & ravins,

(*d*) Lettres-Patentes ſur Arrêt du 6 Octobre 1765, enrégiſtrées au Parlement de Grenoble le 27 Août 1768, qui ordonne une impoſition de 60000 liv. pendant trois années pour être employée contre les Torrens & Ravins du Dauphiné.

Digitized by Google

pour les y faire rentrer, pour les y maintenir par des ouvrages convenables ; & je vous propoſerai à cet égard quelques arrangemens, qui pourront devenir avantageux à mes Voiſins, & à moi. Puiſſent tous mes deſirs, pour votre bien-être & pour votre ſatisfaction, Meſſieurs, ſe réaliſer, ce ſera le comble de la mienne.

Nous allons maintenant procéder à la diſtribution des Prix.

*Diſtribution des Prix du Labourage.*

MESSIEURS LES CONCOURANS.

J'ai été très-ſatisfait du zèle & de l'adreſſe que vous montrâtes hier, ſoit dans l'opération de la grande charrue, ſoit dans celle du binet; mais comme nos Juges-Experts ont trouvé, après un mûr examen, que la plûpart d'entre vous avoient également mérité leur approbation ; j'ai cru qu'il étoit juſte de remettre au ſort le choix du *Roi & du Dauphin du Labourage*. Tous les autres Concou-

rans préférés auront, pour témoignage de mon amitié & pour *acceſſit*, des inſtrumens utiles à la campagne, d'une moindre valeur, à la vérité (*e*), que les deux charrues deſtinées pour les Prix, mais qui ſeront également la preuve & la récompenſe de leur adreſſe.

(*e*) Il y eut huit *acceſſit* conſiſtant en louchets, haches, &c.

# VRAI

*MOYEN de répartir juſtement l'Impôt ſur les Terres, par M. L.*

JE penſe que le vrai moyen de répartir l'Impôt ſur les terres dans la plus juſte proportion, ainſi qu'on paroît le demander dans le Journal de Novembre dernier, eſt celui que je vais propoſer.

Il ne s'agit point de cadaſtre qui contienne, ni la qualité, ni l'évaluation du produit des terres, ni de déclarations, à peine de confiſcation, comme le propoſe un Anonime dans la Gazette, N°. 94. L'opération d'un cadaſtre ſeroit trop longue, trop diſpendieuſe & ſujette à trop d'erreurs; les déclarations ne ſeroient jamais fidelles; & quand on ſuppoſeroit la bonne foi chez tous les Déclarans, ils pourroient facilement ſe tromper, ſur-tout les grands Tenanciers : car enfin, qui eſt-ce qui connoît parfaitement la

Digitized by Google

nature & la qualité de toutes ſes terres ? Et après tout, qu'importe pour l'aſſiette de l'Impôt, de quelle nature & de quel produit que ſoient les terres, s'il y a un moyen de les faire contribuer en proportion de leur produit, ſans en avoir préalablement la connoiſſance préciſe ?

C'eſt la ſeule dixme Royale, qui eſt le moyen sûr, facile, prompt dans ſon opération, & ſans dépenſe aucune, qui rempliroit les vues de notre Souverain bienfaiſant & de ſes fidèles Sujets cultivateurs. Que va-t-on chercher, dira-t-on ? Le Syſtême de M. de Vauban connu & rejetté depuis ſoixante ans. Ce n'eſt point tout-à-fait cela ; puiſque le ſyſtême de M. de Vauban eſt peut-être impraticable, tandis que celui dont il va être queſtion, eſt très-facile à mettre en pratique.

M. de Vauban exigeoit le renverſement total de l'adminiſtration actuelle des Finances ; on peut cependant la laiſſer ſubſiſter telle qu'elle eſt.

M. de Vauban aſſujettiſſoit tous

les biens nobles à ſa dixme, ainſi que toutes les perſonnes privilégiées; pour moi je laiſſe jouir chacun de ſes priviléges.

Je ne demanderois donc pas que le Roi ordonnât la dixme Royale pour tenir lieu de la Taille & autres impoſitions, comme le propoſoit M. de Vauban; mais comme une ſuite de la permiſſion que Sa Majeſté donne aux Communautés par l'article 5 de l'Edit d'Avril 1763; je demanderois qu'après que MM. les Intendans ont fait le département des Tailles, & que les Communautés en ont reçu le Mandement, il fût permis à celles qui le voudroient ainſi, de faire la levée de la ſomme qui leur eſt impoſée, par la voie de la dixme Royale.

Je ſuis convaincu qu'un grand nombre profiteroit de la permiſſion.

Et qu'après qu'on en auroit fait l'eſſai quelques années, & que MM. les Intendans auroient vu le bien qui en réſulteroit, Sa Majeſté voulût bien ſe déterminer alors à l'ordonner

dans tout ſon Royaume ; en ſuivant cependant toujours l'uſage des Départemens pour la levée des ſommes néceſſaires aux beſoins de l'Etat: car quel que puiſſe être le produit de la dixme Royale, il faut que les beſoins de l'Etat ſoient toujours remplis.

Selon le ſyſtême de M. de Vauban, il falloit que le Conſeil fixât le taux de la dixme Royale ; mais ſelon moi, il ne faudroit rien fixer que la ſomme que chaque Paroiſſe devroit payer. Lorſqu'on ſçauroit ce qu'une Paroiſſe eſt impoſée, l'on feroit une adjudication.

Les formalités préalables obſervées, ainſi que les qualifications, dans leſquelles on n'oublieroit pas que les biens nobles, & ceux des perſonnes privilégiées ne ſeroient point ſujets à la dixme Royale, & qu'on n'auroit aucun égard aux cas fortuits.

Et l'Adjudicataire qui offriroit de payer au Receveur de l'Election la ſomme impoſée, en percevant la dixme Royale de la Paroiſſe ſur

le plus bas pied, ſeroit le préféré.

EXEMPLE. La Paroiſſe de Saint André eſt impoſée pour l'année 1769 à la ſomme de 3000 liv. Pierre offre de payer cette ſomme au Receveur à la décharge de cette Paroiſſe, moyennant le dixième des fruits; Jean fait ſon offre moyennant le onzième; Jacques moyennant le douzième, &c.

Cette adjudication étant faite dans les bonnes formes, tous les Cultivateurs & autres poſſeſſeurs de terres ſeroient auſſi tranquilles que s'ils n'avoient pas d'impôts à payer.

Il y a cependant une opération indiſpenſable & antérieure à l'adjudication qui exigeroit un peu de travail pour la première année, & preſque point pour les ſuivantes, parce qu'il y a dans preſque toutes les Paroiſſes des objets qui ne ſont pas ſuſceptibles de dixme; tels que les pacages, les bois, les prairies artificielles qu'on fait manger en verd; les Moulins & les Maiſons dans les Villes; car celles des Cam-

Digitized by Google

pagnes ſont comptées pour rien, elles ſont auſſi dépendantes du labourage que les charrues. Pour ces objets il faudroit néceſſairement que les principaux Tenanciers de la Paroiſſe formaſſent un rôle, qui contînt l'évaluation de leurs revenus, ce qui ſeroit facile à fixer, parce qu'ils ne varient preſque point. Les pacages peuvent être aſſimilés aux mauvaiſes prairies; on ſçait ce que vaut chaque coupe des bois taillis pour en connoître le produit annuel; les bois à haute-futaie peuvent être évalués comme taillis, parce qu'on peut les rendre tels; les prairies artificielles, ſi on les fait manger en verd, ſeroient comparés aux terres à grains de même qualité; les Moulins ſont preſque toujours affermés, on prendroit la dixme du fermage; pour les Maiſons dans les Villes, on eſtimeroit ce qu'elles peuvent être louées, & l'on prendroit la dixme du loyer, & ainſi des autres objets, s'il s'en trouvoit qui ne puſſent point être dixmés. Ces évaluations faites, on en remettroit le rôle à l'Adjudicataire;

taire ; il lui ſeroit même communiqué avant l'adjudication, afin que le montant fût précompté, en tant moins ſur l'adjudication. Ce Rôle ainſi que l'adjudication ſeroient rendus exécutoires par les Officiers de l'Election, ſans frais : & en cas de diſcuſſion entre l'Adjudicataire & les Contribuables ou des refus de paiement, les cauſes ſeroient auſſi portées à l'Election pour y être jugées ſommairement.

Voilà, je crois le moyen le plus facile & le moins diſpendieux pour la levée de l'Impôt ſur les terres dans la plus juſte proportion. D'après quelques eſſais, MM. les Intendans pourroient facilement établir dans leurs Départemens la juſte balance entre toutes les Communautés d'une même Election, & entre toutes les Elections d'une même Généralité ; par ce qu'ils verroient par les adjudications ſur quel taux la dixme étoit perçue dans chaque Paroiſſe pour produire une certaine ſomme.

Après un tel Réglement, plus de commandemens, plus de logemens,

plus de saisies, plus d'exécutions, le pauvre Payſan n'auroit plus le chagrin & la honte de voir vendre ſon chaudron à cri public au marché voiſin. Quatre ou cinq mille Employés aux Tailles ſeroient rendus à la culture, ou aux arts; cent mille bons Citoyens ſeroient exempts de la Collecte : plus de quatre cent mille Laboureurs ne craindroient plus d'être établis Sequeſtres des fruits de leurs voiſins & amis, avec leſquels ils ſe brouillent & en reçoivent quelquefois de mauvais traitemens. On verroit à la place de tous ces Emplois onéreux au Public & à la plupart de ceux qui les occupent, quarante mille bons Fermiers de dixme Royale, qui feroient leurs affaires en faiſant celles de leurs Concitoyens & qui payeroient exactement le Roi tous les quartiers. Le Cultivateur ſeroit Propriétaire tranquille de ſa récolte lorſqu'il l'auroit renfermée, il ne ſeroit plus obligé de la vendre précipitamment & à vil prix. S'il avoit le malheur d'eſſuyer des accidens ſur les fruits,

Digitized by Google

il ne penſeroit qu'à pourvoir à ſa ſubſiſtance, & nullement au Collecteur. MM. les Intendans ne ſeroient plus accablés de Requêtes en demande de décharges ou moins impoſés, qu'ils ont le déſegrément de ne pouvoir jamais accorder en proportion des pertes.

Enfin, qui a-t-il de plus juſte que de contribuer aux beſoins de l'Etat par l'eſpèce de biens qu'on poſſede & en proportion de ce qu'on poſſede; on ne peut naturellement demander au Cultivateur que des fruits & au Financier que de l'argent; les Loix Divines l'avoient ainſi établi, pour l'entretien des Lévites & des Autels. Je prévois un avenir des plus flatteurs pour la France, ſi le Réglement que je propoſe avoit lieu, & qu'à la réduction de l'intérêt à quatre pour cent, à la libre circulation des grains, on joignit celle des vins, qu'il ſemble qu'on ne puiſſe refuſer avec juſtice & qui eſt de droit naturel. Car le croiroit-on? Que dans un Etat ſi bien policé, dans une Province telle que la Guienne,

où le vin eſt un des principaux revenus, le Commerce en ſoit reſtraint à ne pouvoir ſe faire de Paroiſſe à Paroiſſe ; que ceux qui ont établi ces prétendus priviléges de prohibition, ont bien mal entendu les intérêts de l'Etat & de la Nation ! Une telle géne eſt préjudiciable à la culture & au Commerce.

Je dis donc, qu'après de telles marques de protection de la part du Souverain, ſes Sujets ſeroient les plus heureux des hommes, & ſon Royaume le plus floriſſant de l'Univers. Les dettes de l'Etat ne devroient plus inquieter ; une bonne culture, dont un brillant Commerce ſeroit la ſuite, mettroit ordre à tout dans peu d'années de paix. Alors le Cultivateur vivroit tranquille ſur ſes poſſeſſions, & redoubleroit d'ardeur pour le travail. L'aiſance & la tranquillité qui procurent la ſanté, contribueroient aux mariages & à la population ; les jours de fêtes, ſelon le vœu d'Henri le Grand, ſeroient des jours de feſtins dans les plus petites Chaumieres ; perſonne

Digitized by Google

ne penſeroit alors à déſerter des Campagnes ; chacun diroit avec Horace, *ille terrarum mihi præter omnes angulus ridet.*



Digitized by Google

# LETTRE

*De M. Bernard, Docteur Régent & ancien Professeur de la Faculté de Médecine de Paris.*

A M. Missa, Docteur Régent, ancien Professeur de Médecine, Médecin des Camps & Armées du Roi, & Censeur Royal.

*Sur la maniere dont il a traité une petite Verole naturelle confluante.*

ON s'occupe plus que jamais d'une maladie qui afflige les humains depuis tant de siécles, & qui de temps en temps fait des ravages affreux dans différentes contrées, sur-tout lorsqu'elle est épidémique. Il semble qu'on ne soit point encore d'accord sur la maniere de traiter cette maladie; les anciens employoient les cordiaux, les modernes pensent au contraire qu'il faut faire usage des

Digitized by Google

calmans, des rafraîchiſſans, &c. & chacun appuye ſon ſyſtême ſur des raiſonnemens qui paroiſſent ſolides. Autrefois on exigeoit que le malade ſe tînt très-chaudement pour entretenir la tranſpiration qu'on regardoit comme eſſentielle pour la guériſon des maladies de la peau; aujourd'hui on expoſe le malade à l'air frais, même froid. Les uns ont écrit pour qu'on cherchât des moyens de tarir la ſource de cette maladie, les autres ont publié de ſçavans Mémoires pour conſeiller l'inoculation comme le véritable ſecret d'empêcher les funeſtes effets de la petite Verole. Ce moyen admis, on s'eſt partagé ſur la façon d'en faire uſage. Quelques-uns prétendent qu'il eſt ſuffiſant de la donner légerement, d'autres n'épargnent pas le ſujet qui ſe fait inoculer, & le couvrent de boutons comme dans une petite Verole naturelle. Certains Inoculateurs n'exigent aucune préparation, pendant que d'autres diſpoſent les ſujets par les ſaignées,

les ptiſannes & les purgatifs, les adouciſſans, &c.

Nous nous donnerons bien de garde de faire aucune réflexion ſur tous ces différens ſyſtêmes ; mais nous croyons devoir ſeulement rapporter les diverſes méthodes de traiter une maladie ſi cruelle pour le genre humain, & qui juſqu'à préſent a fait tant de tort à la population. Cette raiſon nous a déterminés à publier la Lettre ſuivante.

MONSIEUR, ET CHER CONFRERE.

Dans la derniere converſation que nous eumes enſemble au ſujet de la petite Verole, nous convinmes qu'il falloit diſtinguer trois ſiéges de cette maladie.

1°. Entre la ſuperficie de la peau & l'épiderme.

2°. Dans les glandes cutanées.

3°. Dans les cellules de la peau.

Ces trois poſitions forment trois eſpèces.

La première nommée Verollette,

Digitized by Google

ou petite Verole volante, ne marque pas, & eſt toujours diſcrete.

La ſeconde, partie confluante, partie diſcrette, marque légerement ſuivant que les glandes cutanées ſont plus ou moins enfoncées dans la peau.

La troiſième, marque beaucoup, à raiſon de la ſituation profonde des cellules, devient plus confluante que la ſeconde, n'eſt jamais diſcrette, eſt toujours dangéreuſe & ſouvent mortelle.

Je viens d'en guérir une de cette eſpèce, & je vous envoie le détail de la maladie avec la méthode que j'ai ſuivie. Si vous croyez que l'humanité puiſſe en tirer quelqu'avantage, vous ſerez le maître de la publier comme vous le jugerez à propos. Nous ſommes Médecins, nous devons employer tous les moyens poſſibles pour ſauver la vie des hommes. Ce détail n'aura rien de curieux pour la plupart de ceux qui ſont dans l'uſage d'inoculer la petite Verole, puiſque je ne me ſuis point écarté de la méthode qu'on a coutume de

ſuivre pour la traiter, mais je ſuis peut-être le premier qui m'en ſois ſervi dans la petite Verole naturelle, & ſur-tout dans une eſpèce auſſi effrayante & auſſi cruelle que celle dont il s'agit.

Je fus appellé le 18 d'Octobre dernier chez le ſieur Tevenot, Maître Tailleur (a), pour ſa fille, âgée de 13 ans, qui avoit depuis trois jours une groſſe fiévre, avec un grand mal de tête, des maux de cœur & des vomiſſemens. Je trouvai en effet que la fiévre étoit conſidérable; que la peau de la malade étoit ſeche & brulante, & que ſa langue étoit très-chargée. En l'examinant de près, j'apperçus ſur ſon viſage huit à dix petits boutons, gros comme des grains de millet, très-rouges & fort durs; ils paroiſſoient profonds, & on les ſentoit mieux au tact qu'on ne les appercevoit à la vue. Je n'eus pas de peine à découvrir l'eſpèce de petite Verole dont cette jeune fille étoit atta-

(a) Il demeure rue Payée St. Sauveur, à Paris.

quée, & je ne pus me diſpenſer de faire part au pere & à la mere du danger que couroit leur enfant. J'ordonnai deux grains d'émétique dans trois petits gobelets d'eau chaude pour être pris d'heure en heure; deux lavemens dans la journée; & pour boiſſon ordinaire de l'eau de chiendent avec de la régliſſe, & de la limonade légere alternativement; je conſeillai plutôt les bouillons aux herbes que les bouillons gras. J'engagai en même temps la mere à lever la malade, à la laiſſer expoſée au grand air vis-à-vis d'une fenêtre ouverte, ſur laquelle je conſeillai à la malade de s'appuyer, afin que ſon viſage reſſentît davantage le froid de l'air. Le logement du ſieur Tevenot eſt au quatrième étage, & les maiſons vis-à-vis ſont beaucoup plus baſſes que la ſienne, de ſorte que l'air y vient ſans être ni gêné ni interrompu, & par conſéquent la malade pouvoit le recevoir pleinement.

Je ne viſitai la malade que de deux jours l'un, parce que je ſçavois

qu'il n'y avoit rien à changer dans tout ce que j'avois preſcrit.

Je revins donc le vingt, on me dit que l'émétique avoit beaucoup opéré par haut & par bas. Je trouvai la malade aſſiſe ſur une chaiſe vis-à-vis de la fenêtre ouverte, & expoſée à un air très-froid; elle étoit preſque ſans fiévre, paroiſſant ſe porter aſſez bien, & ne ſe plaignant de rien.

On appercevoit cependant ſous la peau une ſi grande quantité de boutons, que quoiqu'ils ne fuſſent pas plus gros que ces petits grains de chenevis qu'on rejette, parce qu'ils ne ſont bons à rien, ils ſe touchoient tous de manière qu'on ne pouvoit pas concevoir comment ils pourroient s'arranger en groſſiſſant. On m'aſſura qu'on avoit toujours continué le même régime, & qu'on avoit donné des lavemens tous les jours, de la ptiſanne & de la limonade; la malade avoit bon appétit, & on lui donnoit à manger de tout ce qu'elle vouloit, excepté de la viande; mais on ne lui donnoit point de vin.

Digitized by Google

Le 21 & le 22 je fus incommodé, & je ne pus ſortir. Le 23 au matin, le pere vint me trouver, & me dit que tout alloit bien, mais que le viſage étoit extrêmement enflé; je m'y tranſportai ſur les onze heures, je trouvai la malade vis-à-vis de la fenêtre ouverte, mais elle ne pouvoit ſe promener à cauſe de la quantité de boutons varioliques qu'elle avoit aux pieds, aux jambes & ſur tout le corps; le viſage ſi enflé & les yeux ſi recouverts par l'enflure que je jugeai que l'enfant ſeroit pluſieurs jours ſans voir clair; mais je me trompois; la chaleur du lit pendant la nuit avoit cauſé cet accident, le grand air le diminua tellement que le lendemain après midi tout étoit diſſipé, & la malade voyoit à l'ordinaire; & tous les boutons étoient ſi confondus les uns avec les autres qu'on ne pouvoit plus les diſtinguer. La mere qui a tout obſervé & en a fait des notes qu'elle m'a communiquées, aſſure que pendant trois ou quatre jours l'enflure du viſage reparoiſſoit tous les matins, mais

qu'elle se dissipoit après que la malade avoit pris l'air, de sorte qu'elle se portoit toujours mieux l'après midi que le matin. Les boutons des bras & des mains étoient confondus comme ceux du visage, ceux des jambes étoient très-gros, mais moins confondus. La dessication ne s'est point faite comme à l'ordinaire; les boutons ne sont point tombés par grosses croutes, ils se sont au contraire applatis peu à peu & se sont dissipés par écailles; ils n'ont point cavé, de maniere que la petite malade ne sera point du tout marquée, si ce n'est à un endroit au bout du nez, & cela se dissipera peut-être. Elle a été purgée le 18 & le 21 de sa maladie, & elle travailloit à broder dès le 16.

La malade a deux freres. L'aîné âgé de neuf ans & demi se sentit incommodé le 8 de Novembre, j'y allai le 10 & sa mere me dit, que voyant qu'il alloit avoir la même maladie, elle avoit commencé par lui faire prendre deux grains d'émétique, l'avoit laissé constamment au

Digitized by Google

grand air & l'avoit gouverné comme ſa fille ; les boutons paroiſſoient bien ſenſiblement, je l'exhortai à ſe promener dès le matin dans la rue. La petite Verole a été abondante, mais diſcrete & d'une bonne qualité ; il eſt parfaitement guéri. Le cadet a eu le même ſort le 15 du même mois. On lui a fait le même traitement avec le même ſuccès. La petite Verole n'a rien eu que de très-commun.

Je crois qu'on peut tirer de tout ce détail les conſéquences ſuivantes.

1°. Que ſi l'on eût commencé ce traitement deux ou trois jours plutôt, la petite Verole n'auroit pas été ſi confluante.

2°. Que puiſque la malade a guéri par cette méthode ſans accident & même ſans avoir ſouffert de mal, comme cela arrive dans ces cas là, il eſt probable qu'elle ſeroit morte ſi on l'eût traitée par des cordiaux & autres remedes échauffans.

3°. Que ſi les freres avoient gardé le lit & ſe fuſſent tenus chaudement comme c'eſt l'ordinaire, que leur

petite Verole eût été plus abondante & plus maligne.

4°. Que tous les remédes échauffans & l'air renfermé & chaud ne fait qu'augmenter la fermentation des humeurs & leur putrefaction, & par conſéquent augmentent la maladie, au lieu que les remédes & le régime oppoſés réſiſtent aux unes & diminuent l'autre.

5°. Enfin, que vu la mauvaiſe qualité de cette maladie & ſa confluence, il y a lieu d'eſpérer qu'en ſuivant cette méthode, ce monſtre deſtructeur du genre humain qui emportoit au moins la dixiéme partie des hommes, va ſe trouver dompté, ſur-tout ſi par le moyen de l'inoculation on ſe trouve à portée de le voir de loin, de le prévenir en préparant les malades par des remédes adouciſſans, humectans & rafraîchiſſans, ou du moins en ne faiſant pas des remedes contraires, ce qui peut arriver aux plus habiles Médecins, parce que cette maladie ne ſe manifeſte pas toujours par des ſignes bien évidens & qu'on

n'y penſe que quand on la voit.

Si vous êtes curieux d'aller voir ces malades, Le ſieur & la dame Thevenot ſont desperſonnes fort honnêtes, qui ſentant que ce traitement peut être utile au Public, recevront bien tous ceux qui voudront les aller viſiter (*a*).

(*a*) M. Miſſa qui nous a communiqué cette Lettre, nous a promis d'y faire une réponſe. On la trouvera dans le Journal de Février.

Digitized by Google

## VOYAGE EN SIBERIE,

*Fait par Ordre du Roi en 1761, contenant les Mœurs, les Uſages des Ruſſes & l'état actuel de cette Puiſſance; la Deſcription Géographique & le nivellement de la route de Paris à Tobolsk; l'Hiſtoire Naturelle de la même route; des Obſervations Aſtronomiques & des Expériences ſur l'Electricité naturelle, enrichi de Cartes Géographiques, de Plans, de profils du Terrein, des Gravures qui repréſentent les uſages des Ruſſes, leurs mœurs, leurs habillemens, les Divinités des Calmoucks & pluſieurs morceaux d'Hiſtoire naturelle*, par M. l'Abbé CHAPPE D'AUTEROCHE, de l'Académie Royale des Sciences. *A Paris, chez DEBURE pere, Quai des Auguſtins 1768.* 3 vol. in-4°. Papier *nom de Jeſus*. Prix 140 liv. ſans l'Atlas.

### PREMIER EXTRAIT.

CET ouvrage offre en même temps l'utile & l'agréable, ſoit par les ſça-

Digitized by Google

vantes découvertes que l'Auteur a faites, ſoit par les deſcriptions amuſantes & intéreſſantes des choſes qu'il a vues dans un Pays qui ne nous eſt pas encore bien connu.

Il en eſt peu qui ſoient auſſi bien exécuté que celui que nous annonçons. En effet, on a eu ſoin de raſſembler tout ce qui pouvoit contribuer à former une belle édition, papier, caractères & gravures (*a*). M. Tilliard qui a préſidé à cette derniere partie, en a fait un grand nombre, dans leſquelles on remarque du feu, de l'expreſſion & cependant de la délicateſſe. Les deſſeins ſont de M. le Prince de l'Académie de Peinture. On reconnoît dans la beauté de ſes compoſitions, la fécondité de ſon génie & ſon rare talent pour rendre le coſtume & la nature qu'il a étudiés en Ruſſie.

L'importance des matières contenues dans l'Ouvrage, le feront cependant encore plus rechercher que

(*a*) Elles ſont au nombre de 67.

ces ornemens qu'on voit toujours avec plaiſir; il eſt bon quelquefois de flatter les ſens avant que de parler à l'eſprit; c'eſt ſouvent un exorde qui capte la bienveillance du Lecteur. Nous pouvons ajouter en faveur des gravures qu'on voit dans ce Livre, qu'elles n'y ſervent pas de ſimple ornement, qu'elles ſont au contraire de la plus grande utilité, puiſqu'elles repréſentent les deſcriptions que nous fait l'Auteur.

M. l'Abbé Chappe, curieux de découvrir autant qu'il ſeroit poſſible les myſtères les plus ſecrets de la nature, a jetté de tous côtés des regards phyloſophiques, & rien ne lui a paru indifférent. La Phyloſophie trouve tout digne de ſon attention, parce qu'elle ſeule ſçait voir, diſtinguer, apprécier les objets qui échappent au vulgaire ou qu'il regarde ſans réflexion. Le moral a paru à notre Auteur auſſi intéreſſant que le phyſique, & par cette raiſon il s'eſt attaché à examiner tout ce qui avoit rapport aux mœurs, aux uſages, aux coutumes, aux arts mêmes des

Digitized by Google

Habitans de la Ruſſie, dont la métamorphoſe eſt ſi ſurprenante depuis le regne de Pierre le Grand. La rapidité des progrès que les Ruſſes ont faits dans les Sciences & les Arts, font aſſez connoître qu'ils n'attendoient que la lumiere pour ſortir des ténébres où ils étoient plongés depuis pluſieurs ſiécles. Le germe du génie n'avoit pu ſe développer faute d'une fermentation néceſſaire & d'une chaleur vivifiante. Semblable au Promethée de la Fable, Pierre le Grand ſçut donner cette chaleur néceſſaire, & créer, pour ainſi dire des hommes. Abandonner ſon Empire, parcourir divers Etats, en recueillir tout ce que les Sciences & les Arts offrent de plus utile, travailler ſoi-même de ſes mains, entreprendre toutes ces choſes pour l'avantage de ſes Sujets, c'eſt un exemple unique que l'Hiſtoire n'avoit point encore préſenté.

Il vient d'être renouvellé dans l'Auguſte Perſonne de Chriſtian VII, Roi de Dannemarck. Dans un âge qui ne ſemble fait que pour les plai-

Digitized by Google

ſirs, on a vu ce jeune Monarque, guidé par l'amour qu'il a pour ſes Peuples, aller s'inſtruire dans les Cours étrangeres & y puiſer des leçons dont il croit avoir beſoin pour le bonheur des Nations qui lui ſont ſoumiſes. On l'a vu plus ſenſible aux choſes qui nourriſſent l'eſprit qu'aux amuſemens de toutes eſpèces qu'on s'eſt empreſſé de lui offrir. Quelle félicité les Danois ne doivent-ils pas ſe promettre ſous le regne d'un tel Prince qui ſe fait une loi de marcher ſur les traces de ſon Auguſte Pere, dont la mémoire ſera toujours chere aux Danois. Mais laiſſons à des plumes plus éloquentes le ſoin de tranſmettre à la poſtérité la plus reculée les glorieuſes actions d'un Monarque ſi digne de notre vénération.

M. l'Abbé Chappe ne voulant pas répéter ce que tant d'autres Ecrivains ont déjà dit ſur la Ruſſie, ne nous préſente dans ſon Ouvrage que les choſes qui leur étoient échappées. Cet illuſtre Académicien obligé par différentes circonſtances qu'il

rapporte, de faire ſon voyage par terre, partit de Paris vers la fin de Novembre de l'année 1760. Nous ne nous arrêterons point à décrire la route de l'Auteur depuis Paris juſqu'à Peterſbourg, nous remarquerons ſeulement qu'il fit différentes obſervations dans tous les endroits par où il paſſa. Il donne quelques deſcriptions curieuſes au ſujet de la Pologne qu'il traverſa en ſortant de l'Autriche, & il s'attache ſur-tout aux loix & aux uſages les plus remarquables. Il fait mention du *Cacha* dont nous avons parlé dans nos Gazettes.

Enfin, notre Académicien après bien des fatigues & des accidens ſans nombre, arriva à Peterſbourg le 13 de Février 1761, après deux mois & demi de route.

» J'étois parti de France, dit M. » l'Abbé Chappe, d'après la deman- » de que l'Académie de Peterſbourg » avoit faite à celle de Paris, d'en- » voyer un de ſes Membres en Sibe- » rie, où quelques Aſtronomes de » Ruſſie devoient auſſi ſe rendre.

» Ceux-ci étoient déjà partis depuis
» plus d'un mois. Leur départ &
» quelques difficultés ſurvenues avant
» mon arrivée, avoient rendu pro-
» blématique mon voyage à To-
» bolsk. Des Académiciens de Pe-
» terſbourg propoſerent différents
» autres endroits de la Ruſſie d'un
» accès plus facile que Tobolsk, &
» beaucoup moins éloignés; mais
» la durée du paſſage de Venus ſur
» le Soleil étoit plus courte dans
» cette Capitale de la Siberie, que
» dans aucun autre endroit du Glo-
» be; elle offroit alors la poſition la
» plus avantageuſe dont toute autre
» n'auroit pu me dédommager. Il me
» fut aiſé de faire gouter ces raiſons
» à un Miniſtre auſſi éclairé que M.
» le Baron de Breteuil, alors Mi-
» niſtre Plénipotentiaire de France.
» Il trouva auprès de M. le Comte
» de Woronſof, Grand Chancelier
» de Ruſſie, amateur & protecteur
» des Sciences, toutes les facilités
» poſſibles; les obſtacles qu'on avoit
» ſuſcités furent levés, & mon dé-
» part fut fixé au 10 de Mars. L'Im-

pératrice

» pératrice Eliſabeth donna les or-
» dres les plus précis à ce ſujet, &
» c'eſt à la protection de cette Prin-
» ceſſe que je dois les ſecours que j'ai
» reçus en Siberie pendant le cours
» de mon voyage. J'étois encore
» éloigné de plus de huit cens lieues
» de Tobolsk. Ce nouveau voyage
» exigeoit de nouveaux préparatifs,
» & d'un genre différent de ceux dont
» je m'étois occupé à mon départ de
» France. Il falloit me pourvoir pour
» tout ce trajet de proviſions de bou-
» che de toutes eſpèces, même de cel-
» les dont l'uſage eſt le plus néceſ-
» ſaire, comme de pains, de lits &
» de tous les uſtenſiles néceſſaires à
» la vie. Je ne pouvois me paſſer,
» ni d'un Interpréte, ni d'un Hor-
» loger pour raccommoder mes pen-
» dules. A peine avois-je le temps
» de déſirer, j'étois prévenu en tout
» par M. le Baron de Breteuil; il par-
» tageoit mon zele pour cette obſer-
» vation; c'eſt à lui ſur-tout que les
» Sciences en doivent le ſuccès, &
» que ne doit pas d'ailleurs la Nation
» à ce ſage Miniſtre? »

M. l'Abbé Chappe partit de Peterſbourg le 10 de Mars au ſoir avec quatre traineaux. Il ſaiſit cette occaſion pour en faire la deſcription ; nous penſons que nos Lecteurs ſeront bien aiſes de la trouver ici.

» La partie inférieure des traineaux » eſt compoſée de deux piéces de » bois qui ont ſix pouces environ de » largeur, & trois d'épaiſſeur à l'ex- » trêmité du derriere du traineau. Les » dimenſions ſont les mêmes ſur deux » ou trois pieds de longueur; elles di- » minuent enſuite, toujours en ap- » prochant de l'autre extrêmité qui » ſe releve en arc ſur le devant du » traineau, juſqu'à la hauteur de » deux pieds environ (*a*). On donne » cette courbure au bois au tems de » la ſéve, en le fixant dans cet état » contre les maiſons où il reſte quel- » quefois une année. Ces deux piéces » qui ſont les principales du traineau, » ont dans le milieu & au-deſſous » deux lames de fer preſqu'auſſi min-

(*a*) Il y a une Eſtampe qui repréſente pluſieurs traineaux.

» ces que celles des patins, & l'uſa-
» ge en eſt le même. Les deux piéces
» dont je viens de parler ſont fixées
» à deux pieds & demi de diſtance,
» plus ou moins, par des traverſes
» très-ſolides : au-deſſus de ce pre-
» mier chaſſis on en place un ſecond
» qui eſt attaché par des chevilles :
» les piéces du ſecond chaſſis ſont
» cependant moins fortes que celles
» du premier.

» Cette conſtruction ſimple forme
» les traineaux ordinaires dont on
» fait uſage pour tranſporter les pro-
» viſions & les bagages. Ils ſont trai-
» nés quelquefois par des hommes,
» mais on y attelle communément
» pluſieurs chevaux, & plus ſouvent
» un ſeul par le moyen de deux bran-
» cards attachés ſur les côtés du trai-
» neau. Le conducteur s'aſſied alors
» ſur les proviſions. Si le traineau eſt
» vuide, l'homme ſe tient quelque-
» fois debout quoique le traineau
» aille avec toute la viteſſe poſſible.

» Les traineaux de voyage ſont
» de deux ſortes. Les uns ſont cou-
» verts en entier, & les autres à moi-

» tié ſeulement. Ces derniers ſont les » plus communs. Leur conſtruction » differe très-peu de ceux dont j'ai » parlé. On éleve ſur le ſecond chaſ- » ſis huit montans de bois, de mê- » me hauteur que les deux piéces » de bois recourbées. Ces montans » ſont fixés en bas par des chevilles, » & en haut par deux traverſes. On » forme avec des cerceaux ſur le » derriere du traineau une eſpèce de » coffre ſemblable à ceux des ca- » briolets, ou plutôt le traineau dans » cet état forme la caiſſe d'une voi- » ture, connue ſous le nom de *Dor-* » *meuſe*. Elle eſt couverte de toutes » parts avec du cuir, & le plus ſou- » vent avec des *Ragoches* (*a*). Ce trai- » neau ainſi conſtruit eſt de la plus » grande légereté. Le plus commode » de tous les traineaux eſt celui qui » eſt placé au milieu de la planche; » c'eſt une caiſſe très-légere, qui a » ſix pieds de long ſur trois de large, » & quatre ou cinq pieds de haut,

(*a*) Ce ſont des nates formées avec des filamens d'écorce d'arbres.

» avec une porte & une fenêtre de » chaque côté. On s'y procure les » mêmes commodités que dans une » voiture ordinaire ».

Les rivières gélent très-promptement dans le Nord, dit l'Auteur, leurs ſurfaces gelées ne ſont point raboteuſes, ainſi que la rivière de Seine à Paris, mais elles ſont parfaitement unies. On coure cependant de grands dangers par la quantité de trous qu'on rencontre (*a*) où l'eau ne géle pas, quoique la glace ait juſqu'à trois pieds d'épaiſſeur, & que la rigueur du froid faſſe geler l'eau de vie & l'eſprit de vin. Les traineaux vont avec une viteſſe incroyable ſur ces ſurfaces unies, & l'on fait quelquefois juſqu'à quatre lieues par heure. Les chevaux dont on fait uſage pour cette voiture, ſont d'une eſpèce très-petite, ils paroiſſent mê-

(*a*) La plupart de ces ouvertures ſont faites par les Payſans qui y jettent leur filets pour prendre du poiſſon. Notre Académicien penſa tomber dans un de ces trous.

me très-foibles à la vue, mais ils ſont durs à la fatigue & vont très-vite, quoique les Poſtillons les fouettent rarement ; ils les flattent au contraire & leur parlent avec amitié.

L'auteur vit avec étonnement dans ſa route des petits enfans nuds qui jouoient ſur la neige, pendant que d'autres plus âgés s'amuſoient à en promener quatre ou cinq dans un traineau. Ces enfans s'accoutument ainſi au froid dès leur plus tendre jeuneſſe, & ils n'en ſont jamais incommodés, quoiqu'ils éprouvent à chaque inſtant l'alternative du froid & du chaud en entrant dans leurs poëles.

L'auteur arrivé à Solikamskaïa à cent cinquante lieues environ de Tobolsk, fut obligé par complaiſance d'entrer dans un bain de vapeur qu'on lui avoit préparé, & où il penſa périr par la trop grande chaleur, puiſque ſon thermomêtre monta dans quelques minutes à ſoixante degrés.

Cette circonſtance l'engage à faire ici la deſcription de ces bains

qui ſont en uſage dans la Ruſſie & même à Peterſbourg (a).

Les Habitans de la Ruſſie, depuis le Souverain juſqu'au dernier de ſes Sujets, prennent ces ſortes de bains deux fois par ſemaine, & de la même maniere. Tous ceux qui jouiſſent de la plus petite fortune ont chez eux un bain particulier dans lequel le pere, la mere & les enfans ſe baignent quelquefois en même temps. Les perſonnes du bas peuple vont dans les bains publics. Il y en a communément pour les hommes & pour les femmes : les deux ſexes ſont ſéparés par des cloiſons de planches, mais ils ſortent ſouvent tous nuds, & s'entretiennent enſemble de choſes très-indifférentes ; ils vont enſuite ſe jetter confuſément dans l'eau, ou dans la neige. Dans les Hameaux pauvres & éloignés, ils ſont ſouvent tous enſemble dans le même bain.

(a) Nous avons donné dans une Gazette, la deſcription des bains de vapeurs en Pologne. On verra en quoi ceux-ci différent.

Les bains des riches ne different de ceux du peuple que par une plus grande propreté. L'appartement des bains eſt tout en bois ; il contient un poële, des cuves remplies d'eau, & une eſpèce d'amphithéâtre ſur lequel on parvient par pluſieurs dégrés. Le poële a deux ouvertures ſemblables à celle des fours ordinaires ; la plus baſſe ſert pour mettre le bois dans le poële, & la deuxième contient un amas de pierres ſoutenues par un grillage de fer : elles ſont continuellement rouges.

En entrant dans le bain on ſe munit d'une poignée de verges, d'un petit ſceau de 7 à 8 pouces de diamètre qu'on remplit d'eau, & l'on ſe place au premier ou au deuxième dégré. Quoique la chaleur ſoit moins conſidérable que par-tout ailleurs, on eſt bientôt en ſueur ; on renverſe alors le ſceau d'eau ſur ſa tête, & après quelques intervalles, on en renverſe un deuxième & un troiſième. On monte enſuite plus haut, où l'on fait les mêmes opérations, & enfin ſur l'amphithéâtre, où la cha-

Digitized by Google

leur eſt la plus forte. On s'y repoſe un quart-d'heure, ou une demie-heure environ, & dans cet intervalle on ſe répand pluſieurs fois de l'eau tiéde ſur le corps. Un homme placé devant le poële jette de temps en temps de l'eau ſur les pierres rouges. Dans l'inſtant des tourbillons de vapeurs ſortent avec bruit du poële, s'élevent juſqu'au plancher, & retombent ſur l'amphithéâtre ſous la forme d'un nuage qui porte avec lui une chaleur brûlante. C'eſt alors qu'on fait uſage des verges qu'on a rendu des plus ſouples, en les préſentant à la vapeur au moment qu'elle ſort du poële. On ſe couche ſur l'amphithéâtre, le voiſin vous fouette ſur toutes les parties du corps, & vous lui rendez ce même ſervice un moment après. Les Ruſſes demeurent quelquefois deux heures dans ces bains, & recommencent à diverſes repriſes les mêmes opérations. Pluſieurs ſe frottent le corps avec des oignons, pour ſuer davantage. Ils ſortent tout en ſueur de ces bains, & vont, comme on l'a dit plus haut, ſe



Digitized by Google

rouler dans la neige par les froids les plus rigoureux, deſorte qu'ils éprouvent dans le même inſtant une chaleur de 50 à 60 dégrés, & un froid de plus de 20 dégrés, & cependant il ne leur arrive aucun accident.

Les Ruſſes du premier éiat ſe mettent au lit en ſortant du bain, & s'y repoſent quelque temps. On eſt perſuadé que les bains ſont plus efficaces pour les gens du commun, qui, de cette grande chaleur paſſent au grand froid, que pour ceux qui vont ſe mettre au lit. Ces étuves produiſent une grande fermentation dans le ſang & les humeurs, & occaſionnent de grandes évacuations par la tranſpiration; le grand froid produit une répercuſſion dans ces humeurs portées vers la peau, & rétablit l'uniſſon & l'équilibre. On ne connoît preſque point en Ruſſie de rhumatiſme, & un grand nombre d'Etrangers a été guéri radicalement par ces ſortes de bains. Toute la Nation eſt en général très-ſujette au ſcorbut; le peu d'exercice que font les Ruſſes qui ſont enfermés tout l'hyver dans leur poële,



Digitized by Google

leur occaſionne beaucoup d'humeurs. Ces bains ſont donc pour eux un remède indiſpenſable ; & ſans le fréquent uſage qu'ils en font, ils ſeroient expoſés à bien des maladies.

M. l'Abbé Chappe, obligé d'entrer pendant une nuit obſcure dans une chaumiere de Payſan, eut lieu d'y apprendre de quelle façon on éleve les enfans en Siberie. On met, dit-il, les enfans nouveaux-nés dans un panier ſuſpendu à une longue perche élaſtique, qu'on peut faire mouvoir facilement avec le pied pour les bercer ; l'enfant eſt ſimplement ſur un tas de paille, & couvert d'un linge ; hors ce temps les enfans ſont communément nuds en Siberie, ainſi que dans toute la Ruſſie. On nourrit les enfans de lait d'animaux, par le moyen d'un cornet au bout duquel on adapte une tetine de vache ; les meres leur donnent cependant quelquefois à teter. Les enfans, quoique très-foibles encore, ont la liberté de ſe rouler à terre ; ils s'y culbutent, & font des efforts pour

marcher. On les laiſſe ſe débattre, & ils marchent enfin au bout de quelques mois; bientôt ils courent partout, & vont jouer ſur la neige. On n'y connoît point de corps, ni cette multitude de vêtemens & de ligatures gênantes dont on s'empreſſe ailleurs de garroter les enfans. Non-ſeulement ils nuiſent au développement des muſcles, mais ils ſont encore la principale cauſe qu'il y a tant d'hommes contrefaits dans les autres Nations d'Europe, pendant qu'ils ſont très-rares en Ruſſie. C'eſt ainſi qu'on met les hommes de ce Pays à l'abri d'un grand nombre d'infirmités. Ils vivroient même plus long-temps que les autres ſans leurs excès, & leur débauche. Le peuple y eſt ſi robuſte, ajoute l'Auteur, qu'ayant engagé à Tobolsk les Soldats de ma garde, à coucher dans mon Obſervatoire pendant que j'obſerverois, ils préféroient d'aller paſſer la nuit ſur l'herbe, & ſe levoient le matin avec des habits preſqu'auſſi mouillés par la roſée que s'ils avoient couchés dans l'eau. Ils y dormoient du plus

profond ſommeil, & ils ne reſſentoient jamais aucune incommodité d'un pareil genre de vie. On les voit ſupporter pendant la guerre les plus grandes fatigues, ſans que leur ſanté en ſoit alterée.

Le phyſique a ſur le moral, obſerve l'Auteur, une influence conſidérable; les grandes paſſions forment ſouvent les grands hommes, elles ſuppoſent preſque toujours des tempéramens vigoureux. Quels avantages, continue-t-il, ne produiroit pas une éducation ſemblable à celle de Ruſſie, dans une Nation où la forme du Gouvernement & l'éducation morale tendent également à diriger l'homme vers l'honneur, la gloire & le courage? Elle ſeroit ſans doute d'autant plus avantageuſe, que le luxe & la molleſſe concourent avec l'éducation phyſique, à détruire tous les principes de cette éducation morale.

Il faut convenir cependant que les préjugés de l'éducation phyſique ne ſont pas ſi conſidérables à Paris, qu'ils l'étoient autrefois. Quelques

perſonnes commencent à ne plus emmailloter les enfans, d'autres les tiennent même preſque nuds.

M. l'Abbé Chappe s'éleve ici contre l'abus d'accoutumer les enfans à ne faire uſage que du bras droit. Il en fait voir les inconvéniens que nous éprouvons tous les jours, qui ſont une marque ſenſible que la Nature n'eſt pour rien dans cet abus.

Malgré l'éducation ruſtique des Siberiens & des Ruſſes, il arrive cependant qu'il meure beaucoup d'enfans, & que de dix-huit ou vingt enfans qui naiſſent communément dans chaque ménage, il s'en éleve à peine trois. Notre Académicien attribue ce dépeuplement à la petite vérole, au ſcorbut, & aux maladies de débauche que la plûpart des enfans apportent en naiſſant.

Notre Académicien, en continuant toujours ſa route dont il nous fait la deſcription, ne laiſſe échapper aucune occaſion d'obſerver, ſoit pour le phyſique, ſoit pour le moral. Enfin après bien des difficultés, des

Digitized by Google

fatigues, des dangers même, il eut le bonheur d'arriver à Tobolsk le 10 d'Avril 1761 (*a*). En conséquence de la permission qu'il avoit reçue du Gouvernement, il songea d'abord à faire construire son Observatoire, qui, cependant ne fut en état que le le 11 de Mai. Le 18, il observa plusieurs phases de l'éclipse de Lune; mais le temps couvert & la neige qui tomba, ne lui permirent d'observer que la fin d'une éclipse de Soleil qui arriva le 3 de Juin, & qui étoit invisible pour la France. La longitude de Tobolsk qui résulte de cette observation, étant comparée à celle de Stockholm, que M. de Lisle avoit communiquée à l'Auteur, donne quatre heures vingt-trois minutes trente-quatre secondes, par rapport au Méridien de Paris.

Les Habitans de Tobolsk ne

(*a*) M. L'Abbé Chappe avoit fait en traineau, depuis Petersbourg 800 lieues en un mois, quoiqu'il eut été retardé par divers accidens & par la difficulté d'avoir des chevaux.

Digitized by Google

virent pas ſans ſurpriſe tous les préparatifs de notre Académicien. L'Obſervatoire qu'il avoit fait conſtruire, & qui ne reſſembloit en rien à leurs bâtimens, fut regardée comme quelque choſe de myſtérieux, & la vûe des inſtrumens de Mathématiques acheva de les confirmer dans l'idée où ils étoient que l'Abbé Chappe étoit un Magicien (*a*) : en conſéquence on lui attribua le débordement de *l'Irtiſz*, quoique ce fleuve eût coutume de ſe déborder tous les ans à cauſe de la fonte des neiges; mais on prétendit qu'il n'avoit jamais cauſé tant de ravages par ſon inondation, qui en effet fut très-forte cette année-là. Comme l'ignorance & la ſuperſtition aveuglent toujours, & conduiſent ſouvent à la fureur, M. l'Abbé

(*a*) Les Habitans d'un Village à 25 lieues en deçà de Tobolsk, voyant le Mercure deſcendre & monter ſuivant l'expoſition où on le mettoit, s'imaginerent que c'étoit un animal vivant, & parurent très-ſurpris de ſes divers mouvemens.

Chappe fut obligé d'avoir recours à la Garde qu'on lui avoit donnée pour garantir sa personne, & son Observatoire.

Enfin notre Académicien étoit à la veille (*a*) de ce jour pour lequel il s'étoit exposé à tant de dangers, jour qui devoit lui causer tant de plaisir, ou l'accabler de la plus affreuse douleur : le Soleil s'étoit couché sous un horison dégagé de vapeurs, & tout promettoit une belle journée pour le lendemain, lorsque le Ciel commença vers les dix heures du soir à se couvrir de nuages épais qui durerent toute la nuit. M. l'Abbé Chappe commençant à désespérer de pouvoir faire son observation, étoit plongé dans la douleur la plus amere; de malheureux nuages lui enlevoient inhumainement le fruit de ses peines & de ses travaux. *Je passai*, dit-il, *toute la nuit dans une cruelle situation, je sortois, je rentrois à chaque instant, je ne pouvois rester ni assis, ni debout, tant j'étois agité.*

(*a*) 5 de Juin 1761.

Le lever du Soleil fit renaître ſes eſpérances, & un vent d'Eſt en diſſipant les nuages, ramena la joye dans le cœur de notre Académicien. Enfin il eut la ſatisfaction d'obſerver l'entrée totale de Venus ſur le Soleil.

M. de Soimanof, Gouverneur de Tobolsk, l'Archevêque de cette Ville & M. le Comte de Pouskin, furent témoins de cette obſervation. M. l'Abbé Chappe avoit eu ſoin de faire dreſſer une tente, & d'y placer une Lunette pour eux & leur famille.

Notre Académicien reſta encore à Tobolsk juſqu'au 28 du mois d'Août pour y faire d'autres obſervations, & acquérir des connoiſſances ſur la Siberie. *Elles ſeront le ſujet du ſecond Extrait qui paroîtra dans le Journal ſuivant.*

Digitized by Google

# SUITES

*De Réflexions ſur les Lettres de Change & Billets de Commerce, par M. Rogue, Procureur Poſtulant au Conſulat d'Angers.*

M. Nicodême qui mérite le titre de parfait Négociant, a traité avec toute la ſolidité & clarté ce qu'il a dit dans le Journal de Novembre 1768, pag. 124 & ſuiv. Il rend la juſtice qui eſt due à M. Marcandier, que des talens reconnus, ont fait admettre dans les Sociétés de Bourges & de Berne. Si M. Nicodême a la complaiſance d'accueillir mes réflexions, ce n'eſt ſans doute que pour m'encourager. Je fais ce que je peux pour co-opérer à la tranquilité du Commerçant, & ſi j'ai ouvert la carriere ſur la matiere du papier-monnoie, comme M. Marcandier me l'a dit, pag. 162 du Journal d'Octobre 1767. Je ſuis bien

ſatisfait de me trouver de conformité d'avis, avec des hommes auſſi reſpectables, & d'exciter l'émulation de ceux qui peuvent fournir des obſervations utiles, afin de parvenir par leurs productions à obtenir une loi, qui anéantiſſe tous procès ſur ces ſortes d'objets.

Le papier-monnoie eſt une des plus grandes reſſources dans le Commerce, il s'introduit même dans toutes ſortes de mains, & il s'y introduiroit davantage ſi on le débaraſſoit de toutes ſubſtilités. Nous voyons ſouvent des Eccléſiaſtiques, des Gentilshommes, des Bourgeois refuſer de recevoir des lettres & billets à ordre en paiement, dans la crainte de manquer aux diligences & formalités; les uns ne connoiſſent point ce que c'eſt qu'une *uſance*, les autres ignorent s'il y a *dix jours ou un mois d'échéance*, &c. Si au contraire la négociation du papier étoit ſimplifiée, beaucoup ne retiendroient pas ſi reſſerré l'argent dans leurs caiſſes, le Commerce s'en feroit avec plus de facilité.

Digitized by Google

Il eſt donc important qu'il y ait une échéance fixe par tout le Royaume, pour toute ſorte de papier, les plus ſimples Négocians, Marchands, Laboureurs & les autres qui ne ſe mêlent pas du Commerce, ne craindront plus d'être trompés, tous ſeront inſtruits qu'il faudra agir le jour de l'échéance pour être payés ou proteſter.

MM. Marcandier & Nicodême ont démontré ſi clairement, que le mot *préfix* doit proſcrire toute échéance, qu'il n'eſt pas poſſible de refuſer de ſe rendre de leur avis. Cependant M. Jouſſe, nouveau Commentateur de l'Ordonnance de 1673, dont la profonde ſcience eſt connue, s'eſt decidé d'un ſentiment contraire; ainſi la loi qui ſupprimeroit toute échéance, ſeroit la plus avantageuſe, comme le démontre M. Nicodême; je l'ai auſſi donné à entendre dans mes Mémoires d'Août 1767, pag. 164, & Janvier 1768, pag. 159; car il s'éleve ſouvent des Procès par rapport aux ſuites du mot *préfix* dans les billets

CAUSÉS POUR MARCHANDISES, de même pour les billets PAYABLES EN FOIRE AUSSI CAUSÉS POUR MARCHANDISES.

Des Porteurs prétendent, quoiqu'ils ne faſſent pas faire les diligences le dernier jour de la Foire, qu'on ne peut rien leur imputer, que ſi le Débiteur n'eſt pas du lieu où la Foire s'eſt tenue, qu'en ce cas faiſant faire les diligences dans les TROIS MOIS EN SON DOMICILE, qu'ils ont cependant le droit de recours contre les Endoſſeurs, de même pour le billet à jour PRÉFIX. Ils ſe fondent ſur l'art. 31 du tit. 5 de l'Ordonnance de 1673, qui s'explique ainſi. » Le Porteur d'un billet négo» cié ſera tenu de faire ſes diligences » contre le Débiteur dans dix jours, » s'il eſt pour valeur reçue en deniers » ou Lettres de Change qui auront » été fournies ou qui le devront être, » ET DANS TROIS MOIS s'il eſt pour » marchandiſes ou autres effets, &c.

La loi eſt claire, ſans ambiguité, & ne fait aucune diſtinction; où la loi n'excepte pas, il n'eſt pas permis

d'excepter; CAR par l'article premier du titre premier de l'Ordonnance de 1667. LE ROI veut » que ſon Ordonnance, & celles qu'il fera ci-» après, enſemble les Edits & Déclarations, ſoient gardés & obſervés » par tous les Juges. ——— L'art. » 3 du même titre, porte, que s'il y » avoit quelques articles contre l'utilité ou commodité publique, les » Cours puiſſent le repréſenter à Sa » Majeſté, SANS QUE SOUS LE PRÉTEXTE L'EXÉCUTION EN PUISSE » ÊTRE SURCISE. ——— L'art. 4 » porte, que les Ordonnances ſeront » obſervées du jour de la publication » qui en ſera faite; & l'art. 6 répete, » que l'exécution des Ordonnances, » &c. ſoient obſervées ſans y contrevenir, SOUS PRÉTEXTE D'ÉQUITÉ, » BIEN PUBLIC, ACCÉLÉRATION DE » LA JUSTICE. L'art. 7 défend d'interpréter les Ordonnances quand » il ſurvient quelques doutes ou difficultés ſur l'exécution de quelques » articles; & l'art. 8 déclare nuls tous » Arrêts & Jugemens contre la diſpoſition des Ordonnances ».

Digitized by Google

Si le billet payable en Foire, causé pour marchandises, est consenti par un Forain qui n'a aucun domicile connu, que le Porteur néglige d'en faire les diligences en Foire, où le prendra-t-il pour faire les diligences dans les trois mois? Se contentera-t-il de faire faire une sommation à cri & ban public, pour ensuite retourner contre les Endosseurs? Il en naîtroit des inconvéniens dangereux, car le Porteur, a pû avoir des créances particulieres sur ce Forain, & se faire payer, ou il peut être son parent ou ami qu'il favorise au préjudice des Endosseurs. ... Si le Porteur eût fait faire la réquisition, un des Endosseurs auroit pû en avoir connoissance, auroit rembourse le Porteur, & fait saisir les effets du Forain débiteur. Ainsi il est plus expédient & plus simple qu'il n'y ait plus d'échéance, ni de trois mois au profit du Porteur pour faire les diligences contre le débiteur d'un billet causé pour marchandise; & si Sa Majesté veut cependant que le Porteur ait le temps il seroit bon, par

une

une expreſſion particuliere, que les billets payables en Foire, & ceux à jour préfix, ſeroient exceptés de l'article 31, titre 5 de l'Ordonnance de 1673.

Si les plus habiles Négocians doutent ſouvent ſur les queſtions qui s'élevent à l'occaſion de la négociation du papier de Commerce, comment les Juges ordinaires (qui jugent conſulairement depuis la Déclaration de 1759) qui n'ont jamais pratiqué ces ſortes d'objets, qui, d'ailleurs ſont occupés à l'étude des Coutumes, des Ordonnances, du Droit, des Auteurs ſans nombre qui demande tout le temps d'un Magiſtrat, pourront-ils décider ces queſtions, & bien d'autres que la ſeule pratique dans le Commerce rend faciles à juger? Nous voyons malheureuſement tous les jours que les affaires les plus ſimples, qui ſeroient décidées ſans frais dès la premiere audience dans les Juriſdictions Conſulaires, deviennent des affaires majeures, traitées & diſcutées avec tout l'étalage de la guerre de l'écritoire,

& qui engendrent des frais considérables.

Il y a encore des inconvéniens pour les billets causés pour marchandises, consentis par les Marchands au profit des Bourgeois : ces derniers, qui ne veulent pas accorder le mois d'échéance que le Marchand prétend avoir, se retournent pour en priver le débiteur ; au lieu de le faire assigner dans la Juriſdiction Conſulaire où la demande seroit déclarée prématurée, ils le font assigner devant les Juges ordinaires, qui, sans égard pour l'usage, condamnent le Marchand qui se voit frustré du temps d'échéance ; il ne s'est pas attendu à ce retour, on l'exécute, & il faillit. Si au contraire il n'y avoit point d'échéance le Marchand, au lieu de contracter à trois mois croyant en avoir quatre, auroit fait sa condition à quatre mois ; ou il n'eût point fait d'engagement avec le Bourgeois.

M. Nicodême trouve qu'il seroit trop embarrassant de faire mettre la demeure, comme je le propose, de celui qui fait une négociation hors

de ſa Ville, par rapport qu'il y en a qui écrivent mal, qui allongent leurs écritures, qui font des paraphes; mais lorſqu'ils ſeront prévenus qu'il faut mettre leurs demeures, ils ménageront le terrein; car de mettre Paul de Saint Quentin, eſt plus intelligible que de mettre de Saint Quentin dans Valenciennes, pour dire que celui qui négocie eſt de Saint Quentin, & qu'il eſt à Valenciennes, beaucoup croiroient que ce ſeroit une Paroiſſe dans Valenciennes qui porteroit le nom de Saint Quentin. Quand ceux qui négocient ne ſçavent que ſigner, celui au profit de qui l'ordre eſt paſſé peut mettre, ou faire mettre le lieu de la demeure du Paſſeur d'ordre, attendu que le dernier Paſſeur d'ordre eſt toujours garant de l'ordre précédent: enfin pourvu qu'on connoiſſe où ſont les demeures de ceux qui font la négociation, cela ſuffit, puiſqu'on convient que cela eſt néceſſaire.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1894

Les ordres en blanc ſont d'un grand inconvénient, ſuivant l'article 25 du titre 5 de l'Ordonnance de



Digitized by Google

1673, qui porte : » Que ſi l'en-» doſſement n'eſt pas dans les formes » preſcrites par les articles précé-» dens, les lettres ſeront réputées » appartenir à celui qui les aura en-» doſſées, & pourront être ſaiſies par » ſes créanciers, & compenſées par » ſes redevables. »

Outre cela, on peut perdre un effet, & celui qui le trouve en recevoir le montant, en mettant pour acquit au-deſſus de la derniere ſignature. On n'a jamais vû l'uſage des ordres en blanc, ſi fréquent qu'il l'eſt actuellement ; & ceux qui en reçoivent ainſi courent de grands riſques, ſi celui qui leur a négocié n'eſt pas ſolvable. On doit donc, dans la bonne pratique, ſe faire paſſer un ordre régulier, ſinon le remplir fidelement à ſon profit. On a ce droit, ſuivant Savary, Tome II, Pareres 8 & 62, Edition de 1715, puiſque la ſimple ſignature ſuffit dans le Commerce pour obliger. Et ſi quelqu'un doute que la ſeule ſignature oblige dans le Commerce, ils peuvent conſulter pour s'en aſſurer ;

Toubeau, ſeconde Partie, pages 4, 13, 15, Edition de 1700; Bornier, ſur l'Ordonnance de 1673, pages 197, 330, Edition de 1749, qui cite un Arrêt du Parlement de Toulouſe; la Déclaration du 22 Septembre 1733; le Dictionnaire de Ferriere, au mot *Signature;* le Dictionnaire de Juriſprudence, Edition de 1763, au mot *Billet.* D'ailleurs, des ordres en blanc peuvent occaſionner des tranſports frauduleux; car un homme mal dans ſes affaires, à qui on a remis des effets ſignés en blanc, peut les remettre ſimplement à un autre qui s'en fera payer: & s'il plaiſoit à Sa Majeſté de faire défenſe de ne recevoir d'effets que lorſque les ordres ſont remplis, ou d'enjoindre de les remplir lors de la négociation, & que faute de le faire, ils ne pourront forcer les débiteurs à les payer, ceci éviteroit la fraude.

M. Nicodême deſire que tous effets ſoient payables à un jour nommé, ou à vûe, & que l'on ſupprime toutes les expreſſions de jours, de vûe, d'uſance, &c. par ce moyen

il n'y auroit plus de calcul à faire, tout ſeroit ſimplifié; & afin d'y obliger les Négocians, il ſeroit à propos que la Loi portât, que tous les effets payables autrement, ſeront exigibles à la volonté du Porteur ſans aucun délai. Les termes *d'uſances* ſont d'un grand embarras, quelquefois il y en a ſept à huit à à compter. Il y a un mois de 28 ou 29, les autres de 30 & 31. On peut ſe tromper d'un jour, les diligences ſeront tardives ou prématurément faites. Les uns comptent les uſances du jour de la Lettre, les autres du lendemain : & je répéte avec M. Nicodême, qu'un jour fixé, ou ſimplement à vûe, ſeroit d'un grand ſoulagement.

Souvent le Laboureur eſt trompé pour les billets payables en Foire EXEMPLE : Les Foires d'Angers, à la Fête-Dieu & à la Saint Martin, tiennent huit jours francs pour toutes ſortes de marchandiſes de draperie, mercerie, bijouterie, &c. & celle pour les beſtiaux ne dure que les deux premiers jours deſdites Foires.

Digitized by Google

Le Laboureur vient au premier jour croyant recevoir le montant de ſon billet, afin d'acheter des beſtiaux pour faire ſes labourages, ou pour payer où il doit; il eſt trompé: le débiteur de mauvaiſe foi, & qui ſouvent ſera un Forain, lui dira qu'il a tout le temps de la Foire, qui eſt huit jours, pour payer : pendant ce temps le débiteur s'en retourne dans ſon pays, le pauvre Payſan déſolé l'attend inutilement; il eſt privé d'acheter des bœufs, ou de pouvoir payer les Collecteurs & ſon Maître : on lui fait des frais, le voilà ſubitement ruiné. Je ſouhaiterois que tous billets payables en Foire cauſés pour les beſtiaux, fuſſent exigibles directement le dernier jour de la Foire qui ſe tient pour les beſtiaux.

M. Nicodême trouveroit à propos qu'on ne pût demander qu'à une heure après-midi le jour de l'échéance, le montant d'une lettre ou billet; mon avis ſeroit au contraire que la demande & pourſuites pourroient s'en faire à toutes heures, ſoit le matin ou l'après-midi, à la vo-

lonté du Porteur, depuis, ſçavoir, en Eté, ſix heures, aux Printemps & Automne, huit heures, & en Hyver neuf heures du matin, par pluſieurs raiſons. 1°. Si l'heure étoit fixée à une heure après-midi, il y en auroit d'aſſez mauvaiſe humeur pour refuſer d'obliger en payant au matin pendant qu'ils le pourroient faire, ce qui gêneroit. 2°. Le Porteur de l'effet peut être un Voyageur preſſé de partir. 3°. Un Banquier peut avoir dix ou douze effets qui échoient le même jour, dont les débiteurs ſoient dans différens quartiers de la Ville ou dans les Fauxbourgs : Avant qu'il ait parcouru tous ces endroits, quelques-uns payeront, il faut attendre que chaque débiteur aille à ſa caiſſe & compte, il faut recompter, acquitter l'effet & le remettre, il y a des débiteurs qui ſont longs à ſe tourner : Quand ce Banquier ſera de retour chez lui il ſera tard, il faut chercher un Huiſſier, qui, quelquefois ne ſe trouve pas au moment qu'on le demande, l'Huiſſier doit copier les lettres, billets & ordres

qui ſont quelquefois en grande quantité ; à quelle heure les protêts ſeront-ils faits ? 4°. Il peut arriver que lors de pluſieurs des protêts, un tiers ſe préſente pour payer pour l'honneur de quelqu'un, il faut un ſecond protêt ; le reſte de la journée ne ſeroit pas ſuffiſant pour pluſieurs opérations. 5°. N'arrive-t-il pas tous les jours que le Porteur doit payer dans le jour qu'il doit recevoir ? Comment pourra-t-il y faire honneur, s'il eſt ainſi occupé à courir l'après-midi, pendant ce temps on fera des protêts chez lui, il perdra ſon crédit, ſi cela ſe répéte quelquefois ? Ainſi il eſt plus avantageux qu'on puiſſe demander ſon payement dès le matin de l'échéance, à la volonté du Porteur. Cela s'obſerve à Angers, les Négocians qui agiſſent ſans jalouſie d'état & ſans paſſion, s'attendent mutuellement juſqu'au ſoir, quand ils ne ſont pas preſſés eux-mêmes.

M. Nicodême n'eſt pas d'avis qu'on puiſſe proteſter un effet qui écheoit une Fête ou Dimanche, la veille de ces jours-là ; & à la ſuite de

ſon Mémoire en ſont deux autres, l'un page 150, & l'autre page 164 du même Journal de Novembre 1768 ſur leſquels je vais faire quelques réflexions. Ces Mémoires ſont ſeulement ſignés D. N. E.

L'Auteur dit au premier Mémoire, qu'il s'occupe à former le tableau général des échéances des effets de Commerce dans les principales Villes de l'Europe, & dans toutes celles commerçantes en France. Ce travail mérite la reconnoiſſance de tous les Négocians, & de beaucoup d'autres, il leur ſera d'un grand ſecours. On voit dans l'Auteur un eſprit bienfaiſant pour inſtruire d'objets abſolument néceſſaires, & de-là on tire cette conſéquence de la bonté de ſon cœur, qu'il deſireroit que ſon Ouvrage ne ſervît pas long-temps pour les Places de la France, c'eſt-à-dire, qu'il ſouhaiteroit qu'il n'y eût qu'une échéance fixe, ou qu'il n'y en eût point dans toute l'étendue du Royaume ; que les effets fuſſent exigibles à leur échéance ; mais le tableau y

ſervira toujours pour connoître les différens uſages dans les Places des autres Royaumes de l'Europe, jusqu'à ce qu'ils les ayent abolis, comme on eſpere que notre Monarque voudra bien le faire en faveur de ſes Sujets.

L'Auteur animé du deſir de contribuer au bien public s'éleve, ainſi que M. Nicodême, contre l'uſage de Paris qui autoriſe les protêts & réquiſitions de payement les veilles des Fêtes & Dimanches, pour les effets qui écheoyent leſdits jours de Fêtes & Dimanches. Les inconvéniens qui en réſultent ſont ſolidement démontrés, & cet uſage abuſif, à l'exemple de la Capitale, s'introduit dans les Provinces, & y cauſe un dérangement notable dans le Commerce, puiſqu'il gêne le débiteur qui payeroit aiſément à l'échéance par les arrangemens qu'il a pris; & il peut arriver qu'un débiteur qui attend un effet pour un jour marqué, ne faſſe pas attention que ce jour-là ſera Fête, ou quelquefois la derniere de trois Fêtes, enſorte qu'il eſt ſurpris pendant qu'il auroit eû tous ces

jours-là à ſolliciter la rentrée de ſes fonds, ou à emprunter pour faire honneur à ſes engagemens. Enfin les motifs de l'Auteur ſont preſſans pour faire ſupprimer cet uſage oppoſé à l'Ordonnance.

Son obſervation au ſujet de l'hypothéque prétendue obtenue en conſéquence d'un protêt prématuré, eſt judicieuſe, puiſque le Roi veut que ſes Ordonnances ſoient ſuivies. Suivant la Déclaration de 1717, il ne doit point y avoir d'hypothéque. L'Auteur de l'Inſtruction des Conventions, page 32, Edition de 1760, eſt du même avis, ainſi que M. Jouſſe, dans ſon Commentaire ſur l'article 10 du titre 5 de l'Ordonnance de 1673, pages 103, 104, Edition de 1756. Cette Déclaration porte, qu'on ne peut faire aſſigner pour reconnoître les écritures & ſeings, ni pour payer avant les échéances des billets de Commerce. Conſéquemment un protêt fait avant l'échéance étant le fondement de la demande, il ne doit point y avoir d'hypothéque; & un Porteur ſeroit

Digitized by Google

imprudent de faire protester, la veille de Fêtes ou Dimanches qu'écheoit la lettre ou billet.

Le second Mémoire du même Auteur traite des Protêts. Il seroit à souhaiter qu'il n'y eût aucune signature de Recors pour faire un protêt. Personne n'ignore que les Recors ne vont jamais avec les Huissiers pour ces sortes d'opérations. C'est donc une formalité inutile qui augmente le coût des protêts. Il est même prudent que les Recors n'accompagnent pas les Huissiers; car si on les voyoit tous entrer chez un Négociant, qui, même ne devroit rien au Tireur, on conjectureroit que ses affaires sont en mauvais état, & on penseroit mal sur le compte d'un Huissier qui agiroit ainsi, on croiroit qu'il viseroit à ôter le crédit du Négociant. Quand l'Huissier y va seul, on ne l'apperçoit pas comme on feroit trois personnes, ou on présume qu'il fait les affaires de ce Négociant. Aussi M. Jousse, sur l'article 8, titre 5 de l'Ordonnance de 1673, pages 100, 101, Edition de 1756, est-il

d'avis qu'il n'eſt pas néceſſaire de Recors pour les protêts, ſuivant l'Edit de 1669 portant établiſſement du contrôle des Exploits. Mais il faut obſerver ici ſur l'avis de M. Jouſſe, que l'Edit de 1669 eſt antérieur de près de quatre ans à l'Ordonnance de 1673. Cette Ordonnance étant poſtérieure, voulant qu'il y ait des Recors, il faut néceſſairement l'obſerver pour les protêts des lettres de change, juſqu'à ce qu'il plaiſe à Sa Majeſté en diſpenſer; mais il n'en faut point pour requérir le payement d'un billet pour marchandiſes, comme je l'ai démontré dans le Mémoire du Journal de Janvier 1768, page 159.

Les 10 ſols, dont parle l'Auteur, que les Huiſſiers exigent pour leurs courſes, lors du payement d'un effet de Commerce, ne ſont pas dûs, ils ne peuvent que demander le coût du protêt quand ils l'ont fait. Je n'avois point entendu parler de cette exaction. Il y a l'action de répétition. A Angers, les Huiſſiers n'exigent point de 10 ſols quand on leur

paye la lettre, ou billet, dont ils ſont chargés.

A l'égard des copies de protêt que les Huiſſiers ne laiſſent point, il eſt difficile de rémédier à cet abus, il n'y a que l'inſcription de faux, procès coûteux, & la preuve du contraire de ce qui eſt porté par le rapport du protêt eſt difficile & preſque impoſſible à faire. Je ſouhaiterois en pareille circonſtance, lorſqu'on ne veut pas paſſer le faux, que l'on pourroit prendre le ſerment des Huiſſiers, pour ſçavoir d'eux s'ils ont donné copie des protêts, & faute de prêter le ſerment, les rendre garans de tous dommages-intérêts & frais; ils ne pourroient ſe plaindre, on les rendroit maîtres de leurs cauſes. En Province, on ne voit pas de plaintes que les Huiſſiers manquent à donner des copies.

Il s'éleve quelquefois des conteſtations ſur le fait ci-après. EXEMPLE: Une lettre eſt tirée SUR PAUL DE PARIS, ou un billet eſt conſenti payable chez lui; au bas de

ces effets il y a ces mots, AU BESOIN CHEZ PIERRE.

Si la lettre, ou billet, eſt proteſtée chez Paul ſeulement, celui ſur qui on revient prétend qu'on a dû auſſi s'adreſſer AU BESOIN CHEZ PIERRE qui auroit payé. Je conviens qu'on doit faire toutes les démarches de bienſéances, pour éviter des frais; que les Négocians vont ordinairement voir, au beſoin indiqué, ſi on payera, faute qu'on a fait de payer chez Paul; mais rien n'aſtraint de faire un protêt au beſoin indiqué chez Pierre: donc qu'on n'eſt pas obligé, dans la rigueur, d'aller au beſoin. Ordinairement ces ſortes de beſoins ne ſont ſignés de perſonne, & celui qui met au beſoin, donne à entendre QU'IL CRAINT qu'on ne paye pas chez Paul. C'eſt donc à lui à prévenir Pierre de voir Paul, pour lui dire qu'il acquittera l'effet, ſi Paul ne le veut faire, & le prier d'en avertir le Porteur. MAIS SI LE BESOIN ÉTOIT SIGNÉ du Tireur, ou de celui qui a conſenti le billet, ou d'un des En-

Digitized by Google

doſſeurs, pour lors cela mérite attention. C'eſt une double indication auſſi en forme que la premiere, & j'eſtimerois qu'on devroit aller aux deux endroits, & faute de payement proteſter, 1°. chez Paul, 2°. chez Pierre, les frais des protêts en ſeroient dûs au Porteur. Et faute qu'il feroit de proteſter aux deux endroits, LE BESOIN ÉTANT SIGNÉ, il ne devroit pas être recevable dans l'action de recours contre les Tireurs de la lettre, Débiteurs du billet, & Endoſſeurs, à moins qu'il n'y eût aucuns fonds auxdits endroits; mais il faudroit toujours y proteſter préalablement.

# MEMOIRE

*SUR la différence des Mesures & sur l'avantage qu'il y auroit à leur uniformité, par M**** de la Société d'Agriculture, au Bureau de Brive.*

JE n'entrerai point dans le détail historique de cette prodigieuse variété dans les mesures, elle est sans doute la même que celle de la diversité des Coutumes dans le Pays Coutumier ; mais cela est encore bien plus varié, car il y a plus de deux cens mesures dans notre petite Province : chaque Seigneurie eut originairement la sienne, & à chaque partage tous les Co-partageans en créoient une dans leur lot, cela leur donnoit un air de législation qui flattoit leur orgueil. La mauvaise foi a fait, & fait peut-être encore des altérations à ces mesures, en les augmentant ou les diminuant suivant les

divers intérêts ; il en réſulte un déſordre inconcevable, & pour le moins, on peut dire, qu'il n'y peut avoir rien de bien fixe là-deſſus.

Il y a bien des ſiécles que tout le Royaume eſt réuni ſous un même Souverain, & qu'il ne devroit y avoir qu'une Religion, une Loi & une Meſure. Le premier point dépend de Dieu ; le ſecond, quoique dépendant du Roi, cauſeroit ſans doute pendant pluſieurs années un dérangement trop conſidérable dans les fortunes ; mais le troiſième n'en cauſeroit aucun.

Ce n'eſt pas d'aujourd'hui que l'on éprouve les inconvéniens de ces diverſités de poids & de meſures. Il y eut en 1321, ſous Philippe le Long, un Réglement pour l'uniformité par toute la France des meſures & de la monnoye. Les Prélats & les Seigneurs, alors trop puiſſans, ne ſouffrirent pas cette réformation ; ils gagnoient trop au déſordre, & il n'étoit pas aiſé de les réduire.

Le ſiécle ſuivant un Roi qu'on mettroit juſtement dans le nombre

de nos plus grands Rois, s'il avoit eu le cœur auſſi bon que la tête, Louis XI, & le plus amateur de la bonne police, & qui l'entendoit le mieux, après avoir affermi l'autorité Royale, & preſque anéanti celle des Seigneurs qui en abuſoient, voulut donner à la France une même Loi, & rétablir l'uniformité dans les poids & les meſures, ainſi qu'ils l'avoient été du temps de Charlemagne, mais ſa longue maladie & ſa mort l'arrêterent dans ce projet dont il ſentoit toute l'utilité.

Quelle biſarrerie en effet que d'une Paroiſſe à l'autre, ſouvent dans la même, on trouve différentes meſures.

Les poids & les aunes ne varient pas beaucoup, on n'en connoît que de trois ou quatre eſpèces; mais les meſures des liqueurs, des grains & des terres ſont infiniment multipliées & ſont journellement l'occaſion de mille fraudes & mille diſcuſſions; un ſeptier, un ſac de bled a des différences étonnantes d'un lieu à l'autre, même diverſité dans la façon de le

meſurer ; ici, on racle la meſure ; là, on la comble ; ailleurs on la ſecoue ; dans un autre endroit, on la raſe avec un rouleau qui la comprime & la preſſe ; quelque autre part, c'eſt la ſixième, ſeptième, ou autre que l'on comble. On ne finiroit pas, s'il falloit faire l'énumération de toutes les ſingulieres variétés que l'on trouve dans la même Province, dans le même Canton.

Même diverſité dans la meſure des terres. Le journal n'eſt pas ici le cinquième de celui de nos voiſins ; l'arpent du Pays de France eſt de cent perches, mais la perche eſt de dix-huit juſques à vingt-cinq pieds ; l'arpent de Gaſcogne eſt preſque trois fois plus grand ; notre ſeterée dans ce petit Canton, eſt de 15000 & juſqu'à 24000 pieds, & plus.

Et de toutes ces variétés il en réſulte mille diſcuſſions dans le Commerce, dans les affaires, dans l'application des titres que l'uniformité auroit fait ceſſer. Nous ſommes témoins de ce que l'uſage de ſecouer a fait de mal dans le Comté d'Ayen :

Digitized by Google

uſage ſur lequel, après les plus amples inſtructions & des frais immenſes, le Parlement de Bordeaux & celui de Paris ont donné ſur le même objet deux Arrêts directement contraires.

Mêmes embarras dans les Cours des Aydes, ſur les déclarations & les rôles en Taille tarifiée. Tel a déclaré la quantité des terres qu'il poſſede, d'après des arpentemens ſeigneuriaux, dont l'Arpenteur s'eſt ſervi d'une grande meſure, qui eſt pourſuivi, accuſé & dénoncé par un délateur qui s'eſt ſervi d'une petite meſure pour des héritages, & ils ont tous deux raiſon.

Cependant, quelques évidens que paroiſſent les maux qui réſultent de cette diverſité, nous trouvons bien des gens qui prétendent que cette variété même fait le bien du Commerce. Il ne pourroit, diſent-ils, que ſouffrir de l'uniformité; c'eſt la connoiſſance que le Commerçant acquiert de tous les rapports des meſures qui fait ſon habileté.

Le Réglement de Philippe le Long

de l'année 1321 n'auroit pas demeuré ſans effet, s'il avoit dû produire un bien réel.

Les meilleures choſes ont toujours leurs contradicteurs ; mais qu'on approfondiſſe les raiſons de ces contradictions, on trouvera leur ſource dans le différent préjugé, ou dans l'intérêt perſonnel toujours contraire à l'intérêt public.

Le Réglement de 1321 portoit ſur l'uniformité des meſures & des monnoyes. Le premier point offenſoit la vanité des Seigneurs ; le ſecond, l'intérêt de ceux qui faiſoient battre monnoye, c'eſt-à-dire, qui avoient le droit de faire de la fauſſe monnoye & de tromper, quand ils vouloient, les Marchands ; droit dont on uſe encore dans l'Allemagne, à la honte des Princes qui autoriſent de telles fraudes. Mais puiſque l'uniformité a été miſe enfin dans les monnoyes, & qu'il ne s'en eſt ſuivi qu'un grand bien, peut-on raiſonnablement penſer que ſi elle étoit introduite dans les meſures, elle produiroit un mal.



Digitized by Google

Les mesures étoient uniformes sous Charlemagne, le Commerce en souffroit-il? Ce Prince, le plus grand, le plus beau génie, le plus économique de l'Univers, sera-t-il accusé d'avoir les vûes trop courtes, & de ne pas entendre la bonne police, non plus que Louis XI, qui avoit résolu de remettre les choses sur le même pied.

C'est un préjugé ridicule, que de croire que l'habileté dans le Commerce consiste en cette subtilité, cette petite fraude, de surprendre habilement par ces diversités de mesures les gens avec qui l'on traite. Un Commerçant ne doit sçavoir toutes ces choses, que pour n'être pas surpris; mais l'habile Commerçant n'est autre que celui qui fait le plus de choses dans le même temps, & qui sçait les faire à moins de frais. C'est seulement sur l'économie que roule le vrai gain du Commerce, & non sur la fourberie; sçavoir faire à peu de frais les importations & exportations, profiter des retours & exporter dans le Pays où l'on a pris

des

des denrées surabondantes, d'autres denrées qui y sont rares & qui viennent du lieu où on a importé. Faire toujours rouler son argent, & pour cela donner meilleur marché afin qu'il ne demeure jamais oisif, voilà ce qui fait l'habile Commerçant, & non les petites finesses qui ne servent qu'à décréditer son commerce, & dont la pratique trop fréquente est peut-être la cause que dans nos mœurs Françoises, on a attaché la dérogeance au Commerce.

Est-ce que l'Angleterre n'entend pas les intérêts du Commerce, autant & mieux que nous? Ils ont pourtant mis toutes les mesures & les poids à l'uniforme, & depuis plusieurs siécles ils s'en trouvent très-bien. On ne peut donc pas craindre que nous nous trouvassions mal de faire ce qu'ils ont fait.

La seule bonne difficulté qui m'a frappé sur cette matiere, est celle-ci.

Il n'est point de Sénéchaussée qui ne contienne une vingtaine de terres, dont les mesures seront différentes;

point de terrier qui ne contienne au moins une trentaine de reconnoiſſances de cens en grains, ou vins. Si les meſures ſont réduites à une, il faudra ſix cens opérations en exécution de cette Loi d'uniformité dans ce Canton, & ſix cens mille dans le Royaume.

Pour les faire judiciairement les frais en ſeront immenſes, les droits de Juſtice, les droits des Experts, les formalités ſans nombre ſeroient ruineuſes, & la Nobleſſe accablée par les dépenſes ordinaires que la guerre entraîne, par les impôts qui en ſont une ſuite néceſſaire, n'eſt pas en état de ſubvenir à tous ces frais.

Il ſemble qu'il y auroit un moyen de les éviter, & de donner à l'opération toute la juſteſſe & l'exactitude requiſe, avec toute l'autenticité néceſſaire, & ſans aucuns frais.

Il n'y auroit qu'à charger de cela les Bureaux d'Agriculture établis de l'autorité du Roi, & compoſés, comme l'on ſçait, de Gens intelligens & déſintéreſſés qui regardent

comme un grand gain de pouvoir procurer le bien du Commerce; c'eſt le but unique de leurs travaux, & ils ne ſont pas aſſurément ſurchargés d'une multiplicité d'affaires.

Suppoſons donc que la meſure univerſelle ſoit fixée au poids de marc, à l'aune de Paris de quarante-quatre pouces, à la pinte du poids de . . . . . & au muid de . . . . . au ſeptier ou boiſſeau de . . . . . pouces cubes . . . . . & à l'arpent de . . . . . pieds de ſurface.

Il eſt aiſé au Bureau de Brive de ſe former un tableau très-exact de toutes les meſures de ſon Canton, que j'appellerai *ſon reſſort*, c'eſt-à-dire, de ſçavoir ce que chacune de ces meſures contient de pouces, ſoit en long, ſoit en ſurface, ſoit en ſolidité, & par conſéquent de connoître le rapport exact de toutes ces meſures, ou fractions de meſures, avec les meſures univerſelles.

Ce point bien vérifié, bien conſ-

taté & arrêté par tout le Bureau, après le plus mûr examen, le Propriétaire d'une Terre ou Seigneurie n'a qu'à envoyer ſon Terrier, deux Commiſſaires taxeront au bas de chaque reconnoiſſance le nombre de meſures, ſuivant le nouveau ſtyle que doivent produire celles ſtipulées dans l'acte, & au premier renouvellement de Terrier, on ſe conformera à cette correction.

Il n'y auroit à cela ni frais, ni dépenſes, ni droit; les Bureaux d'Agriculture n'en connoiſſent d'autres, que celui d'obliger le Public auquel ils ont conſacré leurs travaux.

## *De l'Origine des Edifices, Traduction d'un Ouvrage Anglois, intitulé* a Treatiſe on civil Architecture in which the Principles of that art arc laid down and illuſtrated by William Chambers (*a*), *traduit par M.* PINGERON, *Capitaine d'Artillerie, au Service de Pologne.*

LES premiers hommes, dit Vitruve, vivoient dans les Forêts & ſe retiroient dans des Cavernes. Ils imiterent peut-être les oiſeaux qui

(*a*) Cet Ouvrage magnifiquement exécuté, ſoit pour l'impreſſion, ſoit pour les planches, forme un Volume grand in-folio, imprimé aux dépens de M. Chambers, Architecte de Sa Majeſté Britannique, chez Haberkorn, à Londres en 1759. Il a été entiérement traduit de l'Anglois par M. Pingeron, il y a environ huit ans. Le manuſcrit a été perdu dans la ſucceſſion de M. Barreau de Cheſdeville, Architecte de S. A. Monſeigneur le Prince de Condé, qui ſe propoſoit de le publier, conjointement avec le Traducteur. Ceux

ſont leurs nids avec tant d'induſtrie & ſe bâtirent des hûtes pour leur ſervir d'aſyle. Il y a grande apparence que ces premieres Habitations eurent une forme conique, qui eſt celle qui paroît la plus ſimple. Les hommes continuerent à prendre les oiſeaux pour modèles, ils conſtruiſirent leurs hûtes avec des branches d'arbres qu'ils diſpoſerent de maniere que s'élargiſſant par le bas, elles alloient toutes ſe réunir dans un point, ils couvrirent le tout avec des feuillages & de la terre glaiſe pour ſe garantir de la pluie & des orages.

Comme ils s'apperçurent que la forme conique qu'ils donnoient à leurs habitations n'étoit point commode à cauſe de l'inclinaiſon des côtés, ils changerent en même temps

---

entre les mains duquel ces papiers peuvent être tombés ſont priés de vouloir bien les faire remettre au Bureau de la Gazette d'Agriculture. Comme ils ne ſont point mis dans un ordre convenable, ils ne peuvent être d'aucune utilité.

Digitized by Google

la figure & la conſtruction de leur hûte, en lui donnant une forme cubique & en la bâtiſſant de la maniere ſuivante.

Ayant déſigné l'endroit où ils vouloient ſe bâtir une demeure, ils plantoient pluſieurs troncs d'arbres pour en former les côtés & rempliſſoient les intervalles qui ſe trouvoient entr'eux avec des branches entrelaſſées qu'ils couvroient avec de la terre glaiſe. Ces eſpèces de murailles ayant été ainſi conſtruites, ils plaçoient en quarré quatre fortes piéces de bois ſur les arbres qu'ils avoient mis de bout & les aſſembloient aux angles de leur nouvelle habitation, de la maniere la plus ſolide pour donner une ſorte de conſiſtance à tout l'édifice. Ces piéces de bois ſervoient à ſupporter le toit ou la couverture du bâtiment qui étoit compoſée de pluſieurs petits ſoliveaux couverts de feuillages de charme & de terre glaiſe.

L'art de bâtir ayant fait inſenſiblement quelques progrès, les hommes vinrent à bout de faire des cabanes

également agréables & commodes. Ils dépouillerent de leurs écorces les arbres qui les soutenoient & enleverent toutes les irrégularités qui en déparoient le tronc, ils les placerent sur des pierres & en couvrirent la partie supérieure avec quelques pierres plates pour garantir ces piéces de bois de la pluie & de l'humidité. Les espaces compris entre les bouts de solive qui formoient le toit, furent remplis avec de la glaise & orné de quelques formes semblables aux Triglyphes. On changea en même temps la forme des toits. Comme ils étoient absolument plats, les eaux de pluie qui tombent en abondance pendant l'Hyver y séjournoient & pénétroient peu à peu dans la cabane; il fut donc résolu que l'on éléveroit un peu le toit dans le milieu pour faciliter l'écoulement des eaux. On donna donc au toit la forme d'un triangle, & l'on plaça des solives sur les côtés de cette figure pour soutenir les clayes & la terre glaise dont on se servoit alors pour former les couvertures.

Digitized by Google

Une conſtruction auſſi ſimple donna la naiſſance aux cinq Ordres d'Architecture. Lorſque l'on eut abandonné les Edifices de bois, on y ſupplea par des bâtimens plus ſolides, dans leſquelles on employa la pierre & la brique. Les hommes imiterent les parties que la néceſſité avoit introduites dans la conſtruction de leurs cabanes. Ainſi les arbres mis de bout, les pierres ſur leſquelles on les avoit placés, de même que celles dont on les avoit couverts pour les garantir de l'humidité, donnerent lieu aux colomnes, à leurs chapitaux & à leurs baſes. Les piéces de bois qui ſervoient à entretenir les arbres par les hauts des ſolives qui les dépaſſoient, la maniere dont les intervalles étoient remplis, ainſi que les différentes matières avec leſquelles on formoit les couvertures, furent l'origine des Architraves, des Frizes, des Triglyphes, des Corniches, des Mutules, des Modillons, des Denticules, &c.

Les premiers bâtimens reſſemblerent aux premiers hommes, ils étoient

groſſiers & ſans goût dans toutes leurs parties. Mais lorſqu'après une longue ſuite d'expériences & de raiſonnemens ſur l'art de bâtir, les Artiſtes eurent fixé certaines regles & imaginé pluſieurs inſtrumens, les hommes acquirent une plus grande facilité à exécuter leurs idées & firent les progrès les plus prompts; enfin ils découvrirent certaines manières de bâtir que les ſiécles ſuivants regarderent toujours avec la plus grande vénération.

On ne ſçauroit dire exactement dans quel temps les Ordres d'Architecture, que l'on nomme communément les Ordres Grecs, furent inventés. Voici ce que Vitruve nous apprend ſur cette matière.

Dorus, fils de la Nymphe Optica & d'Helenus, Roi d'Achaie & de tout le Peloponeſe, ayant anciennement bâti un Temple à Junon dans l'ancienne Ville Argos, on dit qu'il fut conſtruit dans un goût que l'on nommoit Dorique, qui fut enſuite imité dans pluſieurs autres Temples

que l'on bâtit enſuite dans différentes Villes de l'Achaie.

Vers le même temps, les Athéniens ayant conſulté l'Oracle d'Appollon à Delphes du conſentement de toute la Grece, envoyerent treize Colonies en Aſie, chacune ſous un Chef particulier, mais elles étoient toutes ſous le commandement d'un Général nommé Ion, fils de Xuthus & de Creuſa. Ion étant arrivé en Aſie fit la conquête de la Carie & y fonda treize grandes Villes. Les nouveaux Habitans ayant chaſſé les Cariens & les Leleges, donnerent à ce Pays le nom d'Ionie, qui étoit celui de leur Chef; ils bâtirent enſuite des Temples, dont le premier fut dédié à Appollon, dit *Panonius*. Il étoit conſtruit dans le goût de ceux que les Peuples avoient vû dans l'Achaie, qu'ils nommoient Doriques, parce qu'il y a des Temples bâtis de la même manière dans les Villes des Doriens.

On bâtit quelque temps après un Temple à Diane dans un goût différent du Dorique; ſa ſtructure étoit

plus délicate, & ſes proportions furent, dit-on, priſes d'après le corps d'une femme, au lieu que celles du Dorique avoient été fixées d'après un homme robuſte & vigoureux. Ils ornerent les chapitaux de ce nouvel ordre avec des volutes pour imiter la coëffure des femmes, on cannella le fuſt de la colomne pour imiter les plis de leurs habillemens. On donna le nom d'Ionique à cette nouvelle manière de bâtir, parce que les Ioniens en furent les inventeurs.

Le troiſième Ordre eſt appellé *Corinthien*, & repréſente la figure d'une jeune fille : Enfin, il doit ſon origine aux circonſtances ſuivantes.

Une jeune perſonne étant morte, ſa Nourrice plaça ſur ſon tombeau un pannier rempli de bagatelles qui avoient ſervi à ſon amuſement pendant ſa vie, elle les couvrit enſuite avec une thuile pour les garantir de la pluie. Le hazard voulut que le panier fût mis ſur une plante de chardon qui pouſſa pluſieurs branches au printems qui cacherent preſque en-

Digitized by Google

tièrement le panier, les angles de la thuile les obligerent à se rouler en dedans, à peu près comme une volute.

Le Sculpteur Callimaque passant près de ce tombeau, apperçut le panier & la manière dont les feuilles d'acanthe ou de chardon l'avoient couvert. Cette nouvelle forme lui plut infiniment, & il l'imita dans le chapiteau des colomnes qu'il fit à Corinthe; il fixa d'après ce modele toutes les proportions de l'ordre Corinthien.

Villapandus regarde l'Histoire de Callimaque comme une fable, & soutient que le chapiteau Corinthien tire son origine de ceux qui étoient dans le Temple de Salomon, il est vrai qu'on lit dans l'Ecriture, qu'il y avoit dans ce vaste Edifice des chapiteaux construits à peu près dans les mêmes proportions que ceux de l'Ordre Corinthien. Ainsi quoique les Grecs aient beaucoup ajouté à la perfection de cet Ordre, il est probable que son origine est plus an-

tienne que celle que lui donne Vitruve.

Outre les trois Ordres que l'on dit avoir été inventés par les Grecs, il y en a deux autres qui ont pris naiſſance en Italie. Le premier a été inventé à ce que je penſe, par les Toſcans, long-temps auparavant qu'ils euſſent aucune relation avec les Grecs. Le ſecond quoique attribué aux Romains eſt une invention moderne, puiſque les anciens ne l'ont jamais regardé comme un Ordre à part. Il eſt compoſé de l'Ionique & du Corinthien & connu ſous le nom d'Ordre Romain, ou plus communément d'Ordre Compoſite. Il y a donc cinq manières de bâtir, trouvées par les anciens qui ont reçu de temps en temps de nouveaux embelliſſemens & qui ont été portés à un ſi haut degré de perfection qu'ils ont pris le nom d'*Ordres* par excellence :

Sçavoir, l'Ordre Toſcan, l'Ordre Dorique, l'Ordre Ionique, l'Ordre Corinthien & l'Ordre Compoſite.

Digitized by Google

*Emploi des cinq Ordres.*

L'Ordre Toſcan ayant un caractère de ſolidité, convient très-fort à la Campagne. On peut l'employer dans les Fermes, les Ecuries, les Manéges, les Chenils, les Serres, les Orangeries, les Grottes, les Fontaines, les portes de Parc & de Jardins. Et en général dans tous les cas qui n'exigent point de magnificence & qui demandent de l'œconomie. Ferlio en recommande l'uſage pour les Priſons, les Arſenaux, les Ports de Mer, les Portes des Villes de guerre. En un mot dans tous les endroits qui exigent de la ſolidité & où des ordres plus délicats ſeroient abſolument déplacés.

*Emploi de l'Ordre Dorique.*

Les Anciens employoient l'Ordre Dorique dans les Temples dédiés à Minerve, à Mars & à Hercule dont les caractères répondoient aux proportions mâles & impoſantes. Ferlio

dit, qu'il convient aux Egliſes conſacrées à Jeſus-Chriſt, à St. Paul, à St. Pierre & à d'autres Saints qui ſe ſont rendus recommandables par leur courage en ſacrifiant leur vie pour la défenſe de la foi. Sebaſtien le Clerc recommande l'uſage de l'Ordre Dorique dans tous les Ouvrages Militaires, comme les Arſenaux & les Portes des Villes fortifiées, les Corps de Garde. On peut encore s'en ſervir dans les Palais des Généraux d'Armées ou des autres Officiers ſupérieurs; dans les Mauſolées érigés à leur mémoire, de même que dans les Ponts-Triomphals & les Arcs de Triomphe bâtis pour célébrer leurs Victoires.

*Emploi de l'Ordre Ionique.*

De même que l'Ordre Dorique eſt particulièrement conſacré aux Egliſes dédiées aux Saints, l'Ordre Ionique eſt affecté à celles qui ſont ſous l'invocation de quelques Saintes. On peut l'employer pareillement dans les Salles où l'on rend la Juſ-

Digitized by Google

tice, dans les Bibliotheques & autres Edifices qui ont quelque rapport avec les Sciences & les Arts, dans les Maisons particulières pour décorer les appartemens des femmes. Le Clerc consacre l'Ordre Ionique à tous les lieux où doivent regner la paix & la tranquillité. Les anciens l'employoient dans les Temples dédiés à Junon, à Bacchus, à Diane & aux Divinités dont le caractère tenoit un milieu entre le sévère & les mœurs efféminées.

*Emploi de l'Ordre Corinthien.*

L'Ordre Corinthien convient à tous les Edifices qui exigent de la magnificence, de la gayeté & de la délicatesse. Les Anciens s'en servoient pour les Temples dédiés à Venus, à Flore, à Proserpine, aux Nymphes des Fontaines, parce que les fleurs, les feuilles & les volutes qui ornent l'Ordre Corinthien sont très-analogues aux ajustemens de ces Divinités. Comme cet Ordre est le plus magnifique de tous, il convient par-

Digitized by Google

faitement dans les Palais, les Places publiques, les Egliſes dédiées à la Vierge & autres Saintes. On peut encore l'employer avec ſuccès dans les Théatres, les Salles pour les feſtins & autres lieux conſacrés aux plaiſirs & à la gayeté.

*Emploi de l'Ordre Compoſite.*

Les Romains ſe ſervoient de l'Ordre Compoſite plus fréquemment dans leurs Arcs de triomphe que dans tous leurs autres Edifices. Ferlio ſuppoſe que c'étoit pour marquer leur Souveraineté ſur les Nations qui avoient inventé les Ordres dont celui-ci eſt compoſé. Le Clerc nous apprend qu'on peut l'employer dans tous les cas qui demandent de l'élégance & de la magnificence en même temps. Cet Ordre ſemble convenir à tous les Edifices dont l'objet eſt de perpétuer la mémoire de quelques grands événemens ou pour célébrer les vertus ou les hauts faits d'un Conquérant ou d'un Légiſlateur, parce que le chapiteau & les ornemens peuvent réunir des em-

Digitized by Google

blêmes & autres ſujets allégoriques. Telle étoit la Coutume ingénieuſe des anciens, comme on peut le voir par une multitude de fragmens de chapiteaux & autres membres d'Architecture que l'on voit encore à Rome.

*Obſervation du Traducteur.*

Dans tous les Pays où l'Architecture eſt connue, on n'admet que cinq ordres qui ont été tirés des Monumens Grecs & Romains. Louis XIV, dont le Règne fut celui des Arts, témoigna la ſatisfaction qu'il auroit qu'on inventât ſous ſon Règne un nouvel ordre d'Architecture; l'émulation échauffa le génie d'un grand nombre d'Artiſtes qui préſenterent les fruits de leur imagination, malheureuſement ils n'étoient point aſſez caractériſés pour pouvoir mériter une place comme les Romains en avoient obtenu. Leurs productions ne réuniſſoient point ces attributs diſtinctifs, pour conſtituer un nouvel ordre en Architecture, qui, ſelon la définition la plus

exacte, ne doit avoir ni les mêmes décorations, ni les mêmes proportions que les cinq autres ordres. Les projets du fameux Sebastien le Clerc, furent trouvés les moins mauvais: aucun de ceux qui ont été présentés depuis sous le nom *d'Ordre François*, n'a été admis.

Un Architecte Anglois, ou plutôt Genevois, établi à Londres, vient cependant d'imaginer un sixième ordre qu'il nomme *Ordre Britannique*, qu'il regarde avec la plus grande complaisance. Voici en peu de mots le trait d'Histoire qui lui en a fourni l'idée :

» Sous le règne d'Edouard III, » Roi d'Angleterre, son fils aîné » héritier présomptif de la Cou- » ronne, Edouard, Prince de Galles, » généralement appellé *le Prince* » *noir*, à cause de son armure & de » son panache, se rendit célebre par » plusieurs actes d'une valeur & d'un » courage extraordinaire dans les » guerres qu'avoient alors l'Angle- » terre & la France. Ce Héros, » qui fut un des plus grands Princes

» qui ayent jamais vêcu, ſoit par » ſa valeur, ſoit par ſes autres vertus, » fit priſonnier Jean, Roi de France, » & n'acquit peut-être pas plus de » gloire par une capture auſſi riche, » que par ſa conduite modeſte & » reſpectueuſe envers ſon illuſtre » Priſonnier, ſuivant le témoignage » que ce Monarque lui rendit lui- » même. A la bataille de Crecy dans » l'année 1346, il tua le Roi de » Bohéme qui étoit au ſervice du » Roi de France, & prit ſa Ban- » niere. »

Le blazon de cette Banniere étoit le Diadême Royal de Boheme, avec trois plumes d'Autruche paſſées de bout, & cette deviſe *Ich dien*, qui ſignifie *je ſers.* Ce trophée devint la Banniere du Vainqueur, & celle de tous les Princes de Galles qui ont ſuccédé au *Prince noir.* Elle eſt un des appanages honoraires de ce titre.

Le chapiteau de cet ordre Britannique eſt compoſé d'un autel à peu-près de la forme du panier qui donna l'idée du chapiteau Corinthien à Callimaque ; le Diadême Royal

forme l'ornement de la baſe de cet autel, & des plumes d'Autruche s'élevent tout autour, & le décore juſques à la hauteur de la corniche qui eſt ornée d'une couronne de laurier. Ce chapiteau a trois modules de hauteur : les proportions générales de l'ordre ſont pour le piedeſtal dix modules de hauteur, pour la colomne trente-un modules, & pour l'entablement ſix modules ; & par conſéquent tout l'ordre a quarante-ſept modules de hauteur, ce qui eſt trois de plus que le Corinthien. Le temps prouvera ſi le Public confirmera la bonne opinion que l'Inventeur a de ſon ouvrage.

Outre les cinq ordres, ſçavoir, le Toſcan, le Dorique, l'Ionique, le Corinthien & le Compoſite, il y a encore des ordres bâtards, ſçavoir l'ordre Attique & le Cariatique.

L'ordre Attique conſiſte ſeulement en pilaſtre; on le place au-deſſus d'un grand ordre, & au dernier étage d'un bâtiment. L'entablement eſt irrégulier, il ne conſiſte quelquefois que dans une cor-

Digitized by Google

niche, d'autres fois dans une architrave & une corniche ſans frize, & ſa compoſition eſt abſolument arbitraire.

L'ordre ſuivant eſt le Cariatique, ce ſont des figures de femmes ſervant au lieu de colomnes, à ſupporter un entablement qui repoſe ſur leurs têtes. Ces figures repréſentoient, dans leur origine, des Captives Cariennes, de-là eſt venu le nom de l'ordre; mais on appelle *Cariatides*, toutes ſortes de figures de femmes ſervant à cet uſage. Leur entablement eſt abſolument arbitraire & ſoumis ſeulement aux règles de propriété, ainſi que l'uſage de l'ordre, qui, appliqué à propos, fait un fort bel effet. C'eſt une ſuperbe décoration pour des portes & des cheminées dans de grands appartemens, tels que des galleries, ſalles de bal, &c.

Comme nous préſumons que l'on ſeroit bien aiſe de ſçavoir le trait d'Hiſtoire qui a donné lieu à cet ordre, nous allons donner ici ce que

M. Chambers rapporte, page 38 de ſon Ouvrage.

» Les Habitans de Carie, Ville du » Peloponeſe, ſe joignirent aux Per» ſes dans une guerre contre les au» tres Peuples de la Grece, qui finit » par la défaite totale des ſeconds. » Les Grecs en conſéquence décla» rerent la guerre aux Cariens, pri» rent leur Ville, la ruinerent de » fond en comble, paſſerent les » hommes au fil de l'épée, & emme» nerent les femmes en captivité. » Pour les traiter avec plus d'igno» minie, ils leur défendirent de » quitter les habillemens qui étoient » en uſage dans leur Pays; ils ne ſe » contenterent pas de les conduire » comme eſclaves dans le triomphe » de leurs Généraux, ils voulurent » encore que les ajuſtemens de ces » femmes infortunées leur rappel» laſſent cette ignominie. Les Ar» chitectes de ces temps-là voulurent » auſſi tranſmettre à la poſtérité la » punition des Cariennes, & firent » ſoutenir les entablemens des bâti» mens publics par des figures de

femmes

» femmes qui les repréſentoient. » C'eſt ainſi qu'elles furent ſubſti- » tuées aux colomnes. Les Lacédé- » moniens firent la même choſe, » après la bataille de Platée ; ils bâti- » rent une vaſte gallerie qu'ils ap- » pellerent *Perſanne*, dont la voute » étoit ſupportée par des Statues vê- » tues comme les Caprifs qu'ils » avoient faits ſur les Perſes. C'eſt » ainſi qu'ils prétendirent punir ces » Peuples, & perpétuer le ſouvenir » de la valeur & des victoires des » Lacédémoniens.

» Les Cariatides ou Perſes, que » M. Chambers regarde avec tous les » Artiſtes, comme des modèles, » ſont 1°. ceux qui ſe voyent aux » chandeliers d'or qui ſont à Saint » Pierre du Vatican. Ils ont été fon- » dus d'après le modèle qu'en fit » Michel-Ange Buonarote, & qu'il » répara, ou fit réparer lui même : » ce ſont des chefs - d'œuvres de » l'art. Il n'y en a qu'un qui puiſſe » ſervir à ſoutenir un entablement, » les autres conviennent très-bien » dans les angles d'un ſall. n vouté,&

» dans d'autres ornemens. 2°. Un des
» Anges qui environnent la Chaire
» de la Cathédrale de Milan : cette
» belle figure eſt d'André Biffi, cé-
» lebre Sculpteur Milanois. 3°. Une
» belle Figure de femme exécutée
» par Artus Quellinus, dans la Salle
» d'Audience de la Maiſon de Ville
» d'Amſterdam. 4°. Un Faune que
» l'on voit dans la Ville Ludoviſi à
» Rome : ce chef-d'œuvre eſt de
» Michel-Ange. 5°. Une Figure
» drapée qui remplit le même objet
» qu'une Cariatide dans le Mauſolée
» de Jules II. dans l'Egliſe de Saint
» Pierre-aux-Liens, ou *in Vincoli*,
» à Rome : elle eſt du même Artiſte.
» 6°. Les Cariatides qui ſoutiennent
» la cheminée de la Salle des Gardes
» au vieux Louvre à Paris, par le
» célebre Jean Goujon. 7°. Deux
» Figures peintes par Daniel de
» Voltaire, dans l'Egliſe de la
» Trinité-du-Mont, à Rome. 8°.
» Une Figure antique repréſentant
» un Eſclave Numide, que l'on voit
» dans la même Ville, à l'Arc des
» Orfévres.

Digitized by Google

» On a ſouvent coutume d'em-
» ployer des Termes au lieu de Ca-
» riatides, ou de Figures d'hommes,
» pour porter des entablemens dans
» les Mauſolées, pour les cheminées
» & autres morceaux de cette nature.
» Ces Figures doivent leur origine
» aux pierres dont les Anciens ſe
» ſervoient pour marquer les bornes
» de chaque poſſeſſion. Numa Pom-
» pilius pour les rendre inviolables,
» & prévenir par ce moyen toute
» uſurpation, fit une Divinité de ces
» bornes ; il inſtitua des fêtes & des
» ſacrifices à leur honneur, & lui
» bâtit un temple ſur le Mont Tar-
» peien, où il étoit repréſenté ſous
» la forme d'une pierre.

» On repréſenta le Dieu Terme
» avec une tête humaine placée ſur
» une pierre ſemblable à un Obé-
» liſque renverſé, que l'on ornoit de
» guirlandes les jours ſolemnels, ce
» qui faiſoit un tout enſemble d'une
» forme très-agréable. C'eſt à quoi
» l'on peut attribuer raiſonnable-
» ment les ornemens dont on décore
» les Termes dans les édifices, & qui

» varient à l'infini. On peut encore » attribuer à ce que l'on vient de rapporter, l'uſage des Termes, ou » Figures en *guaine*, dont on orne » les jardins. La partie ſupérieure » repréſente Jupiter, qui, dans les » temps de la plus haute antiquité » préſidoit & veilloit aux bornes des » héritages, ou d'autres Divinités » champêtres, telles que Pan, Flore, » Pomone, Vertumne, Cérès, Priape, Faune, les Sylvains, les Satyres. M. Ware, Architecte Anglois, conſeille de mettre des » Termes pour marquer les bornes » de chaque Province d'Angleterre, » & de caractériſer leurs productions » par les ornemens avec leſquels on » décoreroit les guaines de ces Figures. »

Quand on fait uſage des Cariatides dans des bâtimens, tels que des Egliſes, des Théâtres, &c. on doit employer des Figures ſymboliques & analogues à la nature & à la deſtination de l'édifice ; mais dans les appartemens on peut copier les Cariatides antiques, ſi les autres déco-

rations ſont auſſi copiées de l'antique.

Quand on employe des Figures d'hommes, l'ordre prend le nom *d'ordre Perſan*, parce qu'il conſiſtoit jadis en figures de Captifs Perſans.

Le Ruſtique n'eſt rien moins qu'un ordre; car, dans ſon origine, c'eſt un état de déſordre, un ouvrage non achevé.

Les Anciens avoient coutume de bâtir avec des pierres taillées ſeulement ſur les côtés qui devoient ſe joindre aux autres pierres, & la ſurface extérieure étoit laiſſée brute: au moyen de cela, ils avoient plus de facilité à joindre parfaitement les pierres les unes contre les autres, n'étant pas en danger de les écorner en les remuant pour les ajuſter contre celles au-deſſus ou à côté deſquelles on les mettoit. Quand les murailles étoient élevées, alors on tailloit la ſurface extérieure, & on la rendoit entierement plane, & la muraille paroiſſoit faite d'une ſeule pierre; car les jointures ne s'appercevoient qu'avec grande peine.

Quelquefois dans les ouvrages considérables où le temps manquoit, comme pour l'épargne, on laissoit ces pierres ainsi brutes, & c'est ce qui s'appelloit *le Rustique*. Les Anciens ne travaillerent jamais la pierre pour donner à leurs bâtimens cette apparence grossiere : les Modernes ont imité cette imperfection qui se trouve dans quelques ouvrages de l'Antiquité.

Il faut cependant avouer que le Rustique réussit assez bien dans certains bâtimens qui exigent une apparence de solidité, comme les Ponts, les Fortereſſes, les Prisons, & les portes des Villes de guerre.

*De la Conſervation des Enfans ou les moyens de les fortifier, de les préſerver & guérir des maladies, depuis l'inſtant de leur exiſtence, juſqu'à l'âge de puberté. Par M. RAULIN, Docteur en Médecine, &c. Tome ſecond, avec cette Epigraphe*, eſt in Rege pater. *A Paris, chez MERLIN, Libraire 1769. Vol. in-12.*

CET Ouvrage déjà annoncé dans nos Gazettes, eſt le fruit de l'attention du Gouvernement qui veille toujours à la conſervation des Peuples.

M. Raulin l'a diviſé en quatre époques, comme on l'a vû dans le premier Volume, où l'on trouve la théorie de la premiere époque qui commence à l'inſtant de la conception, & ſe termine à l'accouchement. Le ſecond Volume comprend la théorie de la ſeconde époque, depuis l'accouchement juſqu'au ſevrage : comme les enfans, pendant cette ſeconde époque, ſont ſujets à un nombre d'accidens dangereux qui tranchent

ſouvent leurs jours en peu d'inſtans, M. Raulin donne dans ce Volume les moyens les plus prompts & les plus propres à les prévenir, & à y remédier; cette attention lui a paru très-néceſſaire, afin que les gens de tous les états qui élevent des enfans, puſſent leur donner à propos des ſoins convenables pour les conſerver dans les cas les plus graves.

M. Raulin annonça dans le Diſcours préliminaire du premier Volume, qu'il donneroit de ſuite la théorie des quatre époques en autant de Volumes, & la cure en quatre autres Volumes. Cet ordre de diſtribution étoit très-réguliere; mais comme il meurt beaucoup de fœtus & d'enfans pendant les deux premieres époques, le Gouvernement a jugé qu'il ſeroit utile de donner la cure des maladies qui concernent les deux premieres, avant de traiter la théorie des autres. M. Raulin ſe propoſe de ſuivre en cela l'ordre qu'on lui a preſcrit, il l'annonce dans l'Avertiſſement du ſecond Volume.

Nous parcourrons les principaux

Digitized by Google

objets que l'Auteur a discutés & éclaircis dans les deux premiers Volumes qu'il a publiés, afin de mettre le Public à portée de juger de l'utilité de cet Ouvrage.

Le premier Volume est divisé en cinq Sections. La premiere comprend l'histoire de la génération. La seconde roule sur les accidens auxquels l'embryon est sujet dans sa formation, & son développement. La troisième présente une exposition succinte des principales maladies des femmes enceintes, leurs causes, leurs rapports avec le fœtus, & le choix des moyens propres à les prévenir. La quatrième indique & distingue les maladies communiquées au fœtus, & celles qui lui sont propres. La cinquième Section est employée à des recherches sur les maladies de la grossesse qui dépendent, tantôt de la mere, tantôt du fœtus, & sur l'accouchement naturel.

On voit dans la premiere Section, les sentimens des Philosophes qui ont écrit sur la génération, depuis Pythagore jusqu'à nos jours.

L'Auteur les conſidere comme autant d'hypothèſes auſſi propres à ſe détruire les unes les autres, qu'à répandre de la confuſion & de l'obſcurité dans les opérations de la Nature qu'ils ont voulu éclaircir. Il regarde cependant comme l'opinion la plus vraiſemblable, celle de la fécondation des œufs par la matiere prolifique du mâle, qui, étant diviſée à l'infini, forme une eſpèce de bain de vapeur qui imbibe d'une ſéve féconde les viſceres, les entrailles, & principalement les ovaires qui ſont les organes les plus propres & les plus diſpoſés à recevoir ſes impreſſions. Après un nombre de recherches, d'obſervations, & de diſcuſſions anatomiques, on voit dans leur plus grand jour poſſible la progreſſion de la croiſſance du fœtus & de ſon développement, depuis ſa conception juſqu'à l'accouchement, le placenta, le cordon ombilical, les membranes du fœtus, leurs fonctions, la nutrition, les groſſeſſes vraies & fauſſes, les ſignes de la conception & de la vraie groſſeſſe.

L'Auteur, bien loin de s'être laiſſé ſéduire par les nombreuſes & ſçavantes hypothèſes ſur la génération, avoue que ſon eſſence & ſa détermination phyſique, ſont des myſtères dont la Nature s'eſt réſervé le ſecret ; que c'eſt foibleſſe d'en rechercher les cauſes, & témérité de les approfondir.

Les objets de la ſeconde Section ſont les conceptions fauſſes, irrégulieres & foibles, leurs cauſes éloignées, les ſources des maladies héréditaires du fœtus, & les moyens généraux de les prévenir. C'eſt ici que ſont développés & éclaircis les caractères des fauſſes conceptions, leur différence, les faux germes, les fœtus difformes, les molles, les monſtres, & les principes de leurs productions. Ces recherches ſont ſuivies d'autres qui ne ſont pas moins curieuſes, & moins utiles, ſur la matiere prolifique mal conditionnée, ſur les mauvais effets du ſuc nourricier des meres lorſqu'il eſt vicié, ſur leur délicateſſe, leurs paſſions, leur mauvais régime, & ſur l'imprudence

de marier des filles trop jeunes. La Nature, dit l'Auteur, occupée encore à perfectionner leurs organes, & ne trouvant pas quelquefois des reſſources pour remplir ſon objet, peut-elle donner au germe de l'embryon les qualités néceſſaires pour être parfaitement fécondé, &c. C'eſt ainſi, ajoute-t-il, qu'en forçant la Nature à produire des fruits précoces, elle n'en produit pas, ou n'en produit que d'imparfaits. . . . . Il obſerve que les fauſſes conceptions, les foibles & les irrégulieres, les molles, les faux germes, ne proviennent pas moins de l'homme que de la femme : il en donne des raiſons ſenſibles. . . . . Comme la liqueur prolifique du pere trace les traits des enfans, & comme elle eſt la ſource de leur force, elle eſt auſſi celle de leur foibleſſe, des autres accidens, & de la langueur chronique de ceux qui en ſont atteints. Après avoir fait connoître les ſources des maladies héréditaires du fœtus, il fait des recherches ſur les moyens de prévenir les fauſſes conceptions, les

irrégulieres & les foibles : il avoue que la Médecine, quelqu'étendues que ſoient ſes connoiſſances, n'a pas des moyens pour prévenir les ſuites fâcheuſes des fécondations operées par le ſuc prolifique perverti d'une jeuneſſe fougueuſe épuiſée par ſes paſſions, elle ne peut que faire dégénérer l'eſpèce humaine dans ſa poſtérité ; ſouvent les jeunes gens eſclaves de leurs paſſions, ſont obligés de les abandonner, faute de reſſources pour les ſatisfaire. C'eſt ainſi, ſelon lui, que finit l'homme animal, ſouvent ſans pouvoir eſpérer de jouir des prérogatives de l'homme raiſonnable.

La troiſième Section eſt employée à faire connoître les maladies des femmes groſſes, leur caractère, leur mauvais effet ſur le fœtus : ces maladies y ſont diviſées en trois temps, & leurs cauſes générales y ſont exactement diſcutées. Comme dans ces trois temps les maladies des femmes groſſes proviennent des cauſes particulieres à chacune, l'Auteur entre exactement dans leur détail, & il

en indique les différences dans autant de Chapitres particuliers; elles ſont trop étendues pour être ſuſceptibles d'un Extrait, il faut les voir dans l'Ouvrage. Comme les maladies de chaque temps de la groſſeſſe influent plus ou moins ſur le fœtus, ſelon leur caractère, leur violence, leur durée, l'Auteur les fait connoître, les diſtingue, en indique les différentes cauſes, en démontre le danger, & donne les moyens de prévenir celles de chaque temps en autant de Chapitres.

Non-ſeulement le fœtus eſt affecté des maladies de la mere, mais encore il en eſt qui lui ſont propres; les unes & les autres ſont annoncées, diſtinguées, développées dans la quatrième Section. Les maladies les plus ordinaires parmi celles qui ſont communiquées au fœtus, ſont les vénériennes, les varioliques, les convulſives, les ictériques, les fiévres, &c. Les paſſions de l'ame des meres, font ſur leurs fœtus des effets auſſi ſurprenans qu'extraordinaires, ſur-tout lorſqu'elles ſont extrêmes; les coups

Digitized by Google

qu'elles reçoivent produiſent ſur eux des meurtriſſures, des contuſions, &c. ce que l'Auteur prouve par des obſervations dont l'exactitude & la réalité ſont démontrées.

Les maladies en général qui ſont propres au fœtus, ſont celles que produiſent ſur lui les impreſſions trop vives de l'air & ſes intempéries, les fiévres, les hydropiſies, la petite vérole, les mouvemens convulſifs, &c.

Celles qui lui ſont propres en particulier, ſe manifeſtent à la peau, à la tête, à la poitrine, au bas-ventre: telles ſont à la peau les excoriations, les puſtules, les boutons, & les taches de différentes eſpèces; à la tête, l'hydrocéphale; à la poitrine, l'hydropiſie; au bas-ventre, l'aſcite, l'hydrocele, les hernies ordinaires, &c. L'Auteur, en terminant cette Section, recherche & propoſe les moyens convenables pour préſerver le fœtus des maladies qui lui ſont propres.

La cinquième Section comprend l'avortement, & ſes différentes cau-

ſes. Comme elles ſont nombreuſes, variées, & ſouvent compliquées, l'Auteur entre dans leur détail, indique les ſignes qui précédent l'avortement, & ceux qui l'annoncent : il donne, par ce moyen, une vraiſemblance ſenſible à l'efficacité des ſecours qu'il propoſe pour le prévenir. Il paſſe aux couches laborieuſes qui proviennent, tantôt de la mere, tantôt du fœtus ; il en parcourt les cauſes, & termine ce Volume par l'accouchement naturel & celui contre nature ; il avoue ſa cauſe phyſique comme peu éclaircie ; il avoue qu'il ne connoît pas la puiſſance qui la détermine ; il ne conçoit que l'ordre que la matrice ſuit dans ſon exécution, dont il donne le méchaniſme.

Le ſecond Volume eſt diviſé en onze Sections. Dans la premiere, l'Auteur indique tous les ſoins qu'exigent les enfans, depuis leur naiſſance juſqu'à ce qu'ils ayent beſoin de la ſeconde nourriture. Dans la ſeconde, il recherche, diſcute, choiſit & apprécie les moyens pro-

Digitized by Google

pres à nourrir les enfans, & preſcrit en détail les attentions néceſſaires pour aſſurer la réuſſite de cette partie eſſentielle de leur éducation. M. Raulin fait connoître dans l'une & dans l'autre, les maladies qui ſont particulieres aux différens états des enfans, & propoſe avec préciſion des ſecours efficaces pour y remédier dès qu'elles ſe manifeſtent,

Dans la premiere Section, l'Auteur fait ſur la ligature du cordon ombilical des réflexions pratiques, dont l'uſage ſera également avantageux aux Sages-Femmes & aux Accoucheurs. Il détaille les divers accidens qui proviennent des fautes que l'on commet dans cette opération; il s'occupe auſſi des moyens de remédier à la foibleſſe des enfans, & diſtingue ceux qui ſont ſuſceptibles de ſecours d'avec ceux qui ne le ſont pas. Suivant ſes obſervations, on en abandonne à la mort, qu'on pourroit cependant rappeller à la vie : il donne en conſéquence les moyens de les reconnoître, & de les conſerver.

Digitized by Google

La peau des enfans & les ſoins qu'elle exige, deviennent enſuite le ſujet de l'examen de M. Raulin. Il établit que la force & la ſanté, la foibleſſe & la langueur, & même une grande partie des maladies en dépendent ; il compare les ſoins différens que les différentes Nations ont donné à la peau des enfans, depuis le temps des Prophétes juſqu'à nos jours ; il en combine les différences, & en tire des préceptes relatifs à nos uſages & utiles à notre climat ; il indique en même temps les moyens propres à corriger les difformités des enfans naiſſans ; il diſcute auſſi les abus du maillot, en démontre le danger & les inconvéniens, & propoſe enſuite les ſecours convenables pour en prévenir les mauvais effets : enfin il développe la nature & les funeſtes ſuites du *meconium*, lorſqu'on ne l'a pas évacué avant que l'enfant prenne de la nourriture.

La nutrition des enfans & les moyens de les nourrir, ſont compris & détaillés dans la ſeconde

Section. Le lait des meres eſt la nourriture naturelle de leurs enfans. Lorſqu'elles nourriſſent, elles doivent ſuivre l'excellent plan de conduite que leur trace M. Raulin : les conditions qu'il exige des Nourrices étrangeres, pour qu'elles nourriſſent avec ſuccès les enfans qu'on leur confie, ne ſont ni moins eſſentielles, ni moins judicieuſes ; il examine leur lait, donne des règles certaines pour en diſtinguer les qualités, & preſcrit à ces Nourrices des maximes auſſi ſages, que néceſſaires & utiles. Il fait de plus un Chapitre ſéparé des Nourrices de campagne, dans lequel il traite de leurs défauts, de leurs négligences, de leurs caprices, & du malheur des enfans qui en deviennent les victimes, & en rapporte des exemples capables d'effrayer les peres & meres qui leur donnent leur confiance mal-à-propos. L'abus des corps, des jupes eſt examiné avec ſoin, & leur uſage eſt blâmé, avec d'autant plus de fondement, qu'il mutile & défigure le corps des enfans.

Digitized by Google

A la ſuite de ces recherches, les Enfans-Trouvés occupent une place diſtinguée. L'Auteur repréſente leur condition malheureuſe, ſur-tout dans les Hôpitaux, & propoſe des moyens de les nourrir, de les conſerver & de les préſerver des accidens graves auxquels ils ſont expoſés, & de les guérir des maladies dangereuſes qui leur ſurviennent, faute d'y éprouver les ſoins indiſpenſables, ou d'y recevoir une nourriture qui leur ſoit propre & profitable.

Comme les aigres des premieres voyes ſont dans les enfans en nourrice, les cauſes les plus ordinaires de leurs maladies & de leur mort, M. Raulin met dans le plus grand jour les principes qui les forment, les inconvéniens qui en réſultent, établit les moyens de les prévenir, & d'en diſſiper les funeſtes effets.

Le lait des nourrices étant plein de dangers, on doit à l'humanité l'attention précieuſe de le ſuppléer par quelqu'autre nourriture moins dangereuſe. L'Auteur en recherche

les moyens, les découvre, & les étaye d'exemples, d'expériences & d'obſervations qu'il a pris chez les différentes Nations, depuis le ſecond âge du monde juſqu'à nous. Le lait des animaux eſt d'une part, & les différentes ſortes de bouillies ſont de l'autre, les nourritures qu'il adopte par préférence. Il fait voir les fautes que l'on a commiſes dans les eſſais que l'on a fait pour nourrir les Enfans-Trouvés renfermés dans les Hôpitaux avec le lait d'animaux, & il préſume avec confiance qu'on auroit été moins malheureux, ſi l'on avoit tenu une conduite plus éclairée. Il prouve enſuite qu'il ſeroit ſalutaire de ſe ſervir, au lieu de lait quelconque, de bouillie, de panade, & convient cependant que ces nourritures ne ſont pas ſans inconvéniens; il rapporte même les différentes eſpèces de bouillies dont on fait uſage dans la plus grande partie de l'Europe, en fait une juſte critique, choiſit d'ailleurs celles qui ſont convenables aux enfans, & appuye les raiſons de ſon choix par une phyſique

éclairée. Au reſte, il finit ce Volume par des réflexions neuves ſur la néceſſité de rendre familieres, tant aux Enfans-Trouvés qu'à ceux des pauvres des Provinces, ces ſortes de nourritures.

L'Auteur rapporte l'hiſtoire d'une maladie endémique que l'on croyoit particuliere à l'Hôpital de Paris, laquelle cependant étoit connue des Anciens, & eſt même commune dans pluſieurs climats; il en développe la nature, le caractère, les cauſes, ſuggere les moyens de la prévenir, & d'y remédier: enſuite il fait ſentir les fautes que l'on a commiſes dans les eſſais que l'on a faits pour nourrir les enfans dans les Hôpitaux: il donne auſſi des obſervations critiques, inſtructives ſur les différentes eſpèces de bouillies, & jointes à des vûes nouvelles & favorables à la conſervation des enfans.

Digitized by Google

# L'ESPRIT
## *DE LÉGISLATION*

Traduit de l'Allemand. Vol. in-12.

*A Londres, & ſe trouve à Paris chez* VENTE, *au bas de la Montagne Sainte Genevieve*, 1768.

### PREMIER EXTRAIT.

LE but de l'Ouvrage que nous allons faire connoître à nos Lecteurs, eſt de rechercher dans quel eſprit on doit propoſer des loix aux hommes réunis en ſociété, & de diſtinguer parmi les loix celles qui ſont conformes à cet eſprit, & celles qui lui ſont contraires.

L'Auteur s'annonce d'abord comme un bon Citoyen, plein de reſpect & d'attachement pour les loix de ſon Pays. Dans le Diſcours préliminaire qui roule tout entier ſur la conſtitution légale du Corps germanique, après avoir fait ſentir les avantages de cette conſtitution, il

Digitized by Google

ſe plaint qu'on oſe y porter atteinte en voulant ſe ſouſtraire à l'autorité des reſcrits émanés du Trône Impérial. » Je ne vois, dit-il, dans un » Empereur mépriſé, que des Electeurs mépriſés, des Princes mépriſés, en un mot, l'Empire entier » mépriſé. . . . Il eſt de l'intérêt » des Etats moins puiſſans, de ſe tenir toujours unis au Chef de l'Empire. . . Leur indépendance eſt » aſſurée, tandis que la conſtitution » de l'Empire ſubſiſtera. Ils doivent » donc faire les derniers efforts pour » la maintenir, & par conſéquent ne » jamais refuſer la médiation de » l'Empereur, procurer l'exécution » de ſes ordres, . . . & ne pas affecter vis-à-vis du Chef de l'Empire » un langage qui meſſieroit dans la » bouche du plus puiſſant Electeur. . . Les différens Etats » de l'Allemagne, quoique indépendans les uns des autres, ſe maintiennent en reconnoiſſant un Chef » commun. Cette conſtitution de » l'Empire eſt d'autant plus préférable à toutes les autres conſtitu-

» tions

» tions politiques, qu'elle ſe rapproche » davantage de l'eſprit de la nature ».

Tel eſt à peu-près le fond du Diſcours préliminaire qui ne fait pas moins l'honneur à la ſageſſe de l'Ecrivain qu'au zele du Patriote.

L'Ouvrage eſt diviſé en vingt Chapitres. Quoiqu'il ſoit écrit d'une manière qui n'eſt guere ſuſceptible d'une analyſe ſuivie & raiſonnée, nous tâcherons cependant d'en développer les principes dans l'ordre le plus méthodique.

L'Auteur ſe propoſe d'abord de prouver que la Nature n'a eu, par rapport aux hommes, aucune vue particulière pour un état préférablement à l'autre; & qu'il lui eſt indifférent que les hommes vivent en ſociété, ou que, ſéparés les uns des autres, ils vivent en ſauvages.

» Dès que les hommes eurent » commencé à ſe réunir en ſociété, » les uns ſur les montagnes & dans » les forêts, ſe firent des arcs & des » flêches & devinrent Chaſſeurs; les » autres dans les vallons s'adonne- » rent à la vie paſtorale; les autres

» enfin, habitant le bord de la mer, » ou le long des rivières, inventè-» rent la ligne, l'hameçon & cher-» cherent leur nourriture dans la » pêche; auſſi-tôt naquirent les loix. » La diſtinction du juſte & de l'in-» juſte ſe forma d'elle-même; & il » ne faut pas en chercher plus loin » l'origine ».

Dans cette manière ſimple & naturelle de concevoir la formation des ſociétés, on voit que c'eſt le beſoin ſeul qui a rapproché les hommes, ou qui les a tenus réunis dans des liens que la nature leur avoit offerts. C'eſt encore le beſoin qui donne le branle à tout le ſyſtême ſocial. C'eſt lui, ſuivant la remarque de l'Auteur de l'*Eſſai Analytique ſur la Richeſſe & ſur l'Impôt*, qui donne un prix à tous les objets de richeſſe. En un mot, ôtez le beſoin, la Société s'écroule; les travaux, les talens, les découvertes, tous les arts, la nature elle-même n'ont plus de réalité. Nous développerons ailleurs l'utilité de cette remarque.

» La nature ſépare les hommes

» les uns des autres par des mon-
» tagnes, des rochers, des fleuves,
» des mers, & encore plus par des
» inclinations & des mœurs différen-
» tes, par des craintes & des dé-
» fiances mutuelles, par l'envie, l'in-
» térêt, & sur-tout par une certaine
» férocité naturelle.

» D'un autre côté, cette même
» nature, pour rapprocher les hom-
» mes les uns des autres, fend les ro-
» chers, donne une pente douce aux
» montagnes, pour en laisser l'ac-
» cès libre & faciliter l'entrée des
» vallons; elle creuse des arbres &
» apprend à traverser les fleuves &
» les mers. L'amour pour nos sem-
» blables, qu'elle grave dans nos
» cœurs, la pitié, la curiosité, mê-
» me les besoins mutuels qu'on a les
» uns des autres sont autant de liens
» dont elle s'est servie pour réunir
» les hommes. . . .»

Tous les élémens semblent conspirer à faciliter aux hommes les moyens de se rapprocher & de posséder en commun tous les biens répandus sur la surface de la Terre.

La mer unit toutes les parties du globe ; ſon ſein facile à traverſer, en ſimplifie la communication ; les vents appellent le Navigateur, les Cieux l'éclairent & le guident dans ſa route ; l'aiman ſupplée à la lumiere des Aſtres quand le Ciel eſt obſcur. Mais ces mêmes élémens concourent auſſi à la ruine de ceux qui ont la témérité de s'abandonner à leur inconſtance. Parlerai-je des écueils innombrables dont la ſurface des mers eſt ſemée ? Des courans qui dérobent au Pilote la connoiſſance de la route qu'ils lui font tenir ? De ces contrées orageuſes où les tempêtes ſe déchaînent avec tant de fureur ? De ces trombes qui s'élevent ſur la tête des Nautonniers pour les précipiter au fond des eaux ? Des gouffres qui ſemblent attirer les Vaiſſeaux pour les engloutir ? De ces vaſtes plaines où les vents n'ont jamais exercé leur empire ; où regnent des calmes plus dangereux que les tempêtes mêmes ? Ne diroit-on pas que la nature offenſée des efforts que l'art oſe tenter pour la ſoumet-

tre à ſes caprices, ſe ſouleve toute entière pour l'enſevelir ſous ſes propres trophées ? Que conclure de ces contrariétés ?

Jettons les yeux ſur les Sociétés policées. L'inconſtance de la fortune reſſemble à celles des flots de la mer. Par tout les paſſions qui s'entrechoquent, excitent des orages qu'on ne peut ni prévoir ni calmer. Quelle agitation, quel tumulte parmi les grands ! Quelle dégradation chez les petits ! Où ſe trouve le bonheur ? La Société civile paroît n'être qu'un état artificiel que la nature réprouve, & qu'elle punit avec une ſévérité terrible dans tous ceux qui l'embraſſent.

L'Auteur examinant l'état des hommes vivans dans la loi de nature, obſerve que la nature nous a renfermés dans des bornes que nous ne ſçaurions paſſer. Nous ne pouvons que modifier légerement l'état inévitable où nous nous trouvons. Le climat, le terrein où nous ſommes forcés de vivre, déterminent malgré nous l'état que nous devons

embraſſer. Dans les Forêts nous ſommes contraints de devenir Chaſſeurs; dans les plaines où le gland, les racines & la chair des animaux nous ſont refuſés, la culture de la terre eſt l'unique moyen de ſubſiſtance qui s'offre à notre induſtrie. Mais qu'importe à la nature cette diverſité de moyens, pourvû qu'elle parvienne au but qu'elle ſe propoſe. La faim, la ſoif, le ſommeil nous intéreſſent à notre conſervation individuelle. Ce penchant impérieux & doux qui ſe fait ſentir aux deux ſexes & qui les rapproche aſſure la propagation de l'eſpèce & garantit la durée du genre humain juſqu'à la fin des temps. Qu'un homme ſe laiſſe mourrir de faim; qu'un autre ſe refuſe au plaiſir de donner la vie à ſon ſemblable, l'objet de la nature n'en ſera pas moins rempli, parce qu'elle a ſuffiſamment pourvu à la compenſation de ces erreurs qui ne ſçauroient devenir générales.

» L'homme dans chaque état eſt » toujours le même. On ne ſçauroit y » trouver de différence eſſentielle,

» ſoit qu'on le conſidère du côté » phyſique, ſoit qu'on le conſidere » du côté métaphyſique & moral.... » Un enfant qui vient au monde ne » differe pas eſſentiellement des au- » tres hommes, ni quant à l'organi- » ſation de ſon corps, ni quant à ſa » nature morale....

» Toutes les paſſions que nous » éprouvons, ont germé dans le » cœur des premiers hommes. Ils ont » eu comme nous divers penchans, » différentes inclinations. Ils ont été » comme nous ſujets à l'ambition, » l'envie, la haine, la méfiance, la » ſuperſtition. Ils ont eu le princi- » pe des Sciences & des Arts dont » nous nous glorifions aujourd'hui.... » La nature de l'homme qui naît » chez les Peuples civiliſés eſt la » même que celle de l'homme qui » naît au milieu des bois, parmi des » Sauvages ».

Ainſi les hommes, vivans ſous la loi de nature, étoient tels qu'ils ſont aujourd'hui; par conſéquent, ſuivant notre Auteur, l'homme naturel, & l'homme civiliſé ne diffé-

rent point entr'eux, ſi ce n'eſt quant à leur manière de vivre.

Mais comment s'eſt-on déterminé à paſſer de l'état de nature à l'état de ſociété? Voici de quelle manière l'Auteur conçoit cette révolution.

» Les hommes d'un caractère doux » & heureux, ont pu ſe réunir dans » les premiers temps & former une » eſpèce de Société civiliſée, qui ſe » ſera perpétuée chez leurs deſcen- » dans, & poſer ainſi les fondemens » d'un peuple civiliſé; tandis que » d'autres, au contraire, dans les » plus heureux climats donnoient » naiſſance à des Nations barbares ».

Ces Sociétés particulières n'eurent d'abord aucune ſtabilité. Ceux qui avoient les mêmes vues reſtoient réunis, les autres ſe ſéparoient; ainſi, les liens que les circonſtances venoient de former étoient ſouvent rompus preſque auſſi-tôt par d'autres circonſtances qui n'en laiſſoient plus ſubſiſter aucune trace. Une Société d'hommes méchans ne pouvoit ſubſiſter, parce qu'aucun des Membres n'y pouvoit trouver ſa propre ſureté.

Digitized by Google

Mais le goût de la vie ſociale étant devenu enfin général, tous les hommes bons & méchans ſe réunirent pêle-mêle, & donnerent naiſſance à divers Peuples, dont les uns ſe civiliſerent & les autres demeurerent barbares.

Dans les commencemens de la Société, les hommes ſe laiſſoient conduire, mais ſans ſe laiſſer gouverner, c'eſt-à-dire, qu'ils avoient un Chef & ne reconnoiſſoient point de Souverain. Dire que *le premier Roi fut un Soldat heureux*; c'eſt avancer une propoſition qui n'a point de fondement. Il n'eſt point queſtion d'un Roi de Brigands. Chacun cherchant à conſerver ſon indépendance, les hommes ſe mettoient ſous la protection des uns pour ſe ſouſtraire au joug des autres, & la réunion de pluſieurs ſous un même Chef étoit le fondement d'un petit Etat. Peu-à-peu les Etats s'étant multipliés & ayant pris une forme ſtable, il ne fut plus libre de changer de Chef à ſon gré, ni de ſe ſéparer de la Société dans laquelle on vivoit. Telle fut

vraisemblablement l'origine de la Souveraineté.

Les fausses Religions qu'on regarde ordinairement comme un de ces ressorts puissans que la politique a mis en usage pour affermir les Trônes, étoient suivant notre Auteur, un moyen qui n'a pû contribuer à l'origine ni au soutien des Etats. Le Polythéisme naquit de l'ignorance & de la superstition long-temps après la naissance des Sociétés; & si dans la suite il s'est amalgamé avec les institutions sociales, c'est un accident dont on ne doit chercher la cause que dans l'adresse & l'ambition des hommes prépposés au maintien du culte qu'on avoit embrassé. » Il n'en » est pas ainsi de la vraie Religion... » elle s'éleve au-dessus de toutes les » Puissances de la Terre..... Sa lu- » mière est plus vive que celle du So- » leil; elle triomphe des passions les » plus violentes; elle se soutient au » milieu des tourmens & des perse- » cutions les plus affreuses. Sa voix » est un son harmonieux pour les » cœurs qui lui sont soumis, & un

» tonerre effrayant pour ceux qui s'é-» cartent de ſes loix ».

De la formation des Sociétés, l'Auteur paſſe à la conſtitution primitive des Etats, & prouve qu'elle n'étoit pas contraire à l'indépendance naturelle.

Au commencement les hommes bornés dans leurs beſoins & dans leurs rapports réciproques s'abandonnoient dans une ſimplicité tranquille & heureuſe à l'impulſion de la nature, dont les vives lumières n'étoient encore obſcurcies par aucun nuage. Chacun content de ſon état & du rang qu'il occupoit, vivoit ſans défiance ſous l'empire des loix de l'équité naturelle. Le Chef de la Société étoit un Ami, un Arbitre, un Conducteur ſage qui n'étoit diſtingué de ſes co-Aſſociés que par l'étendue de ſes lumières & par l'éclat de ſes vertus. Peu-à-peu cependant il fallut étendre l'autorité du Chef en raiſon de l'accroiſſement des Sociétés. Il fallut prendre des meſures pour réſiſter à ceux qui n'étant point Membres de la Société pouvoient former des

entrepriſes contre-elle, & la dépouiller de ſes droits naturels. Alors l'obéiſſance au Chef devint plus préciſe & plus indiſpenſable, ſans cependant déroger à l'indépendance naturelle qui eſt le vrai fondement des Sociétés. Chaque individu borna ſes droits, mais à condition que tous les autres borneroient de même les leurs; ainſi chacun conſerva ſa liberté ſous les liens d'une dépendance réciproque.

Une liberté abſolue dans l'état de Société, eſt une chimere, elle n'exiſte pas même dans le plan de la nature. Le foible eſt naturellement ſubordonné au fort : le grand nombre eſt ſupérieur au petit nombre. Mais les loix ſociales compenſant ces inégalités naturelles, remettent tous ceux qu'elles protégent dans l'indépendance qui leur eſt propre. Ainſi c'eſt être libre que de ne dépendre que des Loix & des Chefs dont les Loix conſacrent & limitent l'autorité.

» L'état naturel de l'homme eſt » donc celui où, ſoit en Société,

» ſoit hors de la Société ſoumis à » des Chefs, ou n'en reconnoiſſant » point, il jouit de ſa liberté natu- » relle, conformément aux loix de » la nature & aux bornes qu'elle lui » preſcrit. . . . En réſiſtant à des or- » dres déraiſonnables, il agit con- » formément à ſa liberté naturelle ; » en ſe ſoumettant à une autorité » conforme à la raiſon, il obéit à la » voix de la nature ».

On peut diſtinguer deux ſortes de Sociétés, l'une naturelle & l'autre artificielle. La Société naturelle ſuppoſe néceſſairement des mœurs & un Chef qui n'agit que conformément aux vœux de la nature. La Société artificielle eſt celle dont la conſtitution s'écarte en tout ou en partie de la nature, & on la reconnoît à des mœurs affectés & contraires aux regles du droit naturel.

Les premiers Chefs de la Société furent établis plutôt par un conſentement tacite de tous les Membres que par une Election formelle. La mort du premier Chef devint enſuite l'origine des Elections. Ces Elections

étoient fortuites & n'avoient point une forme réglée ; mais elles n'en étoient que plus conformes à la nature. Des motifs de reconnoissance, une confiance méritée par des actions de bravoure ou par des preuves d'une intégrité profonde & soutenue. Enfin, le poids des circonstances déterminoient alors le choix qui ne cessoit pas pour cela d'être libre & indépendant.

Au premier coup d'œil les Elections semblent mériter la préférence sur la succession héréditaire. Mais que sert le raisonnement où manque l'expérience ? Les Elections ne sont pas exemptes des abus qu'entraîne quelquefois la succession héréditaire ; & de plus, elles ouvrent la porte à des désordres souvent plus funestes que l'anarchie même. L'ambition irritée par l'appas de prérogatives attachées au commandement, souffre de toutes parts la division & l'esprit de parti ; & met souvent l'état entier à deux doigts de sa perte. Chacun prétend l'emporter sur son concurrent. Dans le

silence des loix, mille factions éclatent & menacent d'enfanglanter la scene. Tout homme qui croit avoir des droits à l'Empire, immole tout à ses intérêts; aucun ne pense à ceux de la patrie. Les partis s'entrechoquent, le sang coule, & pour l'ordinaire l'autorité tombe dans la main du plus adroit; & rarement, ou plutôt jamais, elle n'est le prix du mérite & des talens reconnus. Ces Elections tumultueuses furent dans l'Empire Romain une des principales causes de sa chute. C'est donc avec raison que notre Auteur conclut que les Etats les plus heureux sont ceux où les Loix pourvoient à la succession dans tous les cas possibles.

On a vu qu'un état naturel est une Société d'hommes qui s'unissent pour maintenir leur indépendance sous l'autorité des Loix: d'où il suit que les noms de Monarchie, d'Aristocratie, d'Oligarchie, de Démocratie, &c. ne conviennent pas à cette forme de Gouvernement. » La nature n'assujettit personne. Elle ignore la dis-

» tinction de Maître & de Sujet.
» Sous ſes loix, tous les hommes ſont
» libres & n'ont entr'eux que cer-
» tains rapports extérieurs, tels que
» ceux qui lient encore aujourd'hui
» entr'eux les Souverains de diffé-
» rens Etats. Dans un tel Gouverne-
» ment, le Chef repréſente & dirige
» la Société, mais ne la gouverne pas.
» Quelle que ſoit la forme que ce
» Gouvernement acquiert par la ſuite
» des temps, ces principes fondamen-
» taux ſubſiſtent toujours; & il n'eſt
» aucun état dont on puiſſe regarder
» la conſtitution comme naturelle ou
» qui puiſſe ſubſiſter naturellement,
» ſi l'autorité Souveraine y eſt illi-
» mitée ».

Il n'eſt pas vrai, ſuivant l'Auteur, que la Société entière ait naturellement une autorité Souveraine ſur chaque Membre en particulier, puiſque tous les Membres ſont également indépendans, & que c'eſt pour conſerver leur indépendance qu'ils ſe ſont réunis. Si la Société avoit une pareille puiſſance ſuprême ſur les Particuliers, il s'enſuivroit que les

deux tiers domineroient toujours ſur l'autre tiers, & pourroient à leur gré le priver de ſa liberté, de ſes biens, de ſa vie même.

L'homme étant par-tout le même, le climat n'influe proprement en rien ſur les vraies Loix fondamentales, & ſur la forme du Gouvernement, ce n'eſt pas non plus au climat qu'on doit attribuer les vertus & les vices des Peuples; on n'eſt pas bon ou méchant, parce qu'on eſt né ſous tel ou tel dégré de latitude: c'eſt à l'aſcendant des circonſtances que les Peuples doivent leur caractère, plutôt qu'à la température de l'air qu'ils reſpirent. De même, ce n'eſt pas le climat qui détermine la forme de Gouvernement qui convient le mieux à une Nation; ce ſont les rapports que cette Nation peut avoir avec les Nations voiſines, & ſa poſition reſpective qui lui fait embraſſer telle ou telle conſtitution.

» Les mêmes cauſes qui ont donné » naiſſance à la République de Hol- » lande, empêcheront toujours que » cet Etat ne devienne une Monar-

» chie particuliere. Il en eſt de même
» de Veniſe. . . . . Après s'être
» ſouſtraits à la domination Autri-
» chienne, il ne reſtoit aucun choix
» aux Suiſſes : il falloit néceſſaire-
» ment qu'ils établiſſent chez eux,
» quant à l'eſſentiel, la forme de
» Gouvernement qu'ils ont encore
» aujourd'hui. S'ils ſe fuſſent choiſi
» parmi eux un Roi, ils n'euſſent
» jamais réuſſi à conſerver leur li-
» berté, & à former un Etat particu-
» lier, à moins que ce n'eût été du
» conſentement de toutes les Puiſ-
» ſances de l'Europe. »

Telle eſt la maniere dont l'Auteur que nous analyſons conçoit en grand la forme naturelle des Etats. Il examine dans les Chapitres ſuivans, les relations naturelles de ces mêmes Etats entr'eux, & termine ſon Ouvrage par la recherche des principes de la légiſlation : ce ſera la matiere de deux Extraits qui ſuivront celui-ci. En attendant, qu'il nous ſoit permis de faire quelques réfléxions ſur la partie que nous venons d'analyſer.

D'abord il paroît conſtant, ſui-

vant les observations de l'Auteur, que la Nature est absolument indifférente à ce que les hommes vivent unis, ou séparés; d'où il suit que le système de *l'Ordre naturel & essentiel des Sociétés politiques*, est une pure chimere. Il est encore indifférent à la Nature que les hommes réunis librement, adoptent telle ou telle forme de Gouvernement: ainsi, l'évidence prétendue de *l'Ordre essentiel*, est un rêve tout aussi peu fondé que le reste du système. L'objet de la Nature & ses vœux sont remplis, lorsque tous les hommes jouissent à peu-près de la mesure de bonheur dont elle les a rendus capables. Qu'importe qu'un Gouvernement soit administré par un seul homme, ou par plusieurs, pourvu que l'administration ne tende qu'à procurer à tous les Membres de la Société, les secours & la félicité qu'ils ont droit d'en attendre?

Nous ne pensons pas, comme l'Auteur, que les Religions n'ayent aucune influence dans la politique, l'expérience dément cette assertion. Les

Romains accoutumés au brigandage sous Romulus, devinrent superstitieux sous son Successeur; & peut-être ce Peuple conquérant n'eût-il jamais fait parler de lui, si le hazard avoit donné à Numa trois ou quatre Successeurs de son caractère; Mahomet ne dut ses premieres victoires qu'au fanatisme qu'il avoit sçu répandre dans l'esprit de ses partisans. Les Arabes qu'il vainquit étoient braves, aguerris, ennemis de toute espèce de dépendance; mais ceux que la superstition rassembloit sous ses drapeaux, enflammés par ses promesses, combattoient comme des Dieux, parce que l'ardeur de mourir sous l'étendard de la Religion, l'emportoit dans leur cœur sur le desir de vaincre: tant la superstition exerce un empire illimité sur l'esprit des hommes! Comment un exemple aussi décisif a-t-il pû échapper à la sagacité de l'Auteur de *l'Esprit de la législation?* Enfin les Sociétés mêmes dont la constitution s'écarte le moins de la Nature, telles que celles des Sauvages de l'Amérique, ont des

idées de Religion qui influent ſur leurs mœurs, ſoit en bien ſoit en mal.

Pour ce qui eſt de l'influence des climats, nous ſommes perſuadés, comme l'Auteur, qu'elle eſt abſolument imaginaire. Les Romains d'autrefois habitoient le même climat que les Italiens de nos jours; cependant quelle différence des uns aux autres! L'ancienne Italie ſembloit enfanter des hommes armés; tous ſes Soldats étoient, pour ainſi dire, autant de Héros. On ſçait juſqu'où elle pouſſa ſes conquêtes, & combien ſes Peuples étoient idolâtres de leur liberté: que ſont devenues ſes mœurs belliqueuſes & cet ancien eſprit d'indépendance? Aujourd'hui l'eſprit d'intrigue, la ſoupleſſe & la ſuperſtition dominent où régnoit autrefois la ſublimité du courage, la fierté héroïque, & cette mâle vigueur qui caractériſoient un Peuple conquérant. On en peut dire autant des Grecs modernes, comparés aux Vainqueurs de Salamine & de Platée,

Digitized by Google

Nous laissons à nos Lecteurs le soin d'apprécier ces réflexions, & de juger par eux-mêmes du mérite de l'Ouvrage qui nous occupe. Ils y trouveront vraisemblablement beaucoup à desirer du côté de l'ordre & de l'enchaînement des idées ; mais le fond des choses les dédommagera de ces défauts. L'Auteur annonce une sagacité peu commune ; quelquefois il cache sous un air simple & naturel, des vûes profondes & ingénieuses : sans donner dans la manie des systêmes, il écarte avec succès le voile de la Nature, en pénétre l'esprit, & la suit pas-à-pas dans ses développemens relativement à l'établissement des Sociétés. Ce qui suit n'est ni moins lumineux, ni moins intéressant. On desireroit seulement que l'Auteur eût évité les redites qui déparent son Ouvrage.

FIN.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON 1884

# TABLE

## DES Matieres contenues dans ce Volume.

DISCOURS sur l'Agriculture, traduit de l'Italien de Jean-Baptiſte Ratti, par M. Pingeron. Page 3

Deſcription d'une nouvelle Charrue à cinq coutres, imaginée par Jean-Baptiſte Ratti. 12

Obſervations de M. L. ſur quelques objets d'Agriculture. 21

Diſcours prononcé le 9 Novembre 1768, par M. Rigaud de l'Iſle, Bourgeois de Creſt en Dauphiné, lors de la diſtribution des prix du Labourage qu'il fit à ſon Domaine de l'Iſle. 31

Vrai moyen de répartir juſtement l'Impôt ſur les Terres, par M. L. 43

Lettre de M. Bernard, Docteur Régent & ancien Profeſſeur de la Faculté de Medecine de Paris, A M. Miſſa, &c. 54

Voyage en Siberie, fait par ordre du Roi en 1761, contenant les Mœurs, les Uſages des Ruſſes & l'état actuel de cette Puiſſance, &c. par M. l'Abbé Chappe d'Auteroche, de l'Académie, &c. Extrait. 66

Suites de Réflexions ſur les Lettres de Change & Billets de Commerce, par M. Rogue, Procureur, &c. 91

Digitized by Google

Mémoire sur la différence des Mesures & sur l'avantage qu'il y auroit à leur uniformité, par M**** de la Société d'Agriculture, au Bureau de Brive. 114

De l'Origine des Edifices, traduction d'un Ouvrage Anglois, intitulé *a Treatise on civil Architecture in which the Principles of that art are laid down and illustrated by William Chambers*, traduit par *M. Pingeron*, Capitaine d'Artillerie, au Service de Pologne. 125

De la conservation des Enfans ou les moyens de les fortifier, de les préserver & guérir des maladies, depuis l'instant de leur existence, jusqu'à l'âge de puberté. Par M. Raulin, Docteur en Médecine, &c. Extrait. 151

L'Esprit de Législation, traduit de l'Allemand. Vol. in-12, &c. Extrait. 167

*Fin de la Table des Matieres.*

---

*APPROBATION.*

J'Ai lû par ordre de Monseigneur le Chancelier, *le Journal d'Agriculture, du Commerce, des Arts & des Finances, du mois de Janvier* 1769, dans lequel je n'ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression.

ALBARET.

Digitized by Google

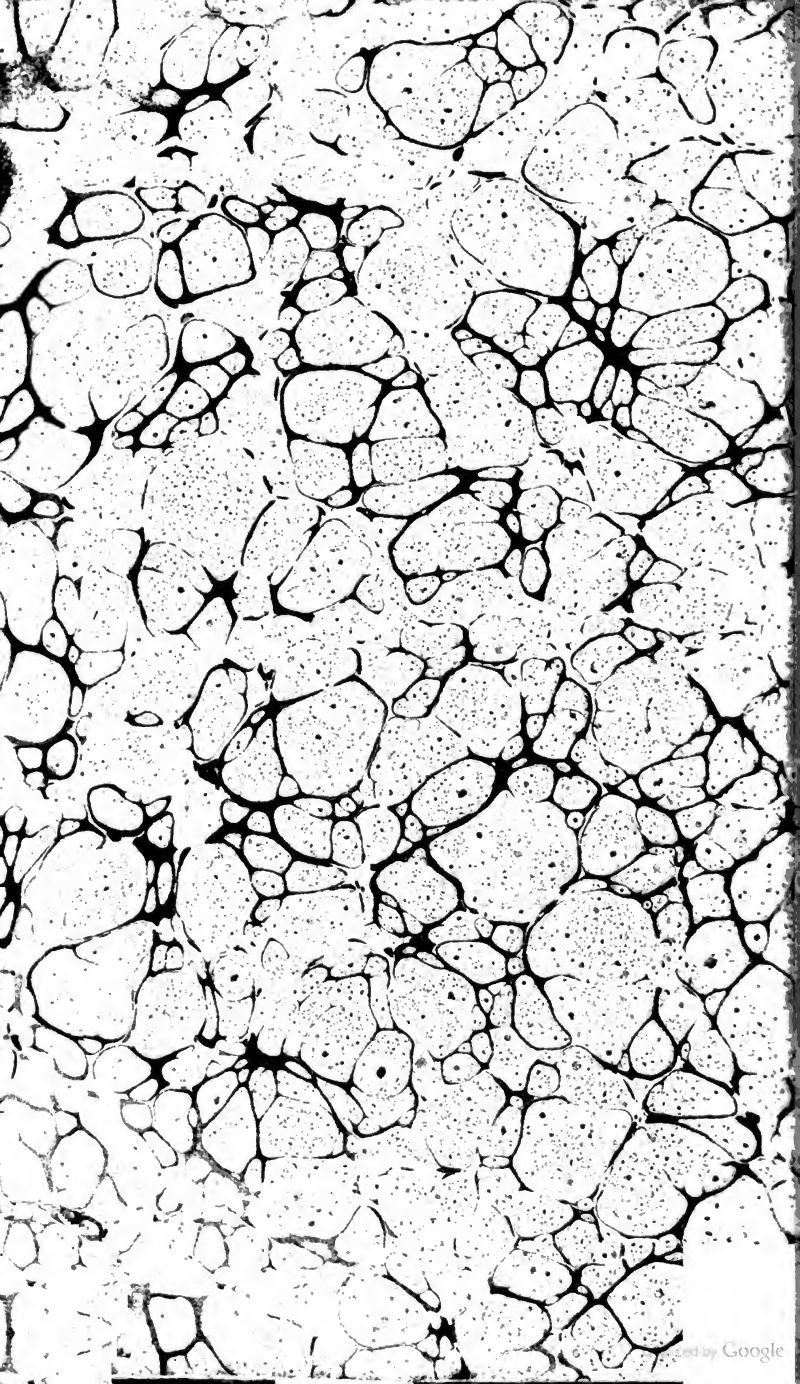
Digitized by Google

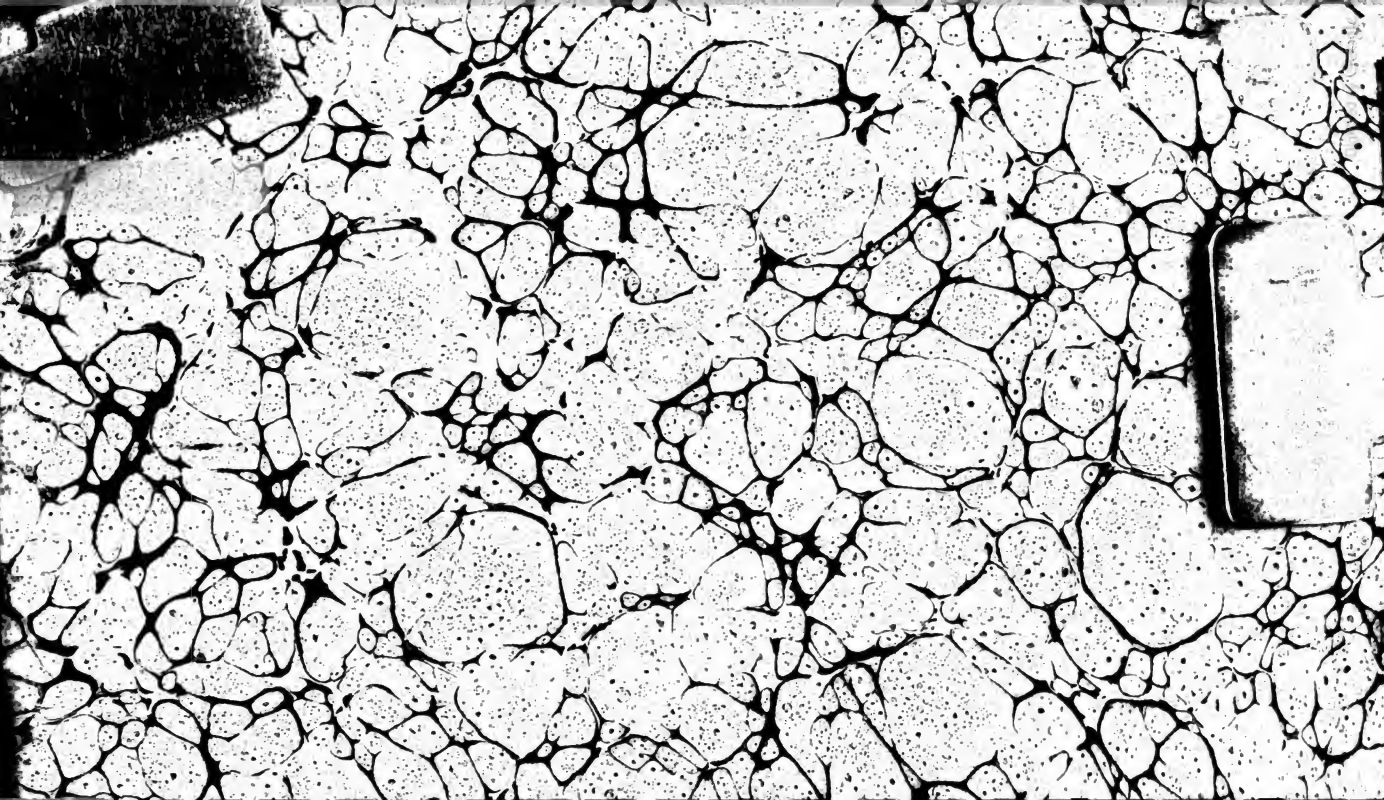

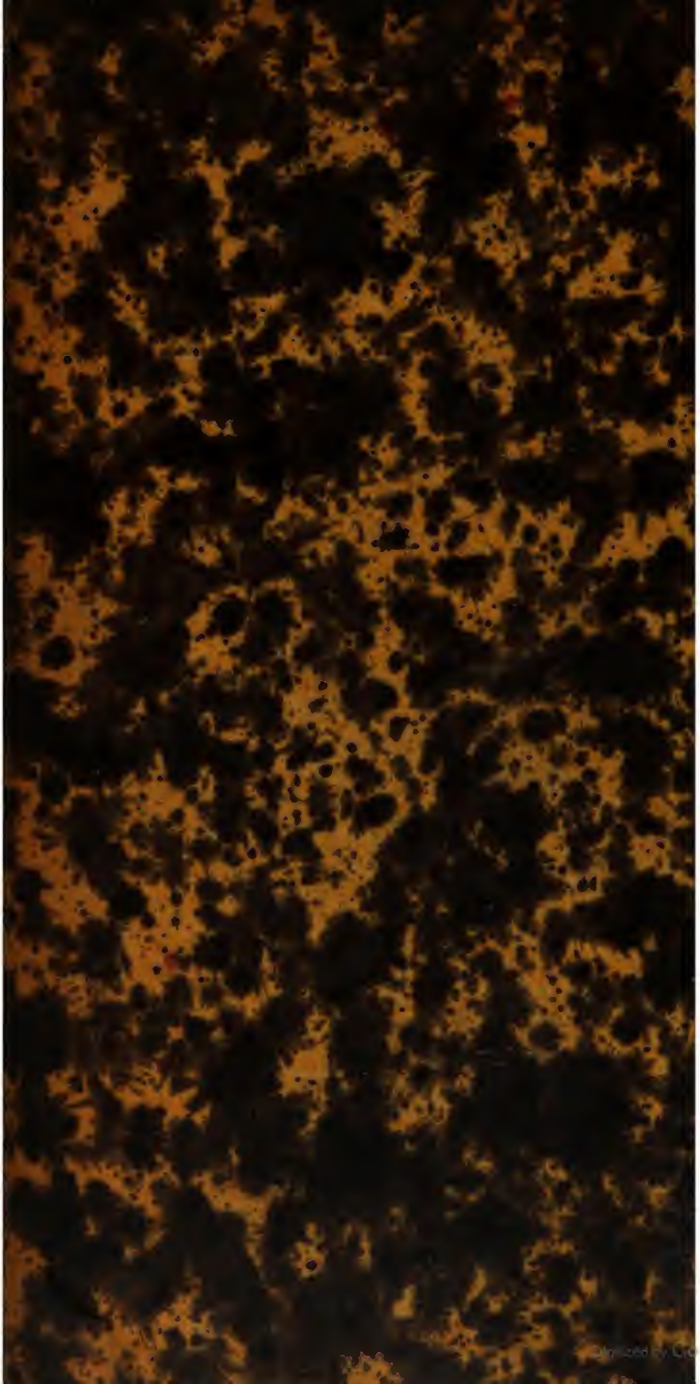
Digitized by Google